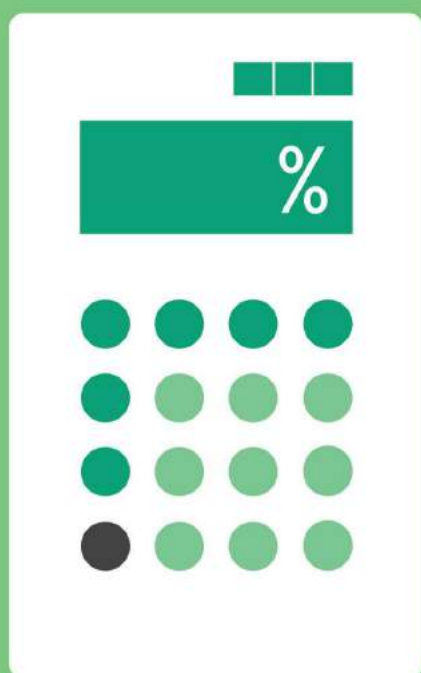

MES FINANCES SIMPLEMENT!

Guide pratique sur les finances personnelles



1|2|3



VANESSA COURNOYER-CYR



Ce guide a été élaboré par le Centre de services éducatifs populaires du Haut-Saint-François dans le cadre du projet *Apprendre et comprendre le monde financier*, soutenu et financé par le Fonds de subventions en éducation financière TD.

Recherche et rédaction :

Vanessa Cournoyer-Cyr

Sous la supervision de :

Robert Cyr, directeur du Centre de services éducatifs populaires du Haut-Saint-François

Le CSEP aimerait remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

Jean-Claude Vézina

Sabrina Bolduc

Lyne Provencher

David Cournoyer-Cyr

Rita Perron-Roy

Ariane Hillman-Beauchesne

Denise Gosselin

Édith Cournoyer

Krystel Mathieu

Madeleine Rouleau

Le CSEP aimerait remercier son principal partenaire financier :



ISBN : 978-2-9813989-1-8

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013.

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA CONSOMMATION	6
RÉFLÉCHISSONS À LA CONSOMMATION	7
LES MOTS... DE LA CONSOMMATION	8
LA PETITE HISTOIRE DE LA MONNAIE CANADIENNE	11
MES VALEURS ET MES OBJECTIFS	13
LES PIÈGES DE LA CONSOMMATION	18
L'ABC... DES DROITS DU CONSOMMATEUR!	22
DES OUTILS POUR PAYER MOINS	26
L'ABC... DES SERVICES BANCAIRES!	31
QUIZ : QUEL CONSOMMATEUR ES-TU?	35
CE QUE TU DOIS RETENIR	38
NOTES	39
CHAPITRE 2 : LE CRÉDIT	40
RÉFLÉCHISSONS AU CRÉDIT	41
LES MOTS DU... CRÉDIT	42
LA PETITE HISTOIRE DES CARTES DE CRÉDIT	44
LE CRÉDIT : QU'EST-CE QUE C'EST?	46
LES TYPES DE CRÉDIT	48
MYTHES ET VÉRITÉS SUR LA CARTE DE CRÉDIT	53
L'ABC... DU DOSSIER DE CRÉDIT!	55
CE QUE TU DOIS RETENIR	59
NOTES	60
CHAPITRE 3 : L'ENDETTEMENT	61
RÉFLÉCHISSONS À L'ENDETTEMENT	62
LES MOTS DE... L'ENDETTEMENT	63
ENDETTEMENT OU SURENDETTEMENT?	65
LES TYPES DE DETTES	67
COMMENT SE SORTIR D'UNE SITUATION DE SURENDETTEMENT?	71
QUIZ : ES-TU SURENDETTÉ?	77
CE QUE TU DOIS RETENIR	79
NOTES	79

CHAPITRE 4 : LE BUDGET	81
RÉFLÉCHISSONS AU BUDGET	82
LES MOTS DU... BUDGET	83
POURQUOI FAIRE UN BUDGET?	85
CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE BUDGET	89
MYTHES ET VÉRITÉS SUR LE BUDGET	92
DE PETITS GESTES... POUR DE GRANDES ÉCONOMIES!	94
CE QUE TU DOIS RETENIR	97
NOTES	98
CHAPITRE 5 : L'ÉPARGNE	99
RÉFLÉCHISSONS À L'ÉPARGNE	100
LES MOTS DE...L'ÉPARGNE	101
COMMENT ÉPARGNER?	104
LA PETITE HISTOIRE DE LA BOURSE	114
LES PROFILS D'ÉPARGNANT	117
ÉPARGNER EN TROIS ÉTAPES SIMPLES	121
QUIZ : QUEL TYPE D'ÉPARGNANT ES-TU?	123
CE QUE TU DOIS RETENIR	126
NOTES	127
CHAPITRE 6 : LA FRAUDE	128
RÉFLÉCHISSONS À LA FRAUDE	129
LES MOTS DE LA... FRAUDE	130
LA FRAUDE : QU'EST-CE QUE C'EST?	131
MYTHES ET VÉRITÉS SUR LA FRAUDE	136
LA PETITE HISTOIRE DE LA FRAUDE	138
QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE FRAUDE	141
QUE FAIRE SI TU ES VICTIME DE FRAUDE?	148
CE QUE TU DOIS RETENIR	152
NOTES	153
CHAPITRE 7 : VIVRE EN SOCIÉTÉ	154
RÉFLÉCHISSONS À L'ÉCONOMIE	155
LES MOTS DE... L'ÉCONOMIE	156
QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PERSONNELLES?	158
DES TITRES QUI EN DISENT LONG	162
LA PETITE HISTOIRE DES CRISES ÉCONOMIQUES	170
COMMENT EXPLIQUER L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE?	174
L'ABC... DES ASSURANCES!	180
L'ABC... DES IMPÔTS!	185

CE QUE TU DOIS RETENIR	189
NOTES	190
CHAPITRE 8 : LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VIE	191
LA LIGNE DU TEMPS	192
TROUVER UN EMPLOI	193
L'ACHAT D'UNE MAISON	197
LA NAISSANCE D'UN ENFANT	201
RETOURNER AUX ÉTUDES	205
LA FAILLITE	209
LA RETRAITE	214
LA MORT	218
CE QUE TU DOIS RETENIR	222
NOTES	223
CHAPITRE 9 : DES BESOINS PARTICULIERS	224
LES FEMMES ET LEURS FINANCES	225
LA LIGNE DU TEMPS DES FEMMES	228
LES PERSONNES À FAIBLE REVENU ET LEURS FINANCES	236
LA LIGNE DU TEMPS DES PERSONNES À FAIBLE REVENU	239
LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS FINANCES	246
LA LIGNE DU TEMPS DES PERSONNES ÂGÉES	249
CE QUE TU DOIS RETENIR	257
NOTES	258
CONCLUSION	259
RÉFÉRENCES	260
ANNEXE 1 : LEXIQUE	275
ANNEXE 2 : MODÈLE DE BUDGET	299

Introduction

Qui sommes-nous?

Le Centre de services éducatifs populaires (CSEP) est un organisme populaire d'alphabétisation établi dans la région du Haut-Saint-François depuis bientôt 30 ans. Ses actions visent à réduire l'analphabétisme et à améliorer la qualité de vie des personnes peu scolarisées. Pour ce faire, le CSEP a mis sur pied différents programmes de formation pour permettre aux apprenants d'acquérir des compétences de base leur permettant d'être plus fonctionnels et autonomes : programme de renforcement des compétences en lecture, écriture, calcul et informatique. Pour répondre aux besoins exprimés par sa clientèle, le CSEP a également développé des programmes d'alphabétisation familiale, d'insertion socio-professionnelle pour jeunes décrocheurs, d'éducation à l'environnement et d'échanges de connaissances. Le CSEP perçoit également la gestion des finances personnelles comme une compétence essentielle à la vie en société. Il a donc élaboré une démarche d'éducation financière pour répondre aux préoccupations des adultes faiblement scolarisés. Le CSEP a rédigé ce guide avec un grand souci de compréhension. Cette préoccupation est centrale dans la démarche d'alphabétisation menée par le CSEP. D'ailleurs, l'approche d'éducation financière utilisée par le CSEP renvoie à une approche d'éducation populaire.

Le CSEP a également développé un savoir-faire de premier ordre en écriture simple. En effet, le CSEP offre depuis quelques années des ateliers de formation dans ce domaine. Cette démarche met le lecteur au premier plan et propose des techniques de rédaction qui facilitent la compréhension et la lisibilité. C'est pourquoi le guide a une forme aérée, avec une taille de police plus grande. De plus, il utilise un langage simplifié et un ton familier pour faciliter la compréhension de tous.

Qu'est-ce que la littératie financière?

La littératie financière est un concept assez nouveau. Au Canada, l'expression est apparue en 2009 quand le ministre des Finances, Jim Flaherty, a créé le Groupe de travail sur la littératie financière. La crise économique venait de frapper les États-Unis. L'endettement et les mauvaises habitudes financières des Américains étaient à l'origine de la crise.

Toutefois, les consommateurs n'étaient pas les seuls à blâmer.

Les politiques des banques avaient également contribué à plonger le pays dans la crise.

Jim Flaherty ne voulait pas que le Canada vive la même situation que son voisin du sud.

Quand on parle de **finances**, on parle de l'argent qu'une personne possède.

Selon le Groupe de travail sur la littératie financière, la littératie financière

c'est le fait de disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières responsables.

Il existe donc des connaissances et des compétences de base à développer pour adopter des comportements avisés en matière de finances personnelles. Après tout, ce n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'on sait comment la gérer!

Pourquoi parler de littératie financière?

On parle de plus en plus de littératie financière au Canada. Les finances personnelles semblent poser un certain problème aux Canadiens. Quand on a de la difficulté à gérer ses finances, on devient vulnérable à l'endettement et à la fraude. Ça peut devenir un problème pour toute la société. La crise économique américaine de 2008 l'illustre bien.

De plus, l'économie mondiale connaît certaines difficultés depuis quelques années. Le chômage est élevé. La Bourse tourne au ralenti. Bref, il y a des signes d'un ralentissement économique. C'est donc important de posséder des connaissances financières de base

pour se protéger contre les effets d'une crise économique. La littératie financière est une compétence de base à acquérir dans un monde en pleine transformation.

Les statistiques concernant la littératie financière parlent d'elles-mêmes :

- Plus du tiers des Canadiens disent avoir de la difficulté à faire le suivi de leurs finances.
- 30% des Canadiens ne sont pas prêts pour la retraite.
- Les Canadiens épargnent peu. La moyenne d'épargne était de 4,6% du revenu en 2009.
- Le taux d'endettement a atteint un sommet au Canada en 2012. Il était de 165%.

Selon Group Investors, seulement 12% des Canadiens se donnent la note de A quant à leur niveau de connaissances financières. 40% se donnent même entre C et F! Qu'est-ce qui peut expliquer que la littératie financière donne autant de maux de tête aux Canadiens? Il y a pourtant beaucoup d'informations sur les finances!

Eh bien, c'est justement le cœur du problème! L'information est abondante et complexe. On utilise un vocabulaire particulier, peu accessible pour les personnes avec des problèmes en lecture par exemple. D'ailleurs, savais-tu que 28% des Canadiens ont de la difficulté à comprendre des concepts financiers de base? On prend pour acquis que tout le monde est familier avec ce vocabulaire précis, mais c'est faux. Beaucoup de gens se sentent perdus au milieu de ces informations compliquées. De plus, les documents financiers, comme les contrats de prêt ou les relevés de cartes de crédit, utilisent souvent une forme lourde et difficile à comprendre.

Les personnes faiblement scolarisées ont encore plus de difficulté. 47,7% des Canadiens n'ont pas les compétences nécessaires pour lire un texte courant. 56,1% sont incapables de faire des calculs courants. Comment gérer ses finances adéquatement si on n'arrive pas à lire et à compter?

À qui s'adresse le guide?

Financé par le Fonds de subventions d'éducation financière TD, ce guide est un outil pour toutes les personnes qui veulent prendre en main leurs finances. L'objectif est de simplifier les informations financières fondamentales à la gestion de ses finances. Ce n'est pas toujours facile de parler d'endettement ou de crédit quand on a eu de mauvaises expériences financières. Ce guide ne vise donc pas à faire la morale aux gens, mais plutôt à fournir l'information nécessaire pour les aider à s'en sortir.

Il s'adresse aux gens qui sont peu familiers avec les enjeux de finances personnelles, comme le crédit, l'épargne et l'endettement. Rédigé en langage simple, c'est un guide accessible à tous. D'ailleurs, il y a eu plusieurs ateliers de validation auprès de personnes peu scolarisées. Durant une quinzaine d'heures, les participants du CSEP ont discuté de leurs préoccupations en matière de finances. Le guide tient compte des commentaires et échanges obtenus lors des ateliers, avec un souci constant de vulgarisation.

Que contient le guide?

Le guide se divise en neuf chapitres. Les six premiers traitent des sujets liés à la gestion des finances personnelles :

- la consommation;
- le crédit;
- l'endettement;
- le budget;
- l'épargne;
- la fraude.

Chaque chapitre inclut des questions de réflexion et un lexique des expressions utilisées. Certains chapitres utilisent des quiz ou des capsules d'informations pour transmettre le message. Chaque chapitre conclut sur les informations à retenir pour chaque thématique. Il présente finalement d'autres liens pertinents pour approfondir l'apprentissage.

Le septième chapitre se concentre sur le lien entre les décisions financières d'une personne et l'économie en général. Il permet de comprendre la relation qui unit les consommateurs à l'économie mondiale. Il aborde également des enjeux plus spécifiques à la vie en société, comme le prix de l'essence, les assurances et les impôts.

Le huitième chapitre porte sur les événements marquants qu'on peut vivre au cours de sa vie, comme l'achat d'une maison, la naissance d'un enfant ou la retraite. On utilise une ligne du temps pour illustrer le tout. Ce chapitre explique comment ces événements peuvent avoir des conséquences sur la situation financière d'une personne. Pour chaque événement, on rappelle les notions fondamentales à connaître dans les différentes thématiques présentées précédemment.

Le neuvième chapitre cible trois groupes de la population aux besoins particuliers, soient les femmes, les personnes à faible revenu et les aînés. À l'aide d'une ligne du temps, on retrace tous les événements qui peuvent survenir dans la vie de ces personnes. Ce chapitre offre des pistes de solution adaptées aux groupes en question.

Comment s'en servir?

Beaucoup de gens ne possèdent toujours pas les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions financières réfléchies. Ce guide vient donc pallier ce manque d'informations simplifiées et accessibles pour tous grâce à une approche d'écriture simple. C'est une trousse d'informations utile pour toutes les personnes qui veulent bien gérer leurs finances.

On doit utiliser le guide comme un outil de base pour soutenir les gens qui veulent améliorer leur situation financière. Il vient simplifier l'information qu'on retrouve sur les finances personnelles. Pour de l'information plus approfondie, on conseille de se référer aux liens fournis dans les différents chapitres.

Sur ce, bonne lecture!

Chapitre 1 : La consommation

Réfléchissons à la consommation

Je consomme. Tu consommes. Nous consommons. Eh oui! Nous vivons dans une société de consommation. Nous consommons pour combler tous nos besoins, comme manger, dormir, se loger, s'habiller... Nous consommons également pour satisfaire nos désirs. Toutefois, savons-nous vraiment comment bien consommer, sans surconsommer?

Dans ce chapitre, nous verrons quels sont les pièges de la surconsommation. Nous t'aiderons à distinguer tes désirs et tes besoins. Nous te présenterons aussi quelques outils pour t'aider à les satisfaire, sans te ruiner. Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *Est-ce qu'il t'arrive d'acheter quelque chose sur un coup de tête et de le regretter par la suite?*
- ❖ *Comment te sens-tu quand tu dois faire une grosse dépense?*
- ❖ *Connais-tu tes droits en tant que consommateur?*

Les mots... de la consommation

Banque : institution financière qui accepte les dépôts, prête de l'argent et offre d'autres services financiers.

Besoin : ce qui est nécessaire.

Caisse populaire : institution financière qui est la propriété de ses déposants et de ses emprunteurs. Les membres reçoivent une ristourne, c'est-à-dire une part des excédents reçus par la caisse à la fin de l'année.

Carte de débit : carte qui permet d'utiliser l'argent qu'il y a dans un compte de chèques. On peut retirer de l'argent et payer directement dans les commerces avec la carte de débit.

Chèque : document qui permet de payer avec l'argent qu'on a dans son compte de chèques. Il suffit de le signer et de le remplir.

Compte de chèques : compte bancaire qui permet de faire des chèques.

Compte d'épargne : compte bancaire qui permet d'obtenir des intérêts sur l'argent déposé. On ne peut pas faire de chèques avec le compte d'épargne.

Débit : somme d'argent dépensée à partir d'un compte bancaire.

Dépense : argent utilisé pour obtenir quelque chose; coûts.

Dépôt : action de déposer de l'argent dans un compte.

Désir : ce qu'on désire, mais dont on n'a pas besoin.

Épargne : argent qu'on économise pour les besoins ou les désirs futurs (comme s'acheter une voiture).

Facture : document écrit qui indique les transactions effectuées et le montant que coûtent les biens et services achetés.

Frais bancaires : frais que les clients d'une institution financière doivent payer en échange de services bancaires.

Garantie : Pour celui qui la donne, c'est l'obligation de réparer ou de remplacer un objet défectueux ou de payer à la place de quelqu'un d'autre. Pour celui qui en bénéficie, c'est la certitude qu'on réparera ou remplacera le bien en cas de défaut. C'est aussi la certitude qu'on paiera le loyer ou qu'on remboursera l'emprunt.

Numéro d'identification personnelle (NIP) : numéro confidentiel utilisé pour confirmer son identité quand on utilise un guichet bancaire, un ordinateur ou un réseau téléphonique.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services qu'il est possible de se procurer avec une certaine somme d'argent.

Priorité : chose qui est plus importante par rapport à d'autres.

Relevé de compte bancaire : état des opérations effectuées dans un compte. L'institution financière envoie habituellement le relevé de compte bancaire une fois par mois au détenteur du compte.

Retrait : montant d'argent qu'on retire d'un compte.

Salaire : somme d'argent qu'on reçoit en échange d'une activité professionnelle.

Solde : montant d'argent qu'il reste à payer sur un emprunt. C'est aussi le montant d'argent qu'on possède dans un compte.

Transaction : opération commerciale ou boursière, comme la vente ou l'achat.

Valeurs : ce qui importe le plus pour une personne dans la vie. Par exemple, la famille et la réussite sont des valeurs. On utilise aussi le mot valeur dans le langage économique pour parler de valeur mobilière, valeur boursière, etc.

Virement bancaire : transfert d'un compte bancaire sur un autre.

La petite histoire de la monnaie canadienne

D'où vient la monnaie?

On a créé la monnaie pour encourager les gens à commercer entre eux. Elle permet de fixer une valeur pour tous les biens et services. C'est elle qui nous permet de consommer. Avant, on s'échangeait directement des marchandises comme des fourrures.

Savais-tu que les
pièces de 10¢
valent moins de
10¢?

À l'origine, on fabriquait la monnaie à partir de métaux comme l'argent. Aujourd'hui, on utilise plutôt des alliages moins coûteux. La valeur en métal des pièces est donc plus faible. Par exemple, la pièce de 10¢ ne contient plus 10¢ d'argent. On utilise aussi des billets en papier, qui ont peu de valeur réelle. Cela veut dire que la valeur de la monnaie dépend du niveau de confiance des

utilisateurs. Aujourd'hui, un billet de 10\$ vaut nécessairement 10\$, car c'est la valeur que nous lui accordons. Ce n'est pourtant qu'un bout de papier!


Depuis quand utilise-t-on la monnaie de papier au Canada?

Au Canada, les premières pièces de monnaie ont fait leur apparition au 18^e siècle. Elles venaient d'Europe. En Nouvelle-France (l'ancien Québec), elles venaient plus particulièrement de la France. Elles étaient composées d'or et d'argent. La France a décidé de produire la monnaie-carte à jouer quand la France a commencé à manquer d'or et d'argent. Chaque carte avait un sceau du gouverneur et sa signature officielle. C'était la première monnaie qui n'avait pas de valeur en métal. C'est un des premiers exemples de monnaie de papier au Canada.



Exemple de monnaie carte à jouer

Quand la Grande-Bretagne a acquis la Nouvelle-France, la monnaie-carte a disparu. La monnaie utilisée au Canada était la monnaie de papier. Toutefois, on utilisait plusieurs autres monnaies, comme des boutons aplatis!



Savais-tu que des boutons aplatis ont déjà servi de monnaie?

Dans les années 1800, on a créé les banques pour régler le problème des monnaies multiples. Les banques produisaient alors la monnaie de papier. Toutefois, elles ne reconnaissaient pas toujours les billets qui venaient d'autres banques. En 1935, la Banque du Canada a vu le jour pour devenir la seule banque centrale du Canada. Encore aujourd'hui, c'est elle qui est en charge de produire la monnaie au Canada.

C'était donc la petite histoire de la monnaie canadienne!

Mes valeurs et mes objectifs

C'est facile de consommer. On se rend au magasin, on choisit ce qu'on veut et on le paie. Rien de plus simple! Toutefois, si on veut consommer de façon intelligente, on doit se poser certaines questions avant d'acheter. Des questions du genre :



Est-ce que j'en ai besoin?



Est-ce que c'est une dépense impulsive?



Combien d'argent suis-je prêt à payer pour cela?

Les réponses à ces questions varient d'une personne à l'autre. Elles dépendent de nos **valeurs** et de nos **objectifs**.

Les valeurs

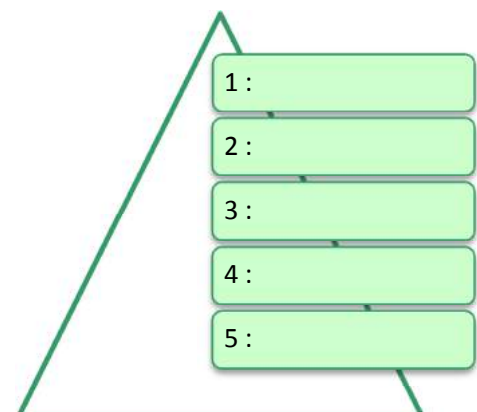
Nous avons tous des valeurs. Ce sont des choses qui nous tiennent à cœur. Ces valeurs jouent un rôle très important dans notre vie. Elles influencent nos décisions, nos comportements et nos attitudes. Elles ont aussi un impact sur notre façon de gérer notre argent.

Comme chaque personne est différente, les valeurs peuvent varier d'une personne à l'autre. Voici des exemples de valeurs :

Valeurs	Qu'est-ce que ça veut dire?
Études	Les études sont importantes pour moi.
Aventure	J'aime essayer des nouvelles choses.
Religion	La religion a une place importante dans ma vie.
Bonne condition physique	J'aime être en forme.
Richesse	Je veux pouvoir acheter ce que je veux.
Altruisme	Je veux aider les autres qui en ont besoin.
Participation à la vie collective	Je veux participer à ma communauté.
Accomplissement de soi	Je veux être fier de moi.
Sécurité	Je me tiens loin de toutes les choses qui pourraient bouleverser ma vie.
Routine	J'aime avoir un horaire régulier.
Beauté	J'aime les beaux objets, les beaux vêtements, etc.
Prestige	J'aime que les gens reconnaissent ce que je fais.
Indépendance	J'aime prendre des décisions moi-même et être libre de faire ce que je veux.
Santé	J'ai des habitudes de vie qui me permettent de demeurer en santé.
Amitié	Mes amis sont importants.
Famille	Je veux que ma famille soit heureuse.
Plaisir et loisirs	Je veux profiter de la vie et m'amuser.

C'est important de te questionner sur tes valeurs avant de consommer. Tu pourras alors te fixer des objectifs qui en tiennent compte. Quand on prend une décision qui respecte nos valeurs, ça veut dire que c'est une bonne décision!

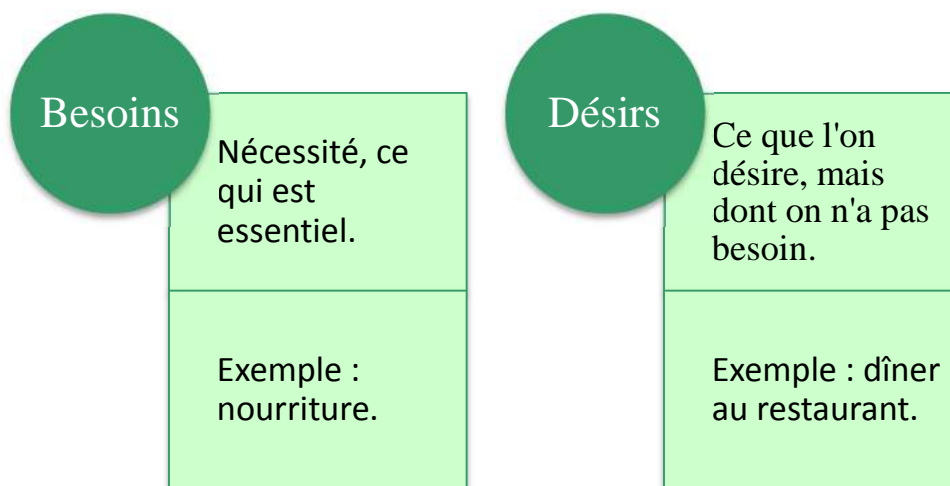
Si tu veux déterminer tes valeurs, tu peux utiliser une pyramide. Tu choisis environ cinq valeurs. Tu les



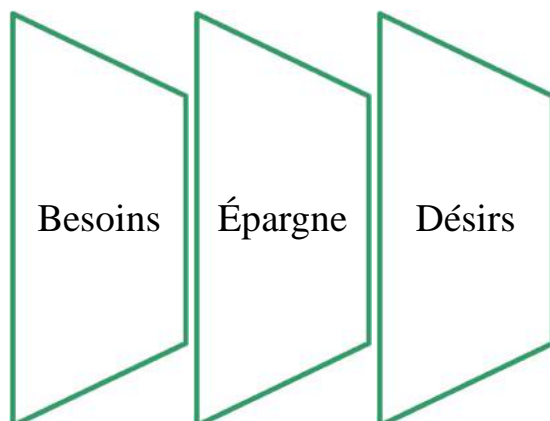
places en ordre d'importance. Les valeurs les plus importantes se trouvent au bas de la pyramide. Les valeurs placées plus haut dans la pyramide sont importantes, mais elles sont moins prioritaires que celles situées au bas. Avant de prendre une décision financière, tu dois donc vérifier qu'elle respecte les cinq valeurs contenues dans la pyramide, en commençant du bas vers le haut.

Les besoins et les désirs :

Pour consommer de façon intelligente, il faut faire la différence entre les besoins et les désirs.



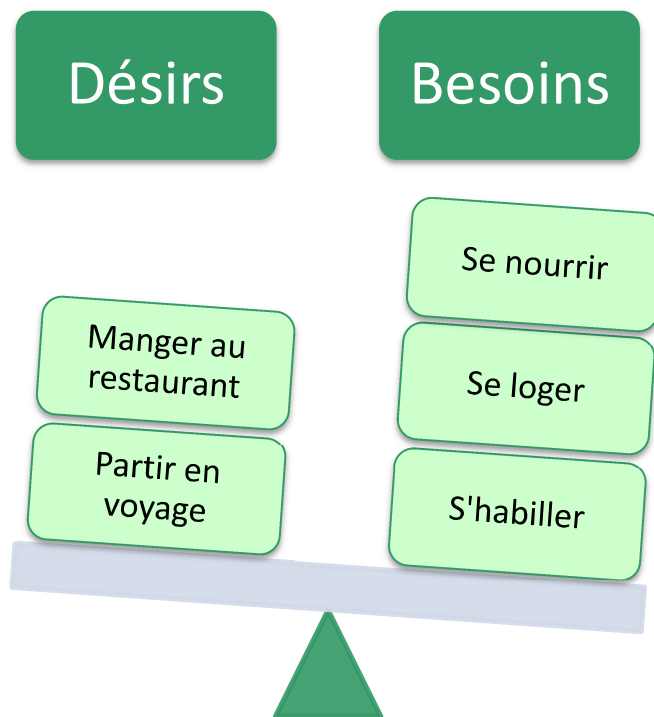
Dois-tu répondre à tes besoins ou à tes désirs en premier? À tes besoins, évidemment! Pose-toi la question « Est-ce que j'en ai vraiment besoin? » avant d'acheter quelque chose. Si la réponse est non, vérifie alors quels sont tes vrais besoins.



C'est important de combler d'abord ses besoins. Ensuite, on recommande d'épargner un peu d'argent pour les besoins futurs. Répondre à ses besoins en premier, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas se faire plaisir de temps en temps. Après

avoir satisfait ses besoins et épargné un peu d'argent, c'est normal de se laisser tenter par certains désirs.

L'important, c'est d'agir de façon équilibrée pour avoir du plaisir, sans toutefois se retrouver face à des imprévus fâchants.



Les objectifs :

Tu as établi tes valeurs et tu sais faire la différence entre les besoins et les désirs. Tu peux maintenant fixer tes objectifs. Les objectifs sont très importants quand on veut gérer ses finances intelligemment. Comme les valeurs sont différentes d'une personne à l'autre, les objectifs le sont aussi! Il existe trois types d'objectifs :

- les objectifs à court terme;
- les objectifs à moyen terme;
- les objectifs à long terme.

Par exemple, un objectif à court terme peut être de mettre de l'argent de côté pour s'acheter un nouveau manteau d'hiver. Un objectif à moyen terme peut être de rembourser toutes ses dettes. Un objectif à long terme peut être de s'acheter une maison.



Objectif à court terme



Objectif à moyen terme



Objectif à long terme

Souviens-toi que tes objectifs peuvent te guider dans tes choix de consommation. Un ami te propose une sortie en ski la fin de semaine prochaine? Tu n'avais pas prévu toutes les dépenses qui accompagnent une telle activité. Rappelle-toi que ton objectif à court terme est d'acheter un manteau d'hiver.

☞ **Ce n'est pas parce que tu as des objectifs que tu dois te priver de tout plaisir. Sois raisonnable. Vérifie ton budget et assure-toi que tu ne seras pas dans le trouble si tu combles tes désirs.**

Les pièges de la consommation

Nous vivons dans une société de surconsommation. Ça veut dire que nous consommons trop pour les capacités de la planète. De plus, nous consommons parfois trop pour nos moyens et nous nous endettons. Les commerçants utilisent plusieurs stratégies pour nous pousser à consommer.



Par exemple, as-tu déjà remarqué que les épiceries placent systématiquement les produits de base comme le lait et le fromage vers le fond du magasin? Est-ce un hasard? Eh bien, non! Rien n'est laissé au hasard. Les épiceries font cela pour que tu sois obligé de traverser tous les rayons. Tu sortiras peut-être avec des biscuits ou des croustilles, même si tu étais seulement venu pour acheter du lait.

N'oublie jamais que les commerçants veulent surtout te vendre leurs produits. Tu dois donc être prudent pour ne pas tomber dans le piège de la surconsommation!

Plusieurs facteurs influencent notre consommation. En voici quelques-uns :

- Les pressions sociales;
- Le phénomène des modes;
- La fin de vie planifiée d'un produit (aussi appelée obsolescence programmée);
- Les biens jetables;
- Le crédit à la consommation;
- La publicité.

Savais-tu qu'on avait créé une ampoule électrique de 100 000 heures dans les années 1920? On ne l'a toutefois jamais commercialisée. On l'utilise dans une caserne de pompiers aux États-Unis. Et elle fonctionne depuis plus de 100 ans! Avec la fin de vie planifiée des produits, c'est impossible de retrouver une telle ampoule en magasin aujourd'hui.

Alors, tu veux devenir un consommateur averti? Voici quelques pièges que tu dois repérer quand tu fais tes emplettes du dimanche!

Piège #1 : Achetez maintenant et payez dans 36 mois!

Intérêt

C'est le coût supplémentaire à payer pour rembourser son emprunt.

Pose-toi la question suivante. Pourquoi aurais-tu les moyens dans 36 mois si tu ne les as pas maintenant? Avec ce genre de stratégie, on veut t'inciter à acheter sans que tu te demandes si tu as vraiment les moyens de le faire.

Aussi, as-tu pensé aux intérêts que tu devras payer une fois que la période sans intérêt sera terminée? Le retour à la réalité pourrait être assez difficile. De plus, n'oublie pas que d'autres dépenses vont s'ajouter. À éviter!

Piège #2 : Tout est réduit de 10% à 70%!

Prends le temps de lire les étiquettes de prix. Tu remarqueras que la plupart des articles sont réduits de 10 ou 15%. Peu de produits sont réduits de 70%. Pour ne pas tomber dans le piège de la surconsommation, tu dois donc calculer la différence entre le prix régulier et le prix en rabais. Ça te donnera une bonne idée du véritable rabais.

Piège #3 : Les rabais dans les circulaires

On te laisse croire que la circulaire est remplie de spéciaux. Après tout, si c'est dans la circulaire, c'est que c'est en rabais, n'est-ce pas? Pas nécessairement. Les vrais spéciaux se trouvent souvent à la première et à la dernière page. Le prix des produits contenus dans les pages du milieu est souvent peu réduit. Parfois, les produits sont même à prix régulier! Vérifie toujours si on indique le prix régulier et le prix en rabais. Ça te donnera une bonne idée du rabais.

Piège #4 : Ne payez que 9,99\$!

C'est la fameuse technique du prix psychologique. On évalue que la demande pour un produit sera plus forte si le prix est 9,99\$ plutôt que 10\$. Le prix se rapproche quand même de 10\$. Si on ajoute les taxes, on dépasse même les 10\$. C'est une des techniques les plus utilisées par les commerçants.

Quelques trucs pour mieux consommer :

- ✓ Magasine avec une liste.
- ✓ Fixe un montant maximal que tu veux dépenser.
- ✓ Apporte de l'argent liquide plutôt que des cartes.
- ✓ Compare le prix et la qualité d'un produit dans plusieurs commerces avant de l'acheter.
- ✓ Évite les formules «Louer pour acheter».
- ✓ Limite-toi à une seule carte de crédit.
- ✓ Avant d'acheter un bien, demande-toi si tu en as vraiment besoin.

Piège #5 : Achetez-en deux et obtenez-en un gratuitement!

Enfin, une vraie promotion! En fait, ça t'amène surtout à consommer plus, même si tu n'en as pas besoin. Les commerçants t'envoient le message suivant : plus tu achètes, plus tu fais des économies. Pourquoi acheter seulement un paquet de biscuits alors que j'en aurai un autre gratuit si j'en achète deux? Si une promotion du genre te tente, tu devrais toujours te demander si tu en as vraiment besoin.

Piège #6 : Les produits en rabais

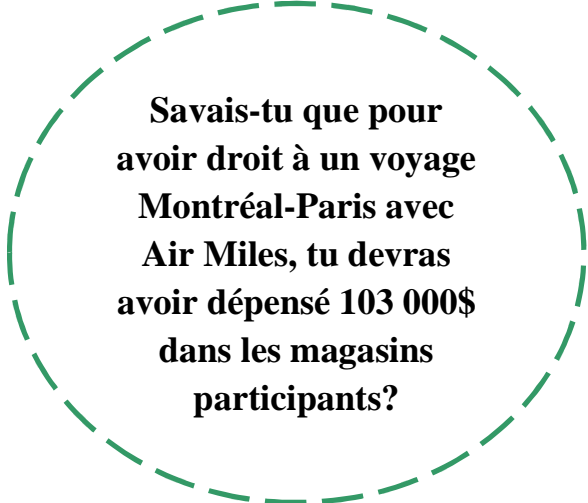
Pourquoi faire attention aux produits en rabais? Parce que souvent, le rabais est vraiment minime. Même s'il vaut la peine, ça ne veut pas dire que tu as besoin du produit. On essaie de te convaincre de l'acheter pour la simple et bonne raison que le produit est en rabais.

Piège #7 : Les produits près des caisses (gommes, chocolat, gadgets, etc.)

On place des produits abordables près des caisses. Tu n'as souvent pas besoin de ces produits. On les place à cet endroit spécialement pour te tenter pendant que tu attends.

Piège #8 : Les cartes de fidélité et les concours.

Avec les cartes de fidélité et les concours, les commerçants augmentent leurs chances de faire de toi un client régulier. Ce genre de promotion te pousse à consommer davantage pour accumuler des points, par exemple. Parfois, tu dois même dépenser un certain montant d'argent pour doubler tes points. Souvent, la récompense est difficile à obtenir ou peu intéressante.



Savais-tu que pour avoir droit à un voyage Montréal-Paris avec Air Miles, tu devras avoir dépensé 103 000\$ dans les magasins participants?

C'est aussi une excellente technique pour obtenir tes renseignements personnels et des informations sur tes habitudes de consommation. Les commerçants s'en servent ensuite pour élaborer des offres et des publicités qui répondent à tes besoins.

L'ABC... des droits du consommateur!

Nous consommons pour nous nourrir, nous loger, nous habiller, etc. Pour éviter de se faire avoir par les commerçants, il existe la **Loi sur la protection du consommateur**. Si tu veux t'y retrouver dans l'univers des droits du consommateur, voici quelques informations que tu dois connaître.



Les principaux droits du consommateur

En tant que consommateur, tu as des droits. En voici quelques-uns :

- **droit à la sécurité** : droit à des produits sécuritaires;
- **droit à l'information** : droit à la connaissance de ce que nous consommons;
- **droit à la réparation des torts** : accès à un système de compensation efficace.

Par exemple, la **Politique d'exactitude des prix** te protège s'il y a une erreur de prix en ta défaveur. Selon cette politique, le commerçant doit te remettre le bien gratuitement si le prix exact est de 10 \$ ou moins. S'il est supérieur à 10\$, le commerçant doit corriger le prix et t'accorder un rabais de 10 \$.

Tu as droit à la réparation des torts quand un bien est sous garantie. Tu as le droit de demander la réparation, sans obligatoirement retourner le carton de garantie. De plus, la loi t'offre une garantie de base pour tous les produits qui brisent dans un délai rapproché. La loi prévoit qu'un produit doit avoir une durée de vie raisonnable, peu importe ce que prévoit la garantie du fabricant. Tu peux donc retourner le produit et te faire rembourser.

Si tu découvres des informations incorrectes dans ton profil de crédit, tu peux communiquer avec tes créanciers ou envoyer des lettres de contestation aux agences d'évaluation du crédit. On corrigera les erreurs.

Les cartes prépayées sont de plus en plus populaires. On les offre en cadeau pour que nos proches s'achètent ce qu'ils désirent. Selon la Loi sur la protection du consommateur, le commerçant ne peut pas indiquer de date d'échéance sur la carte. Il ne peut pas exiger de frais pour l'utilisation de la carte, sauf si elle est perdue ou volée.

Attention!

La Loi sur la protection du consommateur te protège quand tu achètes un produit sur le site internet d'un magasin. Toutefois, elle ne s'applique pas aux transactions en ligne effectuées entre deux personnes, comme avec le site en ligne eBay.

Les responsabilités du consommateur :

Qui dit droits, dit également responsabilités! Si tu veux que les commerçants respectent tes droits, il faut que tu prennes tes responsabilités. En voici des exemples :

- la responsabilité de s'informer sur les produits;
- la responsabilité de lire les conditions d'achat;
- la responsabilité de porter plainte selon les règles.

Tu dois être certain de bien comprendre les contrats, les politiques de remboursement et les garanties. C'est ta principale responsabilité. Pour y arriver, tu dois t'informer et lire les documents qu'on te remet. Pose des questions si tu ne comprends pas.

Savais-tu que la majorité des gens qui portent plainte en ressortent gagnants?

Peu de gens osent porter plainte quand ils sont insatisfaits. Tu ne dois pas hésiter à le faire si tu sens qu'on n'a pas respecté tes droits. Rassemble toutes les preuves nécessaires. Communique ensuite directement avec le commerçant.

Conseils pour faire respecter tes droits

- Conserve toutes tes factures et garanties dans un lieu sûr. Tu auras les documents nécessaires pour te faire rembourser.
- Vérifie les prix dans plusieurs magasins différents. Tu as plus de chances de faire une bonne affaire.
- Avant de faire un achat, pose des questions au vendeur sur la politique d'échange et de remboursement.
- Lis les contrats attentivement. Si tu ne comprends pas toute l'information, pose des questions au vendeur.

Aide-mémoire

Comme tu consommes, tu as des droits et des responsabilités. Tu dois t'informer, lire les conditions d'achat et porter plainte s'il y a lieu. En échange, la Loi sur la protection du consommateur te protège contre certains abus des commerçants. Si tu crois que tes droits n'ont pas été respectés, tu peux t'adresser à l'Office de la protection du consommateur.

Tes principaux droits sont :

- le droit à la sécurité;
- le droit à l'information;
- le droit à la réparation des torts.

Voilà! Tu connais maintenant l'ABC des droits du consommateur!

Des outils pour payer moins

De nos jours, tout coûte plus cher : l'essence, les aliments, les maisons! Le revenu moyen a aussi augmenté au cours des dernières années. Pas assez à notre goût, toutefois! Quand les prix augmentent, le consommateur n'a pas vraiment son mot à dire. Comme l'argent n'est pas illimité, il faut souvent faire des choix et gérer ses dépenses attentivement. Les consommateurs doivent donc être plus vigilants quand ils magasinent.

Heureusement, il existe des outils pour en avoir plus pour son argent.

Le couponing :

Qu'est-ce que le couponing?

Ce sont des coupons-rabais offerts par les commerçants pour différents produits.

Les commerçants ont décidé d'utiliser une technique laissée de côté depuis quelques années. Ils offrent des coupons rabais à leurs clients. C'est ce qu'on appelle le couponing. Les commerçants veulent ainsi inciter les clients à consommer normalement. Plusieurs consommateurs y voient une façon d'économiser beaucoup d'argent. La chasse aux coupons est devenue une vraie religion pour certains!

Tu aimerais faire comme plusieurs et amasser les coupons-rabais? Rien de plus simple! Tu n'as qu'à te rendre sur les sites Internet qui regroupent les coupons-rabais offerts par les commerçants. Tu peux imprimer certains coupons directement sur le site Internet. Tu peux en recevoir d'autres par courrier.

Les coupons peuvent prendre des formes différentes :

- «Obtenez 1,00\$ de rabais»
- «Obtenez un échantillon gratuit»
- «Obtenez ce produit gratuitement»
- «Achetez-en deux et obtenez le troisième gratuitement»

Certaines personnes sont gênées d'utiliser les coupons-rabais dans les commerces. Elles ont le sentiment d'avoir l'air avare ou de déranger le caissier. Si c'est ton cas, sois rassuré! Le couponing est de plus en plus à la mode. Les caissiers ont l'habitude de recevoir des coupons-rabais. Et puis, ne te soucie pas du regard que les gens pourraient porter sur toi. Fais-le pour toi et ton porte-monnaie!

Voici quelques liens qui regroupent des coupons-rabais :

- www.onmagine.ca
- www.gocoupons.ca
- www.save.ca
- www.websaver.ca
- www.healthyessentials.ca
- www.pgeveryday.ca
- www.canadianfreestuff.com
- www.couponclick.ca

Si tu veux avoir du plaisir avec le couponing, tu dois cependant respecter certaines règles importantes. Agis de façon respectueuse quand tu utilises les coupons. D'abord, organise ton magasinage pour ne pas faire attendre le caissier et les clients. Place le coupon avec le produit qui l'accompagne. Ensuite, si tu utilises plusieurs coupons, choisis des moments où il y a moins d'achalandage pour faire ton magasinage. Tu te sentiras moins pressé par les clients derrière toi.

Conseil

Le couponing permet de réduire le coût de certains produits. Ça peut te faire économiser des centaines de dollars. Toutefois, pose-toi toujours la question suivante avant d'utiliser les promotions et les coupons : est-ce que j'en ai vraiment besoin? Ce genre de méthode peut t'inciter à consommer plus et donc... à dépenser plus!

Les sites d'achats groupés et les groupes d'achat :

Il n'y a pas seulement les coupons-rabais qui font le bonheur des consommateurs. Il existe aussi les sites d'achats groupés. Ces sites Internet regroupent plusieurs promotions d'une durée limitée. Les commerçants élaborent des promotions spéciales dans l'espoir de se faire connaître. Dans certains cas, il faut un nombre minimal d'acheteurs pour qu'on valide les offres. Tu trouveras des offres sur des forfaits d'hébergement, des traitements au spa, des repas au restaurant, etc. Il existe plusieurs sites d'achats groupés comme www.Groupon.ca ou www.Tuango.ca.

Quel est le principe de l'achat groupé?

Les consommateurs se regroupent et négocient le prix de certains biens. Ils ont droit à des prix avantageux, car ils sont nombreux.

Les groupes d'achat utilisent le même principe que les sites d'achats groupés. Toutefois, les groupes d'achat ne sont pas gérés par une entreprise. Ce sont des consommateurs qui se regroupent physiquement pour négocier les prix de certains produits directement avec les commerçants. L'objectif des groupes d'achat est de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'autonomie alimentaire.

Contrairement aux sites d'achats groupés, les groupes d'achat exigent un engagement des participants. Les participants au groupe d'achat doivent remplir toutes les tâches eux-mêmes : choix des produits, négociation des prix, cueillette de la commande, entreposage, distribution de la commande. Si tu décides de participer à un groupe d'achat, tu devras assumer certaines responsabilités. Tu es responsable d'aller chercher la commande chez le fournisseur? Tu dois respecter ta parole et aller la chercher. Plusieurs personnes se fient sur toi. Ça exige donc un peu plus d'organisation et d'implication.

40

C'est le nombre de groupes d'achat au Québec.

Cuisiner en groupe :

De nos jours, les gens cuisinent moins. Pourquoi? Certains parlent d'un manque de temps, d'autres d'un simple manque de volonté! Les épiceries ont adapté leur offre de produits à cette nouvelle réalité. Elles nous proposent de plus en plus de repas prêts-à-manger. Ces produits sont parfaits pour les gens qui ne cuisinent pas. Toutefois, ils coûtent cher et ne sont pas nécessairement bons pour la santé. Quelle est donc la solution pour les gens qui n'aiment pas cuisiner? Les cuisines collectives!

Les cuisines collectives permettent à des groupes de se réunir et de cuisiner à moindre coût. Pour profiter des services des cuisines collectives, les participants doivent former un groupe de cuisine. Ils peuvent ensuite choisir des recettes qu'ils veulent réaliser. On leur fournira alors plusieurs aliments secs. Ils achèteront seulement les aliments périssables, comme la viande, les fruits et les légumes et les produits laitiers.

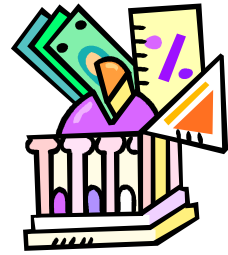
www.soscuisine.com

Un site qui regroupe les meilleurs rabais contenus dans les circulaires de la semaine.

Pour les participants, ce n'est pas juste une occasion de cuisiner à moindre coût. C'est aussi une façon de rencontrer des gens et d'en apprendre plus sur la cuisine. Il y a des cuisines collectives dans plusieurs régions du Québec. Elles sont ouvertes à tous les groupes qui veulent cuisiner. Elles offrent également des services de consultation sur place. Par exemple, leur personnel peut t'aider à choisir des recettes économiques.

L'ABC... des services bancaires!

Les banques ou les caisses populaires sont des **institutions financières qui acceptent les dépôts, prêtent de l'argent et offrent d'autres services financiers**. Les services varient d'une institution financière à l'autre. Si tu veux t'y retrouver dans l'univers des services bancaires, voici quelques informations que tu dois connaître.



Le dépôt d'argent :

Tu peux déposer de l'argent au comptoir ou au guichet automatique. Tu ne paies aucun frais pour déposer de l'argent. C'est la même chose pour les chèques que tu déposes.

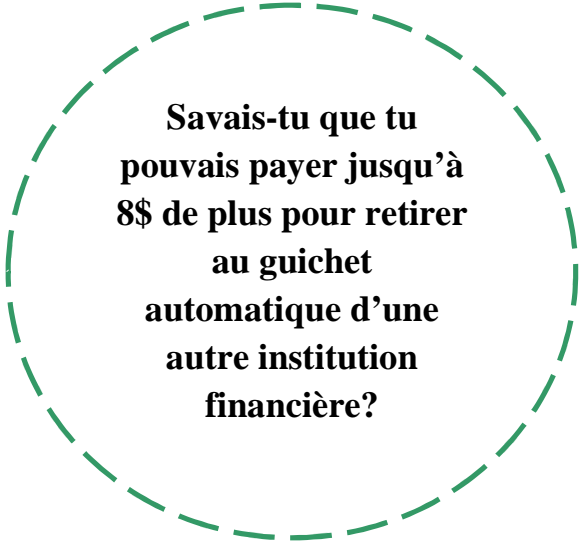
Les chèques :

Quand tu déposes un chèque à ton institution, elle gèlera le montant du chèque durant une période de temps. C'est la **retenue de fonds**. Ça veut dire que tu ne pourras pas retirer l'argent du chèque. Les institutions financières gèlent les chèques pour vérifier s'ils sont valides. Tu peux déposer ton chèque au comptoir ou au guichet. La période de gel varie d'une institution à l'autre, selon le mode de dépôt et le montant du chèque. Elle ne dépasse pas 8 jours ouvrables. Informe-toi auprès de ton institution financière pour en savoir plus.

Même si ton chèque est gelé, la banque peut t'offrir un **transit autorisé**. Le transit autorisé est le montant maximal que tu peux utiliser après avoir déposé un chèque.

Le retrait d'argent :

Tu peux retirer de l'argent au comptoir ou au guichet automatique. Des frais s'appliquent dans les deux cas. Il y a parfois des exceptions pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les jeunes de moins de 18 ans. Les frais peuvent être plus élevés si tu retires ton argent au comptoir plutôt qu'au guichet automatique. Toutefois, si tu retires dans un autre guichet automatique que celui de ton institution, tu risques de payer des frais supplémentaires. À éviter!



**Savais-tu que tu
pouvais payer jusqu'à
8\$ de plus pour retirer
au guichet
automatique d'une
autre institution
financière?**

Les comptes :

Il existe plusieurs types de compte. Les plus connus sont :

- les comptes chèques;
- les comptes-épargne;
- les comptes conjoints.

Le **compte-chèques** te permet de faire des opérations bancaires courantes. Tu peux retirer ou déposer de l'argent. Tu peux aussi avoir une carte de débit avec ce compte. Tu peux alors payer directement avec ta carte, utiliser le guichet automatique et utiliser les services en ligne. Il s'appelle compte-chèques, car tu peux faire des chèques à partir de ce compte.

Le **compte-épargne** est un compte où ton argent peut rapporter des intérêts. Tu ne peux pas faire autant d'opérations bancaires. Comme son nom l'indique, il sert à épargner.

Le **compte conjoint** ressemble au compte-chèques et au compte épargne, car tu peux faire les mêmes opérations. Toutefois, c'est un compte partagé entre deux personnes. Certains comptes conjoints exigent la signature des deux titulaires du compte pour faire des opérations. D'autres exigent seulement une signature. Les deux titulaires du compte peuvent avoir une carte de débit.

Les forfaits :

Plusieurs opérations bancaires s'accompagnent de frais. Les frais bancaires coûtent en moyenne 185\$ par année aux Canadiens. Voici des exemples de frais bancaires tirés des sites Internet de Desjardins, de la Banque royale du Canada et de la Banque de Montréal¹ :

	Frais entre...	
Retrait d'argent au guichet automatique	0,65\$	1,00\$
Retrait d'argent au comptoir	1,00\$	1,25\$
Paiement en ligne ou au téléphone d'une facture inscrite au dossier	0,65\$	1,00\$
Paiement au comptoir d'une facture inscrite au dossier	1,00\$	2,25\$
Chèque	0,65\$	1,00\$

Pour éviter de payer ces frais, tu peux demander un **forfait**. Un forfait offre un nombre de services à un coût fixe par mois. Avant de choisir un forfait, tu devrais vérifier le nombre de transactions bancaires que tu fais en moyenne par mois.

☞ **Si tu gardes un montant minimal dans ton compte, ton forfait peut être gratuit, selon les institutions.**

¹ Ces données sont valides en date de la publication de ce document. Les frais peuvent changer d'une année à l'autre.

Les services en ligne :

Les banques et les caisses offrent des services en ligne. Par exemple, tu peux payer des factures, transférer de l'argent à quelqu'un ou demander un spécimen de chèque. Tu peux aussi vérifier tes dépenses et tes revenus en tout temps.

Aide-mémoire

Les banques et les caisses offrent plusieurs services. C'est possible de déposer de l'argent gratuitement. Si tu déposes un chèque, il sera toutefois gelé temporairement. Le retrait d'argent s'accompagne de frais. D'autres services sont aussi disponibles.

- ❶ Les comptes : Il existe plusieurs types de comptes. Le compte-chèques te permet de faire des opérations courantes. Le compte-épargne te permet de mettre de l'argent de côté. Le compte-conjoint est un compte partagé entre deux personnes.
- ❷ Les forfaits : Des frais s'appliquent pour la plupart des transactions. Pour réduire ces frais, tu peux demander un forfait. Tu paieras un montant fixe par mois.
- ❸ Les services en ligne : Tu peux faire plusieurs transactions sur Internet, comme payer des factures ou transférer de l'argent à quelqu'un.

Voilà! Tu connais maintenant l'ABC des services bancaires!

Quiz : Quel consommateur es-tu?

Lis les phrases suivantes. Encerle la réponse qui est la plus exacte.

1. J'apporte ma liste quand je vais à l'épicerie. J'évite d'acheter des articles inutiles.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

2. Avant d'acheter quelque chose, je me demande si j'en ai vraiment besoin.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

3. J'utilise des coupons-rabais ou je cherche les ventes avant de magasiner.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

4. Si je ne suis pas satisfait d'un produit, je le retourne pour le remplacer ou me faire rembourser.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

5. Quand j'achète des aliments, je compare le prix à l'unité (prix unitaire).
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

6. J'essaie de ne pas faire d'achats impulsifs ni d'acheter des articles sur le coup de l'émotion.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

7. Je compare les produits avant de les acheter. Je veux payer le meilleur prix.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement
8. Si j'ai une question au sujet d'un produit, je la pose au vendeur.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement
9. J'évite de me laisser convaincre par les publicités.
A) La plupart du temps B) Parfois C) Rarement

Calcule le nombre de A, de B et de C encerclés.

Total de A :

Total de B :

Total de C :

Si tu as obtenu plus de A : BRAVO!

Tu es un consommateur responsable. Tu réfléchis à tes achats. Tu tires le maximum de ton argent. Essaie d'influencer tes amis et ta famille pour qu'ils adoptent un comportement responsable comme le tien.

Si tu as obtenu plus de B : CONTINUE COMME ÇA!

Tu es sur la bonne voie pour être un consommateur averti. Tu pourrais faire plus attention à la façon dont tu dépenses ton argent. Ça pourrait t'aider à économiser davantage.

Si tu as obtenu plus de C : ATTENTION!

Tu devrais revoir certaines habitudes de consommation. Ce n'est pas dramatique, mais certains gestes très simples pourraient t'aider à mieux consommer. Si tu prenais le temps de chercher les rabais avant d'acheter, tu pourrais économiser beaucoup d'argent.

Qui est le consommateur responsable?



Le consommateur averti se questionne sur ses vrais besoins. Il évite alors d'acheter des articles inutiles. De plus, le consommateur averti vérifie les spéciaux avant de magasiner. Il se fait une liste des produits dont il a besoin. Il respecte cette liste. Il évite donc de surconsommer et de se laisser tenter par d'autres produits. Le consommateur responsable fait son épicerie après les repas, car il sait qu'il ne faut pas aller à l'épicerie quand on a faim. Pour économiser, il achète les produits de marque maison, car ils coûtent moins chers. Finalement, il vérifie toujours sa facture. Il veut être certain que le prix de ses achats est exact.

Tu veux être un consommateur responsable? Rien de plus simple! Fie-toi à cette petite description pour te guider dans tes choix de consommation.

Ce que tu dois retenir

Les commerçants veulent te vendre leurs produits. Pour être un consommateur averti, tu dois tenir compte de tes besoins, sans toutefois arrêter de vivre. C'est important de se faire plaisir à l'occasion et de combler ses désirs. Il faut balancer ses besoins et ses désirs. Avant d'acheter quelque chose, demande-toi si tu en as besoin. Tu n'en as pas besoin, mais tu veux te faire plaisir? C'est parfait! Tu en assumes pleinement les conséquences. Toutefois, si tu achètes sans te poser de question, tu risques de regretter tes décisions et de t'endetter.

C'est important de faire attention à sa consommation, car les commerçants utilisent plusieurs techniques de marketing pour nous pousser à consommer. Ne te laisse pas prendre au piège avec ces techniques!

Il existe plusieurs outils pour te permettre de dépenser moins, comme le couponing, l'achat groupé et les cuisines collectives. C'est donc à toi de prendre les moyens pour vivre selon tes moyens!

Si tu veux en savoir plus sur la consommation, voici quelques liens pertinents.

- Agence de la consommation en matière financière, <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/index-fra.asp>
- Coalition des associations de consommateurs du Québec, <http://cacq.ca/>
- Consommer sans illusion, <http://www.consommersansillusion.ca/wordpress/>
- Office de la protection du consommateur, <http://www.opc.gouv.qc.ca/>

Notes

Chapitre 2 : Le crédit

Réfléchissons au crédit

On parle souvent du crédit comme quelque chose de dangereux. Pourtant, c'est un outil qui peut être très utile. Il permet d'emprunter de l'argent pour payer certaines dépenses. Toutefois, ça peut devenir un vrai cauchemar si on l'utilise mal.

Dans ce chapitre, nous t'apprendrons tout ce qu'il faut savoir sur le crédit! Nous expliquerons comment fonctionne le crédit. Nous présenterons également les formes de crédit les plus courantes. Nous te dévoilerons aussi la vérité sur la carte de crédit. Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *As-tu déjà eu une mauvaise expérience avec le crédit?*
- ❖ *Fuis-tu le crédit comme la peste?*
- ❖ *Comprends-tu le fonctionnement de ta carte de crédit ou de tes prêts?*

Les mots du... crédit

Avance de fonds : opération qui permet de retirer de l'argent avec sa carte de crédit.

Capital : montant investi ou prêté pour gagner des intérêts ou un autre revenu.

Carte de crédit : carte donnée par une institution financière qui permet d'acheter des produits et services « à crédit ». L'institution financière paie le vendeur et le titulaire de la carte rembourse l'institution financière plus tard.

Cote de crédit : pointage qui résume la réputation financière d'une personne et son histoire en matière de crédit. Les institutions s'en servent pour décider si elles peuvent prêter de l'argent à une personne et pour fixer le montant que la personne peut emprunter.

Créancier : personne qui prête de l'argent.

Crédit : somme d'argent prêtée par une institution ou une personne en échange d'une promesse de remboursement.

Emprunt : somme d'argent qu'on emprunte à quelqu'un ou à une institution. On devra rembourser la somme plus tard. On paiera aussi des intérêts.

Hypothèque : prêt qui permet l'achat d'une propriété.

Intérêt : pour celui qui prête, c'est le gain tiré de l'argent prêté à une institution, un particulier ou une société. Pour celui qui emprunte, c'est le coût supplémentaire à payer pour rembourser son emprunt. Il y a l'intérêt simple (calculé sur le montant initial) et l'intérêt composé (calculé sur le montant initial et sur les intérêts accumulés).

Marge de crédit : mode de crédit qui permet de retirer de l'argent d'un compte personnel jusqu'à une limite de crédit fixée par une institution financière.

Mode de paiement différé : entente qui permet de reporter le paiement d'un achat sur une période donnée. La personne paie au moyen de versements échelonnés qui incluent les intérêts. C'est souvent utilisé pour de gros achats comme des électroménagers.

Période d'amortissement : durée de l'hypothèque.

Solde : montant d'argent qu'il reste à payer sur un emprunt. C'est aussi le montant d'argent qu'on possède dans un compte.

Solvabilité : évaluation de la capacité d'une personne à faire un emprunt, à faire régulièrement ses paiements et à rembourser l'emprunt en totalité.

Taux d'intérêt : pourcentage d'intérêt que rapporte une somme d'argent investie ou que coûte une somme d'argent empruntée.

Vérification du crédit : examen de la capacité de rembourser d'une personne et de son historique en matière de crédit.

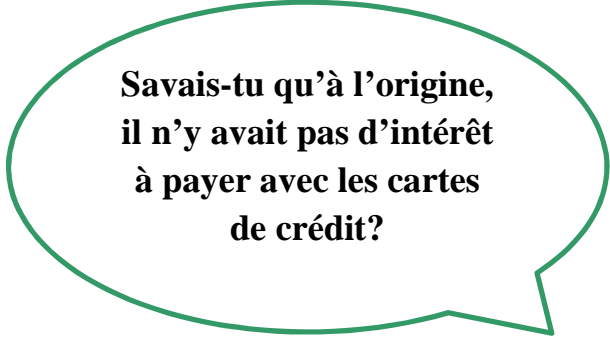
La petite histoire des cartes de crédit

D'où vient le mot *crédit*?

Le mot crédit vient du mot «croire». Le crédit s'appuie donc sur la croyance ou la confiance que la personne qui emprunte de l'argent sera capable de rembourser.

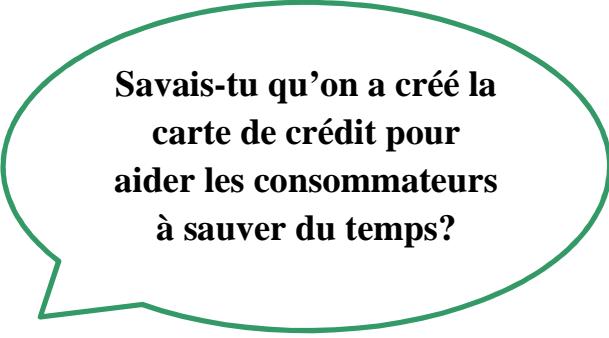
Qui a inventé le crédit?

Contrairement à ce qu'on pense, les banques n'ont pas inventé le crédit. Des prêtres et des grands propriétaires terriens ont créé le crédit pour faire des affaires ensemble quelques siècles avant Jésus-Christ. Le crédit est donc encore plus ancien que l'argent!



Savais-tu qu'à l'origine, il n'y avait pas d'intérêt à payer avec les cartes de crédit?

Pourquoi a-t-on inventé la carte de crédit?



Savais-tu qu'on a créé la carte de crédit pour aider les consommateurs à sauver du temps?

L'invention des cartes de crédit ne date pas d'hier. Les compagnies pétrolières et les hôtels ont créé les cartes de crédit en 1890 en Europe. À l'origine, on ne considérait pas les cartes de crédit comme une forme de crédit. C'était plutôt une façon pour les consommateurs de sauver du temps. Les hommes d'affaires les utilisaient quand ils étaient pressés en voyage. Ils pouvaient s'en servir dans les commerces qui distribuaient des cartes.

On ne pouvait utiliser aucune carte dans plusieurs commerces différents. Cela posait problème quand les gens oubliaient leur argent comptant pour payer dans des commerces où ils n'avaient pas de carte de crédit. En 1950, on a donc créé le Diners Club. C'était un intermédiaire entre les consommateurs et les commerçants. Le Diners Club a développé la première carte universelle qu'on pouvait utiliser dans plusieurs commerces. À l'époque, les consommateurs n'avaient pas d'intérêt à payer. Ils devaient simplement payer des frais annuels de 3\$. On peut dire que ça a beaucoup changé depuis!

C'était donc la petite histoire des cartes de crédit!

Le crédit : qu'est-ce que c'est?

De nos jours, on entend souvent «Un-tel vit à crédit» ou «Une-telle a acheté son téléviseur à crédit». Qu'est-ce qu'on entend par là? Les gens qui utilisent le crédit pour payer quelque chose se font prêter une somme d'argent par un créancier. En échange, ils s'engagent à rembourser la somme empruntée, c'est-à-dire le **capital**.

En plus de rembourser la somme d'argent empruntée, l'emprunteur devra payer des **intérêts** sur le montant d'argent. Pour calculer les intérêts, on utilise un taux d'intérêt, c'est-à-dire un pourcentage d'intérêt que rapporte une somme d'argent investie ou que coûte une somme d'argent empruntée.

Que veut dire le mot *intérêt*?

Pour la personne qui prête de l'argent, c'est-à-dire le créancier ou le prêteur, c'est un gain d'argent tiré du prêt.

Pour la personne qui emprunte de l'argent, c'est-à-dire l'emprunteur, c'est le coût supplémentaire à payer pour rembourser le prêt.

Il existe deux types d'intérêt :

- l'intérêt simple;
- l'intérêt composé.

L'intérêt simple :

L'intérêt est simple quand on le calcule sur le **capital**. Il se calcule de cette façon :

capital X taux d'intérêt X nombre d'années = intérêts à payer



Par exemple, tu achètes un fauteuil à 1000\$ et décides de payer à crédit pour y arriver. Le taux d'intérêt est de 6%. Tu décides de prendre 3 ans pour le rembourser. Tu devras alors payer 180\$ en intérêts. Ton fauteuil te coûtera donc **1180\$**.

L'intérêt composé :

L'intérêt est composé quand on le calcule sur le **capital** et sur l'**intérêt accumulé**. Il se calcule de cette façon :

(capital + intérêt accumulé) X taux d'intérêt = intérêts à payer pour chaque année (on refait l'opération pour chaque année)



Si on reprend l'exemple précédent, tu devrais payer 191,02\$ en intérêts, plutôt que 180\$. Ton fauteuil te coûtera donc **1191,02\$**.

Ce n'est pas important d'être capable de calculer l'intérêt. Ton relevé de compte indiquera toujours le montant à payer. Toutefois, c'est important de comprendre l'impact de que peut avoir l'intérêt sur une facture.

Les taux d'intérêt varient selon les produits de crédit :

- **Carte de crédit** : entre 12% et 19%
- **Carte de crédit de grands magasins** : entre 24% et 28%
- **Marge de crédit** : entre 6% et 10%
- **Prêt personnel** : entre 10% et 15%
- **Prêt hypothécaire** : entre 3% et 5%
- **Prêt automobile** : entre 7% et 9%
- **Prêt étudiant** : entre 3,50% et 5,25%

Les types de crédit

Quand on pense au crédit, on pense souvent aux cartes de crédit. Pourtant, il existe plusieurs autres formes de crédit. Elles ont des avantages et des inconvénients différents.

Regardons de plus près chacune d'entre elles.

La carte de crédit :

C'est un mode de crédit que tu peux utiliser pour faire des achats en magasin ou en ligne.



Quels sont les avantages?

- Elle te permet d'acheter quelque chose et de le payer plus tard.
- Si tu paies ton solde au complet, tu ne paies pas d'intérêt.
- Tu peux faire des avances de fonds. C'est une opération qui te permet de retirer de l'argent directement sur ta carte de crédit.

Quels sont les dangers?

- Les taux d'intérêt sont très élevés. Ils varient entre 12% et 28%!
- Tu risques de t'endetter si tu ne comprends pas le fonctionnement de ta carte.
- Quand tu fais une avance de fonds, tu devras payer des intérêts à partir du moment où tu retires l'argent.

Conseils

- Évite les cartes de crédit de grands magasins, car leur taux d'intérêt est très élevé.
- Paie ton solde au complet. Tu ne paieras pas d'intérêt.
- Évite de faire des avances de fonds, car les intérêts montent très rapidement.

La marge de crédit :

C'est un mode de crédit qui te permet de retirer de l'argent de ton compte personnel quand ton compte est à zéro.



Quels sont les avantages?

- Elle offre un mode de remboursement souple. Tu peux fixer les conditions de remboursement avec ton institution financière.
- Elle s'accompagne souvent d'un faible taux d'intérêt.

Quels sont les dangers?

- Le taux d'intérêt peut changer sans avertissement. Il varie en fonction des taux d'intérêt en vigueur dans le pays.
- On calcule les intérêts à partir du moment où tu retires l'argent.
- Si tu rembourses seulement le minimum à tous les mois, tu paies seulement les intérêts. Tu risques donc de t'endetter.

Conseils

- N'utilise pas la marge de crédit comme une source de revenus. Souviens-toi que c'est une forme de crédit, même si on verse l'argent directement dans ton compte bancaire.
- Garde en tête que le taux d'intérêt peut varier. Si le taux d'intérêt augmente, tes remboursements seront plus élevés.

Le prêt personnel :

C'est un prêt accordé directement par ton institution. Elle fixe le contrat avec toi. Il existe des prêts à taux d'intérêt fixe et des prêts à taux d'intérêt variable.



Quels sont les avantages?

- Il s'accompagne d'un taux d'intérêt plus faible que celui des cartes de crédit.
- Les conditions de remboursement des prêt à taux d'intérêt variable sont plus souples.
- Il est particulièrement utile pour les grosses dépenses, comme les rénovations, les meubles, etc.

Quels sont les dangers?

- Tu risques de t'endetter si tu l'utilises mal.
- Le taux d'intérêt des prêts à taux d'intérêt variable peut changer. Il varie en fonction des taux d'intérêt en vigueur dans le pays.

Conseils

- Lis attentivement l'accord de prêt avant de le signer. Si tu ne comprends pas, pose des questions.
- Si ton contrat le permet, fais des remboursements plus fréquents. Tu paieras moins d'intérêts.

Le prêt hypothécaire :

C'est le prêt utilisé pour l'achat d'une maison. Ta maison sert alors de garantie pour le remboursement du prêt.



Quels sont les avantages?

- Il s'accompagne d'un taux d'intérêt plus faible que celui des prêts personnels.
- Ses conditions de remboursement sont souples. Tu peux décider de rembourser à toutes les semaines, aux deux semaines ou à tous les mois.

Quels sont les dangers?

- Si tu es incapable de rembourser le prêt, tu risques de perdre ta maison.
- C'est une transaction complexe. Le vocabulaire utilisé peut être compliqué.
- Il exige une mise de fonds importante. La mise de fonds doit être de 20% de la valeur de la maison. Si tu es incapable de verser le montant requis, tu devras emprunter encore plus.

Conseils

- Assure-toi que tu as les moyens de t'acheter une maison. Souviens-toi qu'il s'agit de la plus importante transaction de ta vie.
- Informe-toi sur les modalités qui accompagnent le prêt, comme le taux d'intérêt ou le mode de remboursement. Si tu effectues des remboursements plus fréquents, tu paieras moins d'intérêt.

Le prêt automobile :

C'est le prêt accordé par un concessionnaire automobile pour l'achat d'une voiture. Ta voiture sert de garantie de remboursement du prêt.



Quels sont les avantages?

- Il s'accompagne d'un taux d'intérêt souvent plus faible que ceux proposés par les institutions financières.

Quels sont les dangers?

- La voiture perd de la valeur très rapidement. Quand tu auras terminé de rembourser ton prêt, la voiture n'aura peut-être plus une grande valeur.
- Il exige parfois une mise de fonds importante.

Conseil

Économise de l'argent pour verser une bonne mise de fonds. Évidemment, n'utilise pas tout ton argent.

Mythes et vérités sur la carte de crédit

On entend beaucoup de choses sur la carte de crédit. Certaines sont vraies, d'autres sont fausses. C'est le temps de faire la lumière sur la carte de crédit.

**La carte de crédit a
seulement des
inconvenients.**

C'est faux. Quand on l'utilise comme une méthode de paiement, la carte de crédit peut être très utile. Elle peut nous dépanner en voyage par exemple. Il faut simplement se rappeler que lorsqu'on paie avec la carte de crédit, on paie avec de l'argent emprunté. On devra donc rembourser cet argent. Idéalement, il faut rembourser rapidement si on ne veut pas payer d'intérêt. Il y a un danger quand on utilise la carte de crédit de la même façon qu'une carte de débit. On confond alors l'argent qu'on a vraiment et l'argent qu'on emprunte.

C'est faux. Tu devras payer des intérêts sur ton solde précédent. Malheureusement, beaucoup de gens s'endettent car ils croient qu'ils ne paieront pas d'intérêt en payant le minimum requis. Si tu paies le solde minimal, ça n'affectera toutefois pas ton dossier de crédit.

**Je ne paie pas
d'intérêt si je paie le
solde minimal à tous
les mois.**

Si je paie mon solde au complet à tous les mois, je ne paie pas d'intérêt.

C'est vrai. Les institutions financières offrent une période de grâce, c'est-à-dire une période de temps durant laquelle on ne paie pas d'intérêt. C'est un «cadeau» qu'elles te font. Tu as donc un mois pour payer ton solde au complet. Si tu n'as pas payé ton solde au complet à la date d'échéance inscrite sur ton relevé, tu devras payer des intérêts. À partir de ce moment, on calculera les intérêts à partir de la date de l'achat.

C'est vrai. Comme l'avance de fonds est une transaction en espèces, la période de grâce ne s'applique pas. On calculera les intérêts à partir du moment où tu retires l'argent. Tu dois donc utiliser l'avance de fonds en dernier recours ou lorsqu'il y a une urgence. Les intérêts grimpent très vite. N'attends pas de recevoir ton relevé mensuel pour rembourser.

Si je fais une avance de fonds, je paierai des intérêts à partir du moment où j'effectue l'avance de fonds.

Faire un paiement en retard n'affectera pas mon dossier de crédit.

C'est faux. On inscrit tout dans ton dossier de crédit, même un seul paiement en retard. Ce n'est pas désastreux, mais il vaut mieux ne pas en prendre l'habitude. Si tu paies souvent en retard, les conséquences peuvent être importantes. Ça affectera ton dossier de crédit négativement. De plus, ton institution financière pourrait décider d'augmenter ton taux d'intérêt.

L'ABC... du dossier de crédit!

Un dossier de crédit contient trois parties :

- tes coordonnées personnelles;
- les demandes précédentes de consultation de ton dossier de crédit;
- toutes tes habitudes et actions en matière de crédit.



Savais-tu que les informations contenues dans le dossier de crédit demeurent inscrites durant 6 ans?

Le dossier de crédit dresse ton historique de crédit. Il évalue aussi ta capacité à rembourser ce que tu as emprunté. Les prêteurs s'en servent pour décider s'ils veulent te prêter de l'argent. Les compagnies d'assurances peuvent également demander à le consulter avant de t'accorder une assurance. Les employeurs et les propriétaires peuvent aussi le vérifier avant de t'engager ou de te louer un appartement. Toutefois, personne ne peut avoir accès à ton dossier de crédit sans ton autorisation écrite.

Si tu fuis le crédit comme la peste, tu risques d'avoir de la difficulté à en obtenir par la suite. Les prêteurs n'auront aucune indication sur ta capacité à rembourser. Si tu veux t'y retrouver dans l'univers du dossier de crédit, voici quelques informations que tu dois connaître.

La cote de crédit :

La cote de crédit est une note qui résume la réputation financière d'une personne et son histoire en matière de crédit. Elle exprime le risque que tu représentes pour les prêteurs. La cote de crédit est un chiffre entre 300 et 900. Tu obtiens le pointage de 900 si tu rembourses tes prêts à temps et si tu paies ta carte de crédit. Plus ta cote est élevée, plus les prêteurs voudront te prêter de l'argent. La cote baisse si tu as mal géré ton crédit (par exemple, tu oublies des paiements ou tu les fais en retard). Si ta cote de crédit est trop basse, tu risques de ne pas avoir droit à d'autres formes de crédit.

La cote de crédit varie en fonction des facteurs suivants :

- depuis combien de temps tu as du crédit;
- tes habitudes de paiement;
- tes dettes;
- le nombre de demandes de renseignements effectuées récemment;
- les types de produits de crédit que tu utilises;
- un dossier de faillite ou la présence d'une agence de recouvrement.

Un mauvais historique de crédit peut avoir des conséquences négatives sur certaines décisions financières. Ça devient beaucoup plus difficile de s'acheter une voiture ou une maison. Pour améliorer ta cote de crédit, évite d'accumuler des retards de paiements et rembourse ce que tu dois le plus rapidement possible.

Demande de renseignements :

Il faut s'informer sur l'état de son dossier de crédit, surtout quand on est sur le point de prendre une décision importante comme l'achat d'une maison. Ça permet de voir l'état de son dossier et de vérifier l'exactitude des informations. Porte surtout attention à tes renseignements personnels, l'information concernant les comptes de carte de crédit et de prêt et les renseignements défavorables sur tes comptes. Sois aussi attentif aux signes de vol d'identité. C'est important de vérifier ces informations, car une erreur pourrait

affecter ton dossier de crédit. Tu pourrais avoir de la difficulté à obtenir un prêt ou une autre forme de crédit par la suite.

Si tu remarques une erreur dans ton dossier, tu dois aviser le bureau de crédit. Il corrigera ces erreurs gratuitement. Avant de le contacter, regroupe tous les documents pertinents pour être capable d'expliquer la situation. Par la suite, contacte-le et explique les raisons de ta demande de correction. Si l'erreur concerne une transaction en particulier, communique avec le prêteur. Ça peut parfois accélérer la procédure. Évidemment, tu ne peux pas modifier des informations concernant ton historique de paiements. Tu peux corriger des erreurs et non effacer la vérité. Tu peux obtenir une copie de ton dossier de crédit en ligne ou par la poste. Si tu veux le consulter en ligne, tu dois payer entre 15\$ et 25\$. Si tu fais la demande par la poste, c'est gratuit.

Pour obtenir ton dossier de crédit, tu dois le demander à un bureau de crédit, comme **Équifax** ou **Transunion**.

Conseil

Fais la demande dans les deux bureaux de crédit pour être sûr qu'il n'y a aucune erreur dans l'un des deux dossiers.

À faire	À ne pas faire
Payer ses factures à temps.	Utiliser une forme de crédit qu'on ne comprend pas.
Payer au moins le montant minimal.	Attendre avant de signaler les problèmes.
Vérifier son profil de crédit pour être sûr qu'il n'y a aucune erreur	Payer ses factures en retard.
Demeurer actif au niveau du crédit	Dépasser sa limite de crédit.

Aide-mémoire

Le **dossier de crédit** dresse un portrait de tes habitudes et agissements en matière de crédit. Les prêteurs et les compagnies d'assurance s'en servent pour décider s'ils veulent te prêter de l'argent ou t'assurer. Les employeurs et les propriétaires peuvent aussi le vérifier pour connaître ton profil financier. C'est donc important d'entretenir un bon dossier de crédit.

La **cote de crédit** est un pointage entre 300 et 900. Elle indique le risque que tu représentes pour les prêteurs. Plus ta cote est élevée, plus tu es un bon payeur. Les prêteurs voudront t'offrir du crédit. Plus ta cote est basse, plus tu représentes un risque pour les prêteurs. Tu risques d'avoir de la difficulté à obtenir du crédit. Pour améliorer ta cote, tu dois mieux gérer ton crédit et rembourser tes prêts à temps.

Voilà! Tu connais maintenant l'ABC du dossier de crédit!

Ce que tu dois retenir

Le crédit permet d'utiliser de l'argent qu'on n'a pas en sa possession pour dépenser. On doit toutefois rembourser la somme empruntée et les intérêts accumulés.

Il existe plusieurs formes de crédit, comme la carte de crédit, la marge de crédit, le prêt personnel, le prêt hypothécaire et le prêt automobile. Chaque forme a ses avantages et ses inconvénients. Elle répond à des besoins différents.

Si on l'utilise bien, le crédit peut être très utile. Toutefois, plusieurs personnes ne le comprennent pas et l'utilisent mal. Il peut alors mener à un endettement. C'est donc important de démêler les mythes et vérités sur la question pour en faire un usage éclairé.

Si tu veux en savoir plus sur le crédit, voici quelques liens pertinents.

- Dans la marge jusqu'au cou, <http://www.danslamargejusquaucou.com/>
- Equifax, http://www.equifax.com/home/fr_ca
- Mode d'emploi, <http://www.option-consommateurs.org/volet-jeunesse/mode-demploi/credit.html>
- Transunion, http://www.transunion.ca/ca/home_fr.page

Notes

Chapitre 3 : L'endettement

Réfléchissons à l'endettement

De nos jours, beaucoup de gens s'endettent. On pense parfois que la mauvaise utilisation du crédit est la seule cause de l'augmentation de l'endettement. On peut toutefois s'endetter pour différentes raisons : acheter une maison ou une automobile, poursuivre des études post-secondaires, faire des réparations sur sa maison... L'endettement devient un problème quand on est incapable de rembourser ses dettes. On parle alors d'un endettement excessif ou d'un surendettement.

Dans ce chapitre, nous présenterons les signes avant-coureurs d'un surendettement. Nous te guiderons également vers les solutions au surendettement. Car elles existent! Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *Crois-tu que les gens s'endettent seulement parce qu'ils ont mal consommé?*
- ❖ *As-tu déjà vécu une situation de surendettement?*
- ❖ *Crois-tu que c'est possible de se sortir d'une situation de surendettement?*

Les mots de... l'endettement

Actif : c'est l'ensemble des biens qu'une personne possède.

Bilan financier : état financier qui présente la situation financière d'une personne ou d'un ménage. Il inclut la liste des actifs et des passifs et leur valeur.

Consolidation de dettes : prêt accordé par une institution financière qui sert à rembourser les dettes d'une personne. Le taux d'intérêt est souvent plus faible que celui des cartes de crédit. L'institution financière rembourse les créanciers. La personne endettée rembourse l'institution financière.

Déficit : différence positive entre ses dépenses et ses revenus (contraire : excédent).

Dépense : argent utilisé pour obtenir quelque chose; coûts.

Dettes : somme d'argent que l'on doit à quelqu'un ou à une institution.

Endettement : accumulation de dettes à court terme ou à long terme.

Entente de paiement : entente entre la personne endettée et ses créanciers. Ils peuvent se mettre d'accord sur l'échéancier de remboursement, par exemple.

Faillite : situation au cours de laquelle la personne doit céder ses biens en échange de l'annulation de ses dettes.

Passif : ce qu'une personne doit à quelqu'un d'autre ou à une institution. C'est l'ensemble de ses dettes.

Ratio : rapport entre deux nombres.

Surendettement : endettement excessif. Quand la part de ce qu'on doit rembourser est excessive par rapport à ses revenus, on n'arrive plus à rembourser ses dettes.

Endettement ou surendettement?

On en parle partout, à la télévision, dans les journaux, sur internet. Les Canadiens sont de plus en plus endettés. Est-ce qu'il faut s'inquiéter? Est-ce que ça veut dire que tous ces Canadiens sont au bord de la faillite? Pour répondre à ces questions, il faut distinguer l'endettement du surendettement.

L'endettement est l'accumulation de dettes à court, moyen ou long terme.

Le **surendettement** est un endettement excessif. C'est quand la part de ce qu'on doit rembourser est excessive par rapport à ses revenus. On est incapable de rembourser ses dettes.

Si tu es endetté, ça ne veut pas dire que tu vas faire faillite! Ça veut simplement dire que tu as des dettes. Par exemple, tu es endetté si tu as un prêt hypothécaire ou un prêt étudiant. L'endettement devient problématique quand la part qu'il occupe est trop grande par rapport à tes revenus. Pour savoir si tu es endetté ou surendetté, tu peux calculer le **fardeau de la dette**. C'est le ratio de tes dettes par rapport à tes revenus. Les créanciers utilisent le fardeau de la dette pour savoir s'ils courent un risque en te prêtant de l'argent. On calcule le fardeau de la dette de cette façon :

dettes / revenu = fardeau de la dette

(on exclut les dettes de logement)

Plus le ratio est élevé, plus tu es endetté. Si ton fardeau de la dette est supérieur à 20%, ça veut dire que ton endettement peut être problématique. Toutefois, la ligne est mince entre l'endettement et le surendettement. Ça dépend de ta perception de l'endettement. Le niveau de tolérance à l'endettement peut varier d'une personne à l'autre. Voici quelques signes qui peuvent t'aider à y voir plus clair.

Signes avant-coureurs du surendettement	1. Tu ne respectes pas ton budget.
	2. Tu utilises tes cartes de crédit pour payer l'épicerie et l'essence, car tu n'as pas assez d'argent dans ton compte en banque.
	3. Tu empruntes de l'argent pour joindre les deux bouts, d'une paye à l'autre.
	4. Tu paies seulement les intérêts sans réduire le capital emprunté.
	5. Les créanciers entrent en contact avec toi, car ils veulent que tu les rembourses. Ils envisagent de te poursuivre.
	6. Une compagnie de recouvrement communique avec toi.
	7. Tu te fais couper l'électricité ou le téléphone parce que tu ne paies pas tes factures.
	8. Ton conjoint et toi vous disputez pour des raisons financières.
	9. Ton dossier de crédit se détériore beaucoup.

Les types de dettes

Par où commencer si tu es surendetté? Devrais-tu te concentrer sur certains types de dettes? Les dettes ne sont pas toutes pareilles. Elles ont des taux d'intérêt différents. De plus, le type de garantie et les modes de remboursement peuvent varier.

Regardons les différents types de dettes de plus près pour mieux comprendre.

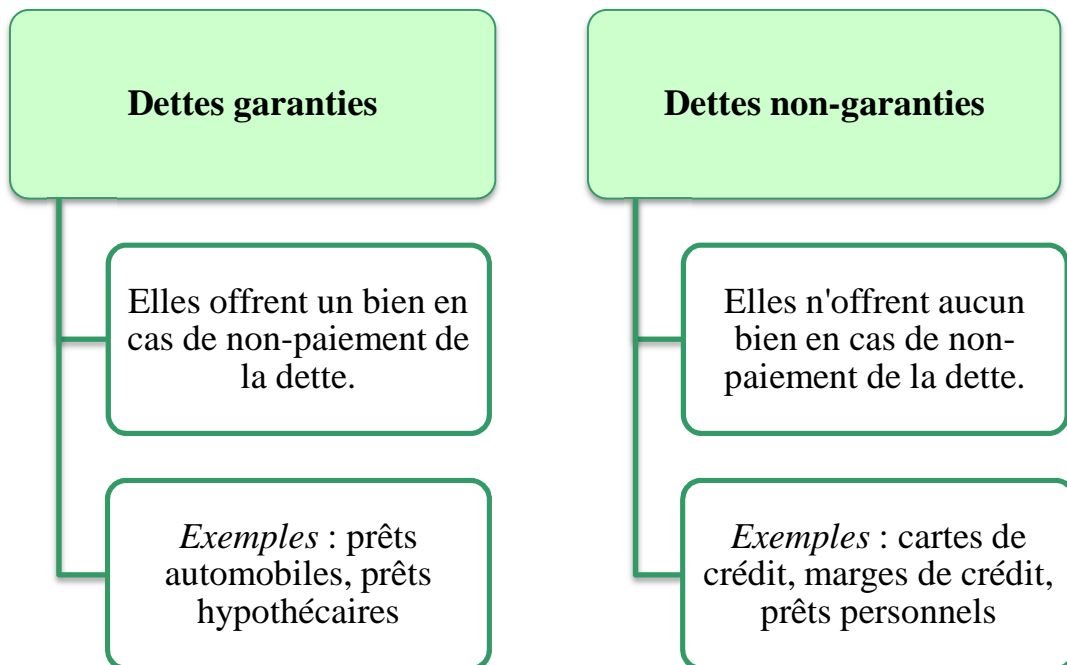
Les dettes garanties et les dettes non-garanties :

Les prêteurs veulent d'abord et avant tout obtenir le remboursement. Comment les rembourser si tu es incapable de payer tes dettes? Ça dépend de l'entente de paiement que tu as avec eux. Il existe les dettes garanties et les dettes non-garanties.

Les **dettes garanties** offrent quelque chose de concret en garantie en cas de non-paiement de la dette. Par exemple, si tu ne rembourses pas ton prêt hypothécaire, tes créanciers pourront saisir ta maison, car elle est en garantie. C'est la même chose pour les prêts automobiles. Par contre, ça ne s'applique pas aux prêts personnels utilisés pour l'achat d'une voiture. Pour saisir tes biens, les prêteurs doivent avoir ton consentement. Si tu n'acceptes pas la saisie, ils peuvent demander une ordonnance devant la cour.

Les **dettes non-garanties** n'offrent aucun bien en garantie en cas de non-paiement de la dette. Pour se rembourser, les prêteurs peuvent prendre une entente avec toi ou te poursuivre. Tu peux faire une proposition de consommateur si tes dettes non-garanties ne dépassent pas 250 000\$. Tu rembourseras alors un montant moins élevé que le montant

de tes dettes totales et on te libérera de tes dettes. C'est la solution de rechange à la faillite.

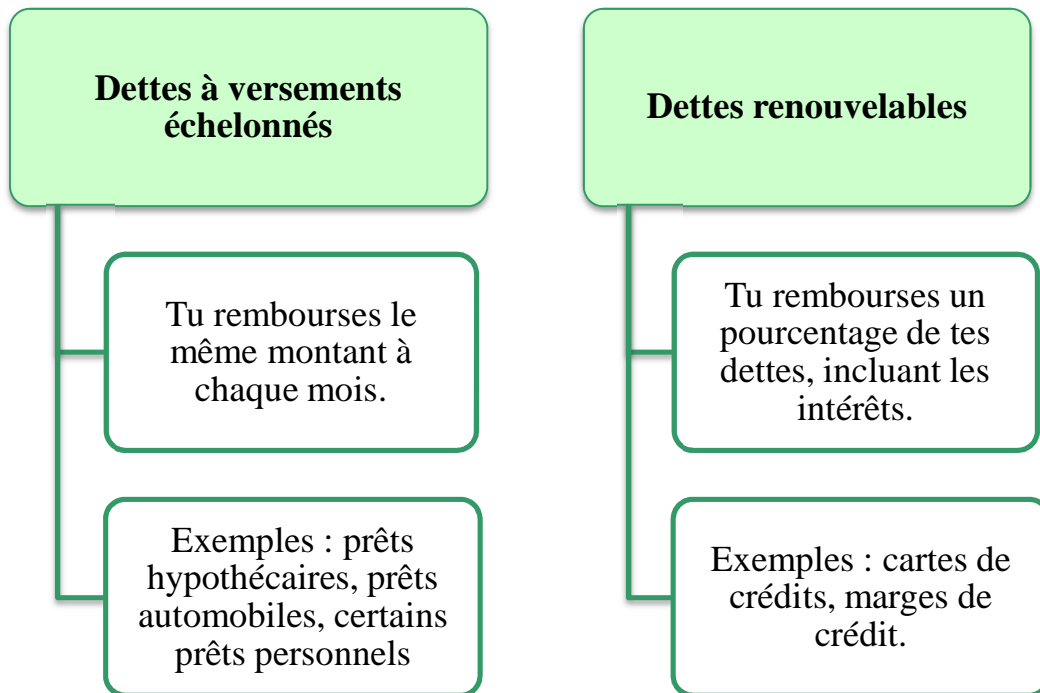


Les dettes à versements échelonnés et les dettes renouvelables :

Les dettes ne se remboursent pas toutes de la même façon. Il existe les dettes à versements échelonnés et les dettes renouvelables.

Les **dettes à versements échelonnés** te permettent de rembourser un montant fixe à tous les mois. Le montant inclut une partie du capital et une partie des intérêts.

Les **dettes renouvelables** te permettent de rembourser selon un pourcentage mensuel de tes dettes, incluant les intérêts. Le montant varie donc d'un mois à l'autre. Plus le solde est faible, plus le montant à payer est faible.



À quelles dettes s'attaquer en premier?

C'est bien beau ces histoires de dettes, mais à quelle dette devrais-tu t'attaquer en premier?

Tu devrais rembourser tes **dettes non-garanties** en premier.

Pourquoi? Les dettes non-garanties sont souvent des dettes renouvelables. Les paiements varient d'un mois à l'autre. Si tu rembourses tes dettes non-garanties en premier, tu réduiras le solde et le montant minimum à payer sur la prochaine facture. Plus le solde est faible, plus le paiement est faible. Tu paieras aussi moins d'intérêts. De plus, les dettes renouvelables permettent souvent un remboursement plus souple.

Quelle stratégie adopter pour rembourser ses dettes?

Si tu veux réduire tes dettes, tu dois commencer par faire ton budget. Il te permettra de connaître le montant exact de tes dettes. Tu pourras alors calculer le fardeau de la dette. Tu pourras déterminer combien d'argent tu peux consacrer au remboursement de tes dettes. Ensuite, tu devras choisir entre deux stratégies de remboursement :

- La technique de l'intérêt élevé;
- La technique à la chaîne.

La **technique de l'intérêt élevé** a pour objectif de payer d'abord les dettes avec un fort taux d'intérêt, comme les cartes de crédit. Tu commences par payer le montant minimal sur toutes les dettes. Avec l'argent qu'il te reste, tu rembourses une partie de la dette avec le plus haut taux d'intérêt. Cette technique te permet de réduire le montant d'intérêts à payer.

28%

C'est le pourcentage maximal de ton revenu mensuel que tu devrais utiliser pour rembourser tes dettes.

La **technique à la chaîne** t'encourage à payer d'abord les dettes les plus petites, pour ensuite payer les plus grosses. Tu paies d'abord le montant minimal sur toutes tes dettes. L'argent restant sert ensuite à payer les dettes les plus petites. Tu continues comme ça jusqu'à ce qu'il ne te reste plus de dettes. Cette technique permet de diminuer le nombre de dettes. C'est plus facile à gérer.

👉 **N'oublie pas que tu dois rembourser une partie de toutes les dettes à tous les mois!**

Comment se sortir d'une situation de surendettement?

Existe-t-il des solutions au surendettement? Dois-je automatiquement faire faillite? Suis-je le seul à être surendetté? Tu ne dois pas voir le surendettement comme une histoire sans issue. Si tu reconnais que tu es endetté, tu es déjà sur la bonne voie pour t'en sortir. Ne panique pas!

Tu trouveras dans cette section des solutions au surendettement. Car oui, il existe des solutions! Et il n'y a pas seulement la faillite!

La première étape : la mise à jour du budget

La première étape est de dresser un bilan clair de la situation grâce au budget. Le budget est un plan des revenus et des dépenses d'une personne, d'une famille ou d'un organisme sur une période donnée. Examine tes dettes et tes dépenses. Calcule le montant total de tes dettes et l'échéance pour les payer. Tu pourrais aussi faire ton bilan financier pour voir l'état de tes actifs et de tes passifs. Tu pourras ensuite décider quelles dettes tu dois rembourser en premier.

Conseil

Ne privilégie pas le remboursement de ton prêt hypothécaire au détriment des autres dettes. Même s'il représente un gros montant, souviens-toi que le taux d'intérêt est faible.

Quand on est endetté, on sent souvent qu'on doit se priver et ce n'est pas toujours facile. Tout le monde veut avoir un nouveau cellulaire, une voiture, etc. Toutefois, quand on est

endetté, on est obligé de réduire ses dépenses et ça peut être frustrant. C'est (malheureusement) la première chose à faire pour réduire son endettement. En faisant le point sur tes dépenses, tu remarqueras peut-être que tu pourrais en réduire certaines facilement. (exemple : cinéma, loisirs)

3258\$

C'est la dépense annuelle moyenne des Québécois en loisirs en 2011.

Tu ne gagneras rien à te mentir à toi-même. Sois honnête dans ton budget. Tu auras une idée plus claire de la situation. Pour y arriver, écris tes dépenses régulièrement pour ne pas les oublier. Pour certaines dépenses variables comme les loisirs, établis un montant par semaine plutôt que par année. Il risque de coller davantage à la réalité.

La deuxième étape : le changement de certaines habitudes

Après avoir revu ton budget, tu dois changer certaines habitudes. Tu peux par exemple vendre des biens dont tu n'as plus besoin. L'argent que tu en retireras te servira à payer tes dettes. Tu peux aussi échanger des biens que tu ne veux plus avec d'autres personnes, par exemple des vêtements, des livres, des films, des CD de musique, etc.

Si tu as une voiture, tu devrais peut-être réfléchir à l'utilisation que tu en fais. Tu pourrais changer de voiture et en choisir une qui consomme moins d'essence. Aussi, tu pourrais utiliser d'autres moyens de transport quand c'est possible, comme la marche à pied, le covoiturage ou le transport en commun. En plus de faire des économies, tu feras ta part pour l'environnement!

Savais-tu que le transport est l'un des postes de dépenses les plus importants?

Ce n'est pas parce que tu es endetté que tu dois arrêter de vivre et d'avoir du plaisir. Réduire ses dépenses, c'est comme un régime. Il faut être réaliste dans ses résolutions.

Sinon, on aura beaucoup de difficulté à respecter le plan. Le plus important est de se fixer des objectifs réalisables à court, moyen et long terme. Tu peux peut-être limiter certaines dépenses en loisirs en choisissant des activités gratuites. Pourquoi ne pas faire du jogging à l'extérieur plutôt que d'aller dans une salle d'entraînement?

La troisième étape : l'entente de paiement

Tu as fait les deux étapes précédentes et tu es toujours endetté? Tu dois donc maintenant te tourner vers des solutions un peu plus complexes. D'abord, essaie de t'entendre à l'amiable avec tes créanciers. Ils préfèrent généralement trouver une solution avec toi que de ne pas obtenir remboursement. Les municipalités, les compagnies de cellulaire, les agences gouvernementales peuvent prendre une entente avec toi. Par exemple, Hydro-Québec propose parfois d'échelonner les paiements sur une période de temps plus longue.

☛ Garde en tête que les créanciers veulent surtout obtenir remboursement.

Avant de les contacter, tu dois faire tes devoirs. À l'aide de ton budget, fixe un montant d'argent que tu es prêt à payer. Établis également un calendrier de paiements. Fais une proposition réaliste! De cette façon, tu auras l'air sérieux et déterminé à rembourser tes dettes quand tu les contacteras.

Les ACEF proposent des modèles d'entente de paiement. N'hésite pas à les consulter si tu en as besoin!

Si on t'a coupé l'hydroélectricité ou le téléphone, ça pourrait être un peu plus difficile d'obtenir une entente de paiement. Les créanciers risquent de demander que tu en rembourses une partie immédiatement avant de s'entendre. Si les créanciers refusent ton entente de paiement, demande qu'on note au dossier ta proposition. Si tu continues à rembourser tes dettes, ils ne pourront faire aucune demande de recouvrement contre toi.

La quatrième étape : la consolidation de dettes

Qu'est-ce que la consolidation de dettes? C'est un prêt accordé par ton institution financière pour rembourser tes dettes. Tu rembourses le prêt à ton institution. En échange, elle s'occupe de rembourser les créanciers. Tu n'as donc plus à faire affaire avec eux. L'objectif de la consolidation de dettes est de regrouper toutes tes dettes en un seul paiement mensuel. C'est beaucoup plus facile à gérer ainsi. De plus, le prêt accordé par l'institution s'accompagne souvent d'un taux d'intérêt plus faible que celui des cartes de crédit. C'est pourquoi on utilise souvent la consolidation de dettes pour les dettes de cartes de crédit.



Pour obtenir une consolidation de dettes, tu dois avoir un bon dossier de crédit et un revenu stable. Ce n'est pas facile à obtenir. Les institutions financières utilisent le fardeau de la dette pour vérifier ta capacité de rembourser le prêt qu'elles t'accorderaient. Si tu veux que ça fonctionne, tu dois te préparer avant de rencontrer ton institution. Établis un budget clair et précis. Évite de te tourner vers des sociétés de financement à haut risque, car les taux d'intérêt peuvent être très élevés.

👉 **N'oublie pas que tu ne peux pas consolider ta dette de prêt hypothécaire.**

Si l'institution refuse de t'accorder une consolidation de dettes, il y a d'autres options. Tu peux faire une **proposition de consommateur**. Avec un administrateur, tu peux modifier l'échéance des paiements ou proposer un remboursement représentant une portion de la dette à l'ensemble des créanciers. C'est souvent une solution de rechange à la faillite. La proposition de consommateur te permet de rembourser selon tes moyens. Tu n'es pas obligé de rembourser à tous les mois. L'important, c'est de rembourser le prêt avant

l'échéance prévue et de ne pas accumuler plus de trois mois de retard entre les paiements. Tu peux faire une proposition si tu as entre 1000\$ et 250 000\$ de dettes.

Une autre option est le **dépôt volontaire**. Cette méthode permet de rembourser ses dettes en passant par le bureau de la cour. Tu n'as plus à faire affaire avec les créanciers. Tu dois déposer une partie de ton revenu au bureau du greffier. Il se chargera de répartir l'argent aux créanciers en fonction des montants dus. Le taux d'intérêt est de 5%.

Conseil

Évite de retomber dans le piège du crédit et de l'endettement!

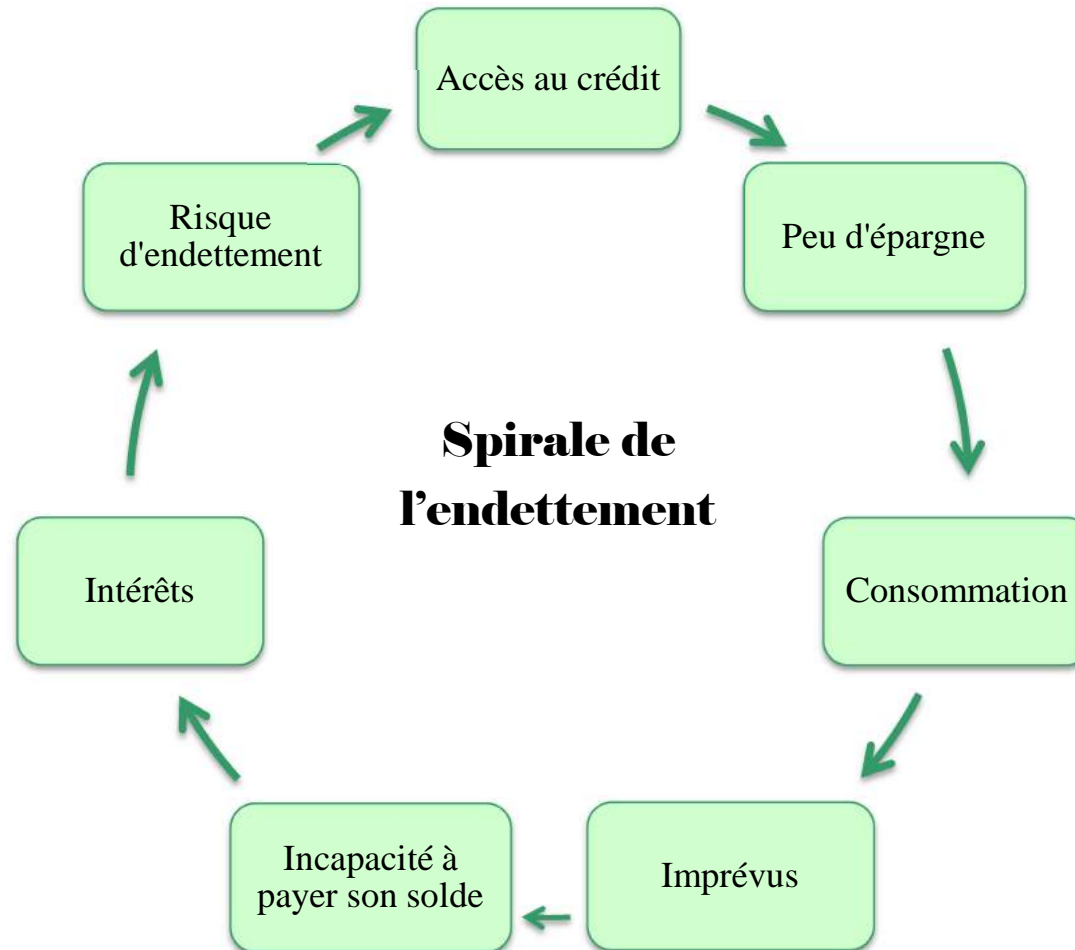
La cinquième étape : la faillite

Avantage

On te libère de tes dettes. Tu peux donc repartir à zéro.

Tu as essayé de régler ton problème d'endettement de toutes les façons, mais, rien à faire, tu es toujours endetté? Tu es donc rendu à la solution de dernier recours : la faillite. C'est la **libération de la plupart des dettes en échange de la remise de tes biens** et du versement d'une partie de ton revenu à tous les mois. La faillite dure généralement neuf mois. On remet tes biens à un syndic de faillite qui les revend et distribue l'argent aux créanciers. Tu peux garder des biens jugés essentiels pour une valeur de 6000\$.

Les conséquences de la faillite sont très importantes. Tu dois d'abord céder une bonne partie de tes biens à tes créanciers. De plus, ça affectera beaucoup ton dossier de crédit. Tu auras donc de la difficulté à obtenir un prêt à la banque et même une carte de crédit. Les inconvénients de la faillite sont nombreux. C'est pourquoi on a recours à cette méthode en dernier lieu. Si tu veux en savoir plus sur la faillite, réfère-toi au chapitre 8.



Quiz : Es-tu surendetté?

Maintenant que tu en connais plus sur le crédit et sur l'endettement, tu te demandes peut-être si tu es trop endetté. Lis les énoncés suivants et coche dans la colonne «C'est moi!» si tu te sens concerné par l'énoncé.

Énoncé		C'est moi!
1.	Je ne fais pas de budget.	
2.	Je connais le remboursement mensuel de mes prêts, mais je ne sais pas combien me coûtent les intérêts.	
3.	Je n'ai aucune marge de manœuvre pour les imprévus.	
4.	J'utilise le crédit pour payer d'autres dettes.	
5.	Je paie souvent mes factures en retard.	
6.	Je reçois des appels de mes créanciers.	
7.	Je n'ouvre plus mon courrier et ne réponds plus au téléphone, car j'ai peur que mes créanciers essaient de me contacter.	
8.	Mes dettes nuisent à mon sommeil.	
9.	Je saute des repas pour éviter les dépenses.	

Si tu as répondu « C'est moi! » à au moins une des questions 1 à 3:

Tu n'es pas nécessairement surendetté, mais tu as besoin de certaines connaissances en matière de finances personnelles.

Si tu as répondu « C'est moi! » à au moins une des questions 4 à 6:

Tu as de la difficulté à joindre les deux bouts. Le problème n'est peut-être pas grave, mais il pourrait le devenir si tu ne demandes pas d'aide.

Si tu as répondu « C'est moi! » à au moins une des questions 7 à 9:

Ton surendettement nuit à ton bien-être psychologique et physique. C'est important de demander de l'aide pour retrouver la paix d'esprit.

Ce que tu dois retenir

Il existe plusieurs types de dettes. Ils varient en fonction de la garantie en cas de non-paiement et du mode de remboursement. Maintenant que tu connais les types de dettes, tu es en mesure de prendre une décision éclairée pour choisir une stratégie de remboursement de tes dettes.

Si tu es endetté, ne panique pas! Ça ne veut pas dire que tu vas faire faillite. Il y a d'autres solutions, comme la consolidation de dettes ou la proposition de consommateurs. Il y a aussi des ressources qui sont là pour t'aider à y voir clair et à t'en sortir. N'aie pas peur de les consulter si ton endettement nuit à ta santé et à ton bien-être. Par exemple, les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) agissent pour défendre les intérêts du consommateur. Elles peuvent t'aider à entreprendre des démarches pour te sortir de l'endettement. Elles ne te proposeront pas de solution miracle, mais elles élaboreront une démarche adaptée à ta situation.

Bref, n'attends pas que ton endettement prenne toute la place. Prends les moyens pour t'en sortir!

Si tu veux en savoir plus sur l'endettement, voici quelques liens pertinents.

- ACEF de l'Estrie, <http://www.acefestrie.ca/>
- Industrie Canada, Se sortir de l'endettement : Guide pour les consommateurs.
- SOS Dettes, <http://www.sosdettes.ca/>

Notes

Chapitre 4 : Le budget

Réfléchissons au budget

Les experts en finances personnelles insistent tous sur une chose : l'importance du budget. C'est un outil très utile quand on veut faire le point sur sa situation financière. C'est une façon de garder un œil sur ses finances personnelles. Au Québec, seulement 40% des gens font un budget à tous les mois.

Dans le prochain chapitre, nous verrons à quoi peut servir un budget. Nous te montrerons comment le faire en quelques étapes faciles. Tu verras, c'est plus facile que tu le penses! Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *Que penses-tu du budget?*
- ❖ *Est-ce que le budget représente une tâche difficile pour toi?*
- ❖ *Fais-tu un budget régulièrement? Le respectes-tu?*

Les mots du... budget

Actif : c'est l'ensemble des biens qu'une personne possède.

Avoirs : biens qu'on possède et qui ont une valeur financière.

Bilan financier : état financier qui présente la situation financière d'une personne ou d'un ménage. Il inclut la liste des actifs et des passifs et leur valeur.

Budget : plan des revenus et des dépenses d'une personne, d'une famille ou d'un organisme sur une période donnée.

Déficit : différence positive entre ses dépenses et ses revenus (contraire : excédent).

Dépense : argent utilisé pour obtenir quelque chose; coûts.

Dépenses fixes : dépenses qui ne varient pas beaucoup d'un mois à l'autre, comme le loyer. (contraire : dépenses variables)

Dépenses variables : dépenses qui peuvent varier d'un mois à l'autre comme les dépenses pour l'alimentation et le divertissement. (contraire : dépenses fixes)

Excédent : surplus d'argent obtenu quand les revenus dépassent les dépenses (contraire : déficit).

Passif : ce qu'une personne doit à quelqu'un d'autre ou à une institution. C'est l'ensemble de ses dettes.

Revenu : argent qui provient par exemple d'un travail, de cadeaux, d'une entreprise ou de placements.

Pourquoi faire un budget?

Le mot «budget» peut être repoussant. Pour plusieurs, faire un budget rime avec calcul compliqué, perte de temps et stress. Alors, pourquoi s'imposer cet exercice peu séduisant? Eh bien, le budget a plein de bons côtés. Ah oui, vraiment?

Regardons de plus près à quoi il peut servir.

Faire un budget pour mieux consommer :

Quand on consomme, on dépense. Malheureusement, on ne gagne jamais d'argent en dépensant! Une dépense représente toujours une sortie d'argent. Si tu ne veux pas regretter tes achats, tu dois faire attention à tes dépenses. **La meilleure façon d'y arriver est de faire un budget.** Pourquoi? Parce que le budget te permettra de voir quel montant d'argent tu peux dépenser pour chaque secteur sans y laisser ta chemise. Cet exercice peut te réserver quelques surprises.

Attention!

Tu dois respecter le plus précisément possible le montant fixé pour chaque secteur de dépenses, sinon le budget est inutile.

Faire un budget pour réduire son endettement :

Quand ton endettement vient nuire à ton bien-être, tu dois agir et prendre les moyens pour t'en sortir. Les conseillers en éducation financière sont unanimes : **la première étape pour se sortir d'une situation d'endettement est de faire un budget.** Tu sais que tu es endetté, mais tu ne sais pas nécessairement à quel point. Le budget permet de constater l'ampleur de son endettement. Si ton endettement est moins pire que prévu, tant mieux! Les compromis seront moins grands. Si ton endettement est plus grave que ce que tu

pensais, tu auras des décisions importantes à prendre. Prends le temps d'étudier attentivement les résultats de ton budget. Si tu dois réduire tes dépenses, commence par regarder du côté des dépenses variables. Par la suite, réfléchis à une façon de diminuer tes dépenses fixes.

Faire son budget pour améliorer son épargne :

Épargner, c'est mettre de l'argent de côté pour la retraite, un projet ou pour les imprévus. Combien d'argent devrais-tu mettre de côté? Cela dépend de tes revenus et de tes dépenses. **Pour savoir combien d'argent tu peux épargner, tu dois faire un budget.** C'est lui qui te donnera l'heure juste sur le montant maximal que tu es capable d'épargner, tout en continuant d'assumer tes dépenses habituelles. Tu réaliseras peut-être que tu pourrais épargner encore plus que tu le fais actuellement.

Exemples de questions de réflexion sur ton budget :

- Manges-tu souvent au restaurant?
- Fais-tu attention au chauffage à la maison?
- Pourrais-tu utiliser le transport en commun ou faire du covoiturage à l'occasion?
- Est-ce que ton logement ou ta maison répond à tes besoins?

Faire son budget pour acheter une maison :

L'achat d'une maison représente une des plus grosses dépenses dans une vie. Tu ne veux pas prendre de décision irréfléchie, car tu pourrais la regretter longtemps. **Avant d'acheter une maison, on recommande donc de faire son budget.** C'est lui qui te dira si tu as vraiment les moyens d'acheter la maison de tes rêves.

Tu peux commencer par faire ton budget actuel. Tu verras alors combien d'argent il te reste à chaque mois. Par la suite, refais l'exercice en tenant compte de l'achat d'une maison. Tu verras alors si tu as les moyens de tes ambitions.

Faire son budget pour prévoir la naissance d'un enfant :

La naissance d'un enfant est un événement joyeux de la vie. Pour qu'il soit encore plus joyeux, tu dois faire tes devoirs. **Et ça commence avec le budget!** Le budget pourrait t'éviter plusieurs soucis financiers.

L'arrivée d'un enfant signifie plus de dépenses et moins de revenus. Tu dois en tenir compte dans ton budget. Les dépenses en nourriture, en vêtements et en loisirs seront plus grandes. Ton logement ne sera peut-être pas adapté à l'arrivée d'une personne supplémentaire. De plus, ton revenu diminuera, car tu devras rester à la maison avec ton enfant durant une certaine période de temps. Tu auras toutefois droit à des allocations gouvernementales pour t'aider financièrement. Nous en reparlerons au chapitre 8.

Conseil

Prévois un montant en imprévu dans ton budget.

Faire son budget pour payer les études de ses enfants:

Les études post-secondaires peuvent coûter cher. As-tu les moyens de payer les frais de scolarité, le logement, la nourriture et les frais de transport à ton enfant? **Pour le savoir, tu dois mettre à jour ton budget.** À cette étape, tu dois tenir compte de ta situation professionnelle et personnelle.

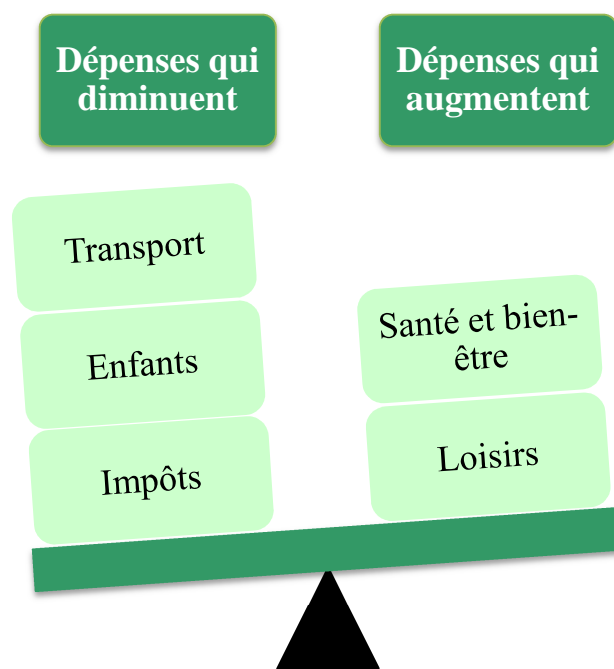
Si tu veux être certain de prendre la bonne décision, **tu peux faire un budget de ta situation actuelle et un autre de ta situation dans quelques années.** Les résultats t'aideront à déterminer combien d'argent tu peux donner à tes enfants maintenant et dans

un avenir rapproché. Si tu as mis de l'argent de côté pour les études de ton enfant, tant mieux! Tu peux continuer à amasser de l'argent jusqu'à la retraite. N'oublie pas que tu n'auras peut-être plus les moyens quand tu ne travailleras plus.

Faire son budget pour planifier sa retraite :

À l'approche de la retraite, tu dois étudier attentivement ta situation financière. Quelles seront tes sources de revenus? Quelles dépenses diminueront? As-tu encore des dettes à rembourser? **Tu répondras à ces questions en faisant ton budget.**

Tu constateras peut-être que tu as droit à d'autres sources de revenus réservées aux personnes âgées. De plus, plusieurs dépenses diminuent à la retraite. Toutefois, ne sous-estime pas les dépenses en loisirs et en santé, car elles risquent d'augmenter. Bref, le budget est l'outil idéal pour te préparer une belle retraite dorée!



Ce qu'il faut savoir sur le budget

Rappel

Le budget est un plan des revenus et des dépenses d'une personne, d'une famille ou d'un organisme sur une période donnée.

Dès son plus jeune âge, on apprend qu'on ne doit pas dépenser plus d'argent qu'on en a. Après tout, on ne veut pas vivre au-dessus de ses moyens. De nos jours, c'est plus facile à dire qu'à faire. Le crédit donne l'illusion d'avoir plus d'argent qu'on en a réellement. Rapidement, les dettes peuvent s'accumuler. Pour vivre selon ses moyens, on peut faire un **budget**. Voici comment y arriver en quelques étapes.

Première étape : Établis tes revenus

D'abord, tu dois déterminer quels sont tes revenus. Les revenus sont les entrées d'argent. Il existe plusieurs types de sources de revenus :

- Salaire;
- Salaire du conjoint;
- Allocations;
- Aide-sociale;
- Assurance-emploi;
- Pension alimentaire;
- Allocations familiales;
- Pension de retraite;
- Revenus de placement;
- Autres.

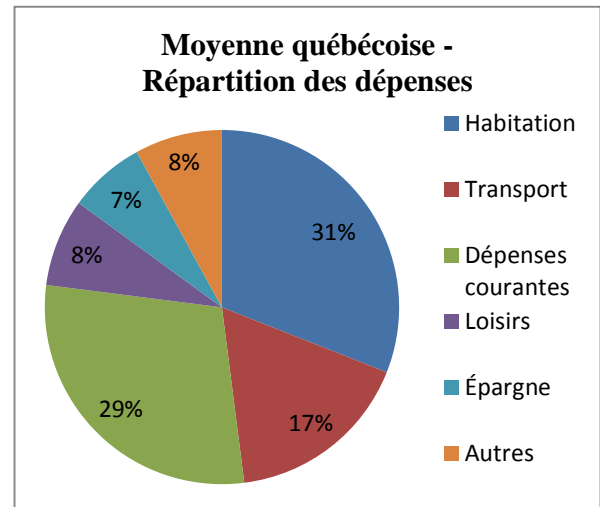
Tu dois toujours calculer ton revenu net, c'est-à-dire après impôts et déductions. De cette façon, tu auras l'heure juste sur l'argent que tu as vraiment en poche.

Deuxième étape : Établis tes dépenses

Une fois que tu as fait le point sur tes revenus, tu dois établir tes dépenses. C'est souvent la partie la plus difficile du budget. Les dépenses sont les sorties d'argent. Les dépenses peuvent être fixes, comme le loyer ou le remboursement d'un prêt hypothécaire. Elles peuvent être variables, comme les dépenses en alimentation et en loisirs.

On peut regrouper les dépenses en 6 catégories :

- Les dépenses en habitation;
- Les dépenses en transport;
- Les dépenses courantes (alimentation, enfants, bien-être);
- Les dépenses en loisirs;
- Les dépenses en épargne;
- Autres dépenses.



Quand tu établis tes dépenses, c'est important d'être le plus réaliste possible. Les dépenses variables sont plus difficiles à calculer, car elles varient beaucoup. Pour t'aider, conserve tes factures et tes relevés de compte durant au moins un mois. N'oublie pas d'inclure tes dettes dans les sorties d'argent. Fixe le montant d'argent que tu accordes à leur remboursement à tous les mois.

Savais-tu que les experts conseillent d'épargner entre 5% et 10% de son revenu?

Si tu mets de l'argent de côté régulièrement, tu dois aussi l'inscrire. L'envie de piger dans ton épargne au besoin sera moins grande. Rappelle-toi que tu n'es pas obligé de mettre beaucoup d'argent de côté à tous les mois. Prends simplement l'habitude d'épargner régulièrement. Tu éviteras de te tourner vers le crédit si un imprévu survient. Ton épargne sert alors de fonds d'urgence. Sans t'en rendre compte, ton argent pourrait même augmenter grâce aux intérêts.

Troisième étape : Vérifie l'état de ta situation financière

L'objectif du budget est de faire le point sur sa situation financière. Après avoir calculé tes revenus et tes dépenses, tu dois faire l'opération suivante :

$$\text{Revenus} - \text{Dépenses} = \text{Solde}$$

Si ton solde est positif, bravo! Ça veut dire que tu as un **surplus**, c'est-à-dire qu'il te reste de l'argent à chaque mois. Tu peux donc en placer plus en épargne ou consacrer un montant supplémentaire au remboursement de tes dettes!

Si ton solde est négatif, attention! Ça veut dire que tu as un **déficit**, c'est-à-dire que tes dépenses, tes dettes et ton épargne sont trop élevées pour tes revenus. Tu dois diminuer dans l'une de ces catégories, idéalement les dépenses ou les dettes.

Mythes et vérités sur le budget

Faire son budget, ce n'est pas très glamour. Le budget est le mal-aimé de bien des gens. Pourquoi le budget n'a-t-il pas la cote?

Essayons de faire la lumière sur les mythes et les vérités qui entourent le budget.

**Faire son budget,
c'est compliqué.**

C'est faux. Beaucoup de gens ne font pas leur budget, car ils croient que c'est trop compliqué. Pourtant, il existe des milliers de modèles simples et faciles à utiliser pour t'aider à faire ton budget. Tu dois te défaire de cette idée préconçue voulant que le budget soit compliqué. Après l'avoir fait pour la première fois, ce sera un jeu d'enfant!

C'est vrai. Si tu veux que ton budget soit le plus réaliste et précis possible, tu ne dois pas le faire sur le coin d'une table, à la va-vite. C'est important d'y mettre un certain temps et d'y réfléchir. Après tout, tu ne veux pas le faire pour rien, car ce sera alors une vraie perte de temps. Pour que ton budget soit utile, tu dois être sérieux dans ta démarche.

**Il faut prévoir
beaucoup de temps
pour faire son
budget.**

On devrait mettre son budget à jour avant de prendre une décision importante.

C'est vrai. Par exemple, si tu voulais acheter une maison ou partir en voyage, tu devrais refaire ton budget. Ça te permettra de vérifier si tu as vraiment les moyens de tes ambitions. Avec un budget complet à jour, tu t'assureras que tes décisions n'auront pas d'impact financier négatif à long terme. Tu pourras ensuite dormir sur tes deux oreilles!

C'est faux. Même si tu n'as pas de problème d'argent, tu devrais faire un budget. Le budget, c'est pour tout le monde! Avec le budget, tu prendras conscience de ce que tu dépenses réellement. Tu découvriras peut-être que tu pourrais économiser beaucoup d'argent en réduisant tes dépenses au restaurant, par exemple. Le budget permet de bien comprendre son train de vie et les possibilités d'économie. Après tout, tout le monde aime avoir plus d'argent dans ses poches!

Je n'ai pas besoin de faire de budget, car je n'ai pas de problèmes d'argent.

C'est gênant de demander de l'aide pour faire son budget.

C'est faux. Il existe plusieurs organisations qui peuvent t'aider à faire ton budget. Tu n'as pas à être gêné. Ces organisations ont l'habitude d'appuyer les gens dans la réalisation de leur budget. Elles ne sont pas là pour te juger. Elles te donneront un coup de pouce pour débiter. Elles t'offriront aussi des trucs pratiques pour économiser. C'est tout à ton honneur de vouloir de l'aide pour faire le meilleur budget possible!

De petits gestes... pour de grandes économies!



L'argent ne tombe pas du ciel. Tu dois donc souvent économiser pour te payer ce dont tu rêves depuis des mois. Économiser 500\$ peut sembler difficile, mais ce ne l'est peut-être pas tant que ça. Il suffit de cibler certains petits gestes simples.

Regardons de plus près quelques exemples de petits gestes concrets qui peuvent te permettre d'économiser beaucoup d'argent facilement!

Avant de te rendre au travail ou à l'école, tu achetais un **café** et un **muffin** au dépanneur du coin. Ça te coûtait environ 4\$ par jour. Pour économiser, tu décides de prendre ton café et ton muffin à la maison. Tu économises donc...

**entre 500\$ et
1000\$ par
année.**

À tous les jours, tu **dînais** au **restaurant**. Tu prenais toujours le menu du jour. Ça te coûtait 7\$ à chaque fois. Pour économiser, tu décides de remplacer 2 repas par semaine en mangeant à la maison ou en apportant un lunch. Tu économises donc...

**environ 750\$
par année**

Après six mois, tu décides de manger une seule fois par semaine au **restaurant**. Tu économises donc...

**environ 1500\$
par année.**

Ton conjoint et toi **allez au cinéma** tous les vendredis soirs. Ça vous coûtait environ 40\$ à toutes les semaines. Pour économiser, vous décidez de sauter un vendredi sur deux. Vous économisez donc...

**environ 1000\$
par année.**

Tu fumais un paquet de **cigarettes** par jour. Pour faire attention à ta santé et pour économiser, tu décides de diminuer de moitié ta consommation. Tu économises donc...

**environ 1500\$
par année.**

Tu étais abonné au **câble**, mais tu ne l'utilisais pas vraiment. Ça te coûtait environ 40\$ par mois. Pour économiser, tu décides d'annuler l'abonnement. Tu économises donc...

**environ 500\$
par année.**

Tu avais un **forfait cellulaire** avec plusieurs options, comme les messages textes illimités, l'afficheur et la boîte vocale. Ça te coûtait environ 58\$ par mois. Pour économiser, tu décides d'annuler ton forfait cellulaire. Tu économises donc...

**environ 700\$
par année.**

Tu as une **vieille voiture** qui consomme beaucoup d'essence. Pour économiser, tu décides de faire du covoiturage pour te rendre à l'école ou au travail. Tu économises donc...

**environ 1000\$
par année.**

Ta famille et toi ne faisiez pas attention au **chauffage** à la maison. Pour économiser, vous décidez de mieux isoler vos portes et fenêtres. Ça vous permet de réduire le montant de votre facture de 25% à 40%. Vous économisez donc...

**entre 300\$ et
500\$ par
année.**

Voici d'autres petits gestes simples :

- ✓ Revendre l'équipement de sport dont tu ne te sers plus.
- ✓ Acheter lors des ventes de fin de saison.
- ✓ Choisir les produits génériques.
- ✓ Acheter usagé.

Ce que tu dois retenir

Le budget est un outil essentiel quand on veut gérer ses finances. On s'en sert pour tout : faire le point sur sa situation financière, épargner, planifier sa retraite!

Pour que ton budget soit un outil incontournable, voici quelques conseils :

- Sois le plus précis possible dans tes revenus et tes dépenses.
- Mets-le à jour régulièrement et lors de changements majeurs dans ta vie, comme un changement d'emploi ou l'achat d'une maison.
- Surtout, respecte-le!

Maintenant que tu en sais plus sur le budget et son fonctionnement, tu es capable de réaliser le tien. Tu trouveras un modèle de budget en annexe. **À ta calculatrice!**

Si tu veux en savoir plus sur le budget, voici quelques liens pertinents.

- Desjardins, http://www.desjardins.com/fr/simulateurs/calcul_budget/budget.pdf
- Je Comprends, http://www.jecomprends.ca/budget/planification_budgetaire
- Protégez-vous, Guide pratique finances personnelles.

Notes

Chapitre 5 : L'épargne

Réfléchissons à l'épargne

Épargner, c'est mettre de l'argent de côté. On peut épargner pour la retraite, pour les études des enfants, pour un voyage. Bref, toutes les raisons sont bonnes pour mettre de l'argent de côté. Toutefois, beaucoup de gens n'épargnent pas. Résultat : ils doivent se tourner vers le crédit quand il y a un imprévu.

Dans ce chapitre, nous verrons quelles sont les formes d'épargne. Nous te donnerons également des trucs pour épargner sans trop de difficulté. Tu réaliseras que l'épargne n'est pas réservée seulement aux gens riches. Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *Épargnes-tu de l'argent régulièrement?*
- ❖ *Est-ce difficile pour toi d'économiser de l'argent à toutes les semaines?*
- ❖ *Te sens-tu à l'aise avec les différentes formes d'épargne?*

Les mots de...l'épargne

Bénéfice : différence entre ce que rapporte une activité et ce qu'elle coûte.

Capital : montant investi ou prêté pour gagner des intérêts ou un autre revenu.

Certificat de placement garanti : placement sûr qui garantit que ton capital et tes intérêts sont à l'abri. Il produit des intérêts à un taux fixe, variable ou prédéterminé.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : nouvel outil d'épargne enregistré auprès du gouvernement. Il permet aux gens de ne pas payer d'impôt sur les revenus générés par le compte.

Compte d'épargne : compte bancaire qui permet d'obtenir des intérêts sur l'argent déposé. On ne peut pas faire de chèques avec le compte d'épargne.

Cotisation : versement d'une somme d'argent régulière. Par exemple, les gens cotisent à un REER.

Déduction d'impôts : opération qui permet de retrancher un montant de son revenu imposable.

Dépôt à terme : type de dépôt fait dans une institution financière. Des intérêts sont versés à l'investisseur. On lui rembourse le capital et les intérêts à l'échéance.

Dividende : part des bénéfices qu'on verse aux actionnaires.

Encaissable : qui peut être encaissé avant l'échéance.

Épargne : argent qu'on économise pour les besoins ou les désirs futurs.

Fonds commun de placement : fonds constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et géré par un gestionnaire de fonds d'investissement. (synonyme : fonds mutuel)

Gain (ou perte) en capital : argent que tu gagnes ou que tu perds en vendant un placement.

Investissement : augmentation de son capital par l'achat d'un bien immobilier, d'une machine, d'une entreprise ou de titres financiers. (synonyme : placement)

Investisseur : personne qui fait un placement.

Liquidité : argent qui est disponible en tout temps.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE) : régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement pour mettre de l'argent de côté pour les études postsecondaires d'un enfant. Il permet de reporter les impôts sur les revenus à plus tard.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement pour la retraite. Il permet de reporter les impôts à plus tard.

Rendement : profit tiré d'un placement sous la forme d'intérêts, de dividendes ou de l'accroissement de la valeur du placement.

Risque : degré d'incertitude du rendement d'un placement. Le risque inclut la possibilité d'un gain ou d'une perte financier.

Comment épargner?

Tu veux épargner, mais tu ne sais pas par où commencer? Obligation d'épargne, Bon du Trésor, actions, REER, REEE, compte-épargne, certificat de placement garanti, CELI, lequel choisir? Les produits de placement sont tous différents.

Regardons-les attentivement pour comprendre leur utilité.

Que dois-tu savoir avant de choisir?

Il y a trois étapes à compléter avant de choisir un produit de placement.

1

Tu dois d'abord établir le montant d'argent que tu veux épargner. Souviens-toi que tu devrais toujours conserver 10% de ton revenu dans un fonds d'urgence. On conseille aussi de conserver une partie de l'argent épargné liquide.

2

Tu dois ensuite choisir un type de compte. Il y en a trois :

- le compte-épargne;
- le REER et le REEE;
- le CELI.

Selon les spécialistes, la meilleure façon d'épargner est de réduire sa part d'impôts à payer. Les régimes enregistrés auprès du gouvernement, comme le REER, le REEE et le CELI, permettent de payer moins d'impôts.

3

Une fois que tu as choisi le montant d'argent que tu veux épargner et le type de compte que tu veux utiliser, tu dois choisir un produit de placement. Il existe trois types de placement :

Types de placement	Qu'est-ce que c'est?	Exemples de placement
Titres liquides	Placements détenus dans une institution financière qui offrent une grande liquidité.	Certificat de placement garanti encaissable
		Compte-épargne
		Obligation d'épargne du Canada
Titres à revenu fixe	Titres émis par un organisme d'État ou une société pour financer ses activités. Ils rapportent de l'intérêt.	Obligation gouvernementale
		Certificat de placement garanti
		Bon du Trésor
Titres de croissance	Placements risqués qui offrent des possibilités de rendement. Ils peuvent rapporter des intérêts, des dividendes et des gains en capital.	Actions
		Fonds mutuel

Avant de choisir un type de placement, tu dois connaître les trois principales caractéristiques.

- La **liquidité** : c'est la disponibilité de ton argent.
- Le **rendement** : c'est la possibilité de faire un gain par rapport au capital investi.
- Le **risque** : c'est la possibilité que ton placement fluctue à la baisse ou à la hausse.

Les types de compte

Le compte-épargne :

Le compte-épargne est un compte bancaire qui permet d'obtenir des intérêts sur l'argent déposé.

Inscris-toi au virement automatique pour prendre l'habitude d'épargner régulièrement.

Quels sont les avantages?

- Le compte-épargne offre une grande liquidité. Tu peux donc retirer l'argent en tout temps.
- Le compte-épargne est flexible. Tu peux placer le montant que tu veux à n'importe quel moment.

Quels sont les inconvénients?

- Le taux d'intérêt est faible.
- Tu peux souvent effectuer un nombre de transactions limité.
- Tu paieras des impôts sur les intérêts réalisés.

À qui s'adresse le compte-épargne?

- ☞ À ceux qui commencent à épargner.
- ☞ À ceux qui veulent pouvoir utiliser l'argent au besoin.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) :

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement pour la retraite.

Vérifie avec ton employeur s'il offre un programme de retraite pour cotiser avec toi.

Quels sont les avantages?

- Tu reportes l'impôt à plus tard. Les revenus sont donc à l'abri d'impôts, jusqu'à ce que tu retires l'argent.
- Tu peux cotiser annuellement jusqu'à un maximum de 18% de ton revenu en REER. Si tu participes au fonds de pension offert par ton employeur, le montant

maximal diminuera. Tu devras y soustraire le « facteur d'équivalence » établi par l'Agence du revenu du Canada et inscrit sur ton feuillet T4.

- Dans certains cas, l'employeur peut offrir un programme pour cotiser conjointement à ton REER. Ça fait donc augmenter plus rapidement le montant amassé. Tu décides dans quel fonds tu places ton argent (argent, obligations, fonds mutuels). C'est donc possible d'avoir un meilleur rendement.

Quels sont les inconvénients?

- Tu dois avoir un revenu de travail pour cotiser.
- Tu peux perdre de l'argent si tu investis dans des produits à risque.
- Quand tu retireras l'argent de ton REER, le montant retiré s'ajoutera à tes revenus. Il se peut que tu paies des impôts. Ne retire donc pas tout l'argent d'un coup.

À qui s'adresse le REER?

- ☞ À ceux qui ont un revenu de travail.
- ☞ À ceux qui veulent économiser pour la retraite.

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

Le régime enregistré d'épargne études (REEE) est un régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement qui permet d'épargner pour les études postsecondaires d'un enfant. Il existe le régime individuel pour un enfant et le régime familial pour plusieurs enfants. L'enfant recevra un chèque quand il s'inscrira au cégep ou à l'université.

**Commence à cotiser tôt.
L'argent investi va
fructifier encore plus.**

Quels sont les avantages?

- Tu reportes l'impôt sur les revenus à plus tard.

- Tu peux retirer le capital investi en tout temps.
- Avec le régime familial, tu peux transférer l'argent cotisé à tes autres enfants si l'un d'entre eux ne poursuit pas d'études post-secondaires.
- Le gouvernement peut verser des subventions qui totalisent 20% du montant amassé jusqu'à ce que ton enfant ait 17 ans.
- Il existe l'Incitatif québécois à l'épargne-études. C'est un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE. Le crédit correspond à 10 % des cotisations versées dans une année, jusqu'à concurrence de 250 \$. Les familles à faible revenu peuvent obtenir un crédit supplémentaire de 50 \$ par année.

Quels sont les inconvénients?

- Les montants investis ne sont pas déductibles d'impôts.
- Quand ton enfant retire l'argent, le montant retiré s'ajoute à ses revenus. S'il a un revenu de travail, il devra peut-être payer des impôts.
- Tu ne peux pas l'utiliser pour tes propres études.
- Si ton enfant ne poursuit pas ses études, tu n'auras pas droit aux subventions versées par le gouvernement.

À qui s'adresse le REEE?

☞ À ceux qui veulent épargner pour les études de leurs enfants.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) :

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un nouvel outil d'épargne disponible depuis 2009. Il permet aux gens de ne pas payer d'impôt sur les revenus générés par le compte. Tu dois avoir au moins 18 ans et être citoyen canadien pour cotiser à un CELI.

**Cotise le plus possible.
Les intérêts sont à l'abri
de l'impôt, donc ça vaut
la peine.**

Quels sont les avantages?

- Les revenus et les gains en capital ne sont pas imposables.
- Tu n'as pas besoin d'avoir un revenu de travail pour cotiser au CELI.
- C'est le meilleur régime pour un fonds d'urgence. Tu peux retirer de l'argent quand tu veux sans payer d'impôt.
- Le CELI est transférable au conjoint survivant, en cas de décès.

Quels sont les inconvénients?

- Il y a une limite annuelle de cotisation. Toutefois, si tu ne verses pas le montant maximal, tu peux reporter le montant inutilisé aux années suivantes.
- Si tu retires de l'argent de ton CELI, tu peux le remettre seulement l'année suivante.

À qui s'adresse le CELI?

- ☞ À ceux qui commencent à épargner.
- ☞ Aux conjoints.

Les types de placement

L'obligation d'épargne :

L'obligation d'épargne est un placement investi auprès du gouvernement fédéral (OEC) ou provincial (OEQ) ou auprès des municipalités pour une échéance entre 1 et 10 ans.

**Informe-toi auprès
d'Épargne Placements
Québec ou de Obligations
d'Épargne du Canada.**

Quels sont les avantages ?

- C'est un placement très sécuritaire.
- Le taux d'intérêt est fixé d'avance selon l'échéance.
- Certaines OEC offrent une grande liquidité. Elles sont encaissables en tout temps. Ça veut dire que tu peux retirer l'argent au besoin.
- Tu n'as aucuns frais à payer pour retirer l'argent.

Quels sont les inconvénients?

- Comme ce n'est pas un placement risqué, le rendement peut être faible.

À qui s'adresse l'Obligation d'épargne?

- ☞ À ceux qui aiment que leur argent soit en sécurité
- ☞ À ceux qui veulent pouvoir l'utiliser au besoin

Bon du Trésor :

Le bon du Trésor est un investissement fait auprès du gouvernement fédéral ou provincial. L'échéance varie entre un mois et un an. Le gouvernement verse la différence entre le prix d'achat et la valeur du bon du Trésor à la date d'échéance

Amasse une grosse somme pour que ça vaille le coup.

Quels sont les avantages?

- Il a une grande liquidité, car son échéance est courte. Tu peux aussi le revendre facilement.
- C'est l'un des placements les plus sûrs. Il est garanti par le gouvernement.

Quels sont les inconvénients?

- Comme c'est un placement sûr, le rendement est faible.
- Si tu revends le bon avant l'échéance, tu peux perdre une partie de ta mise de fonds.

À qui s'adresse le Bon du Trésor?

- ☞ À ceux qui aiment que leur argent soit en sécurité.
- ☞ À ceux qui préfèrent des placements à court terme.
- ☞ À ceux qui ont plusieurs placements.

Le certificat de placement garanti :

Le certificat de placement garanti (CPG) est un placement qui offre un rendement sûr durant une période donnée.

Informe-toi auprès de ton institution financière pour obtenir un CPG adapté à tes besoins.

Quels sont les avantages?

- C'est l'un des placements les plus sûrs. Le capital et les intérêts sont garantis par l'institution financière et le gouvernement.
- Le taux d'intérêt est fixe pendant une période déterminée (de 1 à 10 ans). En général, plus la durée du placement est longue, plus le taux d'intérêt est élevé.
- Tu peux retirer l'argent en tout temps si ton CPG est encaissable.
- Tu peux détenir des certificats de placement garanti dans des régimes enregistrés comme des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

Quels sont les inconvénients?

- Le rendement est faible, car il y a peu de risques.

- Si le CPG n'est pas encaissable, tu ne peux pas le retirer avant la fin de l'échéance, sauf en cas de décès.

À qui s'adresse le certificat de placement garanti?

- ☞ À ceux qui veulent utiliser leur argent au besoin.
- ☞ À ceux qui n'aiment pas le risque.

Les actions :

Les actions sont des titres de propriété. Ce sont des parties de la valeur d'une entreprise. Les actions se négocient à la Bourse.

Pratique-toi à investir en Bourse en te montant un portefeuille virtuel avec le site www.bourstad.ca

Quels sont les avantages?

- Les actions peuvent s'accompagner de dividendes ou non.
- Tu as la liberté d'investir dans les entreprises de ton choix, selon le rendement potentiel ou selon leurs activités.
- Tu peux choisir de faire affaire avec un conseiller ou gérer tes actions en ligne.

Quels sont les inconvénients?

- Les actions sont le produit d'épargne le plus risqué. Si la Bourse ralentit, tu peux perdre de l'argent.
- La Bourse est un marché plus complexe qui nécessite certaines connaissances de base. Sans elles, tu peux t'y perdre facilement.

À qui s'adressent les actions?

- ☞ À ceux qui sont tolérants au risque et aux pertes.
- ☞ À ceux qui comprennent le fonctionnement de la Bourse.

Le fonds commun de placement :

Le fonds commun de placement réunit l'argent de plusieurs investisseurs. Un gestionnaire gère l'argent du fonds pour les investisseurs.

Informe-toi sur les frais de gestion. Ils peuvent réduire fortement le rendement.

Quels sont les avantages?

- Il offre une grande liquidité, car il est souvent encaissable en tout temps.
- On peut placer l'argent dans un type de placement ou dans plusieurs, comme les actions et les obligations. On peut donc diversifier le portefeuille.
- Un spécialiste s'occupe de placer ton argent. Tu n'as donc pas à le gérer toi-même.

Quels sont les inconvénients?

- Le fonds peut être risqué si le gestionnaire investit l'argent dans des placements à risque.
- La plupart des fonds ne sont pas garantis. Dans certains cas, on offre une garantie sur le capital seulement.
- Les frais de gestion peuvent être élevés.
- Un spécialiste s'occupe de placer ton argent. Tu n'as donc pas le contrôle de la gestion du portefeuille.

À qui s'adresse le fonds commun de placement?

- ☞ À ceux qui sont tolérants au risque et aux pertes.
- ☞ À ceux qui ne veulent pas gérer eux-mêmes leur épargne.

La petite histoire de la Bourse

As-tu déjà vu des images où des négociateurs agitent la main et se crient des signaux? C'est la Bourse! La Bourse est le marché secondaire où on négocie les actions des entreprises. La Bourse regroupe les vendeurs et les acheteurs. Elle facilite donc les échanges. Il existe deux types de Bourse : la Bourse dans un lieu concret et la bourse virtuelle. La Bourse dans un lieu concret a vu le jour il y a plusieurs centaines d'années. Il y en a une à Montréal, Toronto et New York, par exemple. Elle fonctionne toujours, même si beaucoup d'actions se négocient maintenant à la bourse virtuelle.

D'où vient le mot Bourse?

C'est le nom d'une famille belge, les Ter Beurse. En wallon, ça veut dire «de la Bourse». Au 14^e siècle, les banquiers et les marchands se réunissaient devant l'hôtel de la famille pour faire des affaires.

Principe de la Bourse :

Les gens achètent des actions à un prix fixé d'abord par les entreprises et ensuite selon l'offre et la demande. Ils peuvent ensuite les échanger entre eux. L'objectif est de faire un profit lors de la revente de ses actions.

Le premier marché d'échanges a vu le jour en 1141, en France. Les gens se rencontraient sur le Grand Pont de Paris pour s'échanger des monnaies. On a d'ailleurs rebaptisé la structure Pont au Change. Les gens qui s'échangeaient des monnaies sont les premiers agents de change. De nos jours, les agents de change sont les gens qui travaillent à la Bourse et négocient les actions des entreprises.

1531

Création de la première Bourse, à Anvers en Belgique.

En 1531, on a créé la première Bourse à Anvers. L'objectif était de concentrer les échanges dans un seul lieu. La première Bourse de France a vu le jour par la suite en 1540, à Lyon. À l'époque, la Bourse était un lieu physique où les gens se rencontraient pour négocier. Elle était ouverte de 10h à 17h seulement!

En 1792, on a créé la Bourse de Wall Street à New York. Elle deviendra la première place financière au monde. En 1801, la Bourse de Paris a ouvert ses portes. Par la suite, des Bourses ont ouvert un peu partout sur la planète en raison de la révolution industrielle. En effet, plusieurs entreprises ont vu le jour et avaient besoin d'argent pour poursuivre leurs activités. La Bourse était là pour ça!

Comment fonctionne l'échange d'actions?

Les entreprises émettent des actions. Quand tu achètes ses actions, l'entreprise reçoit un montant d'argent. Elle peut utiliser cet argent pour financer ses activités ou réduire ses dettes. En échange, tu obtiens un revenu, un droit de vote et un droit à l'information. Par la suite, les actions s'échangent sur le marché secondaire. Les entreprises ne reçoivent pas d'argent quand les actions s'échangent en Bourse.

En 1602, les gens ont pu acheter des actions d'entreprise pour la première fois. La compagnie hollandaise des Indes orientales en a fait la commercialisation. Les entreprises ont commencé à se financer avec les actions. À l'époque, les titres étaient en papier notarié. Depuis 1971, on a dématérialisé les actions. Elles n'ont plus de forme physique. Ce sont aujourd'hui des titres informatiques plus faciles à gérer et à échanger.



Action en papier notarié

C'était donc la petite histoire de la Bourse!

Les profils d'épargnant

Il existe donc plusieurs outils pour épargner. Comment s'y retrouver parmi la foule de produits? Les outils de placements répondent à des besoins différents. Ces besoins varient selon le profil de chaque épargnant.

Tu veux savoir quel produit d'épargne serait le meilleur pour toi? Commence par déterminer ton profil d'épargnant.

Questions à l'épargnant :

- As-tu l'habitude d'épargner?
- Aimes-tu le risque?
- Préfères-tu avoir un seul produit d'épargne ou plusieurs?
- Pour quelles raisons épargnes-tu?

L'apprenti :



Comme son nom l'indique, l'apprenti en est à ses débuts en matière d'épargne. Il possède seulement un compte-épargne. Il verse 50\$ par mois dans ce compte, quand il le peut. Il épargne sans raison précise. Il se dit que ça ne peut pas faire de tort de mettre de l'argent de côté.

L'apprenti sait que c'est important d'épargner. Toutefois, il a de la difficulté à respecter un calendrier d'épargne. Par exemple, quand un imprévu survient, l'épargne prend le bord. Il lui arrive même de piger dans son épargne pour payer certaines dépenses.

Comme il n'est pas complètement à l'aise avec l'épargne, il ne sait pas faire la différence entre les placements sûrs et les placements risqués. Il est toutefois ouvert à en apprendre plus sur le sujet.

Conseils pour l'apprenti :

- Fais un budget pour déterminer le montant que tu peux mettre de côté chaque mois.
- Fixe-toi un objectif à atteindre.
- Épargne régulièrement

Le prudent :

Le prudent épargne depuis qu'il est jeune. Il place de l'argent de côté régulièrement pour les imprévus, pour la retraite, pour de grosses dépenses. Le prudent n'aime pas être pris au dépourvu. Il aimerait que son épargne augmente, mais pas à n'importe quel prix.

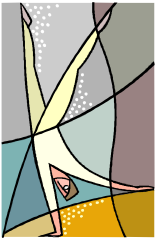


Comme son nom l'indique, le prudent fuit le risque comme la peste. Il est prêt à renoncer à un plus fort rendement pour une sécurité et une tranquillité. C'est pourquoi il possède un compte-épargne, un certificat de placement garanti et des obligations d'épargne. Pas question de placer son argent à la Bourse! Il ne veut pas s'inquiéter de ses placements. Il veut dormir sur ses deux oreilles. Résultat : le rendement de son épargne est presque nul.

Conseils pour le prudent :

- Ne mets pas tous tes œufs dans le même panier. Diversifie ton portefeuille.
- Informe-toi sur les produits d'épargne qui ont un risque moyen. Pourquoi pas un fonds commun de placement?

L'équilibré :



L'équilibré est un habitué de l'épargne. Il a toujours gardé un œil sur ses finances personnelles. Il possède un portefeuille diversifié, avec un compte-épargne pour les imprévus, un REER et un CELI pour la retraite, quelques actions à la Bourse et un fonds commun de placement. Il met de l'argent de côté à toutes les paies en utilisant le virement automatique. Il n'a même plus besoin d'y penser!

L'équilibré est toujours à la recherche d'une façon d'augmenter son épargne, sans toutefois y laisser sa chemise. Il veut avoir la sécurité et le rendement. Il ne met donc pas tous ses œufs dans le même panier. Il utilise différentes formes d'épargne et ça marche!

Conseils pour l'équilibré :

- Refais ton budget pour identifier les changements dans les revenus ou les dépenses. Tu pourrais peut-être placer plus d'argent en épargne.
- Vérifie l'état de ton épargne régulièrement. Informe-toi sur les possibilités d'augmenter ton rendement.

L'aventurier :

Comme son nom l'indique, l'aventurier n'a peur de rien. Il a commencé à épargner jeune. Rapidement, il a essayé différents produits d'épargne. Sa priorité est le fort rendement. Au diable la sécurité! Dans la vie comme dans ses finances, il aime prendre des risques. Il a placé son argent à la Bourse. Il possède des actions dans plusieurs entreprises.



Comme l'aventurier épargne régulièrement, il suit de près ce qui se passe avec ses placements. Pour lui, investir à la Bourse est comme un jeu. Il sait que ça peut varier beaucoup. Ça ne l'inquiète pas trop, car il épargne surtout pour la retraite et les projets à long terme.

Conseils pour l'aventurier :

- Choisis certains placements plus sûrs. Tu seras en mesure d'amortir le choc si tes actions perdent de la valeur.
- Continue de garder l'œil ouvert sur tes placements. Sois proactif.

Épargner en trois étapes simples

Épargner, ça demande de la volonté et de la discipline. Tu dois prendre l'habitude de mettre de l'argent de côté. Pour y arriver, tu devras changer certains comportements. Par où commencer?

Voici un plan en trois étapes simples qui te permettra d'épargner facilement!

1

Paie-toi en premier : on dit souvent qu'il est important de se payer soi-même. C'est la règle d'or quand on veut épargner. Cela veut dire qu'il faut mettre de l'argent de côté dès qu'on reçoit sa paie. On paie ensuite ses dépenses. Comment faire pour y arriver?

- Vire de l'argent automatiquement à tous les mois vers un compte d'épargne : Tu économiseras de l'argent sans t'en rendre compte.
- Utilise la technique des enveloppes : La technique des enveloppes te permet de vivre selon tes moyens. Tu n'as pas droit de toucher à l'argent placé dans l'enveloppe réservée à l'épargne!
- Mets la monnaie de côté : Place toutes tes pièces de 25¢, 1\$ et 2\$ dans un bol. Tu seras surpris de voir l'argent s'accumuler si rapidement.

Comment fonctionne la technique des enveloppes?

1. Fixe-toi un montant à dépenser pour chaque secteur (transport, logement, alimentation, dettes, etc.).
2. Place le montant fixé dans une enveloppe.
3. Utilise une enveloppe par secteur de dépense et une enveloppe pour l'épargne.
4. Tu peux seulement utiliser l'argent qui est dans les enveloppes.

2

Paie moins d'impôts : On n'y pense pas toujours, mais les impôts peuvent représenter une «dépense» importante. Certains produits d'épargne sont déductibles d'impôts ou libres d'impôts. Choisis-en un qui offre cet avantage!

3

Paie moins de frais : Les frais de retard, les frais bancaires ou les intérêts peuvent représenter une part importante des dépenses. Essaie donc de réduire ces frais. Comment? En faisant ta déclaration de revenus à temps ou en choisissant un forfait bancaire, par exemple.

Savais-tu qu'avec certaines institutions, ton forfait bancaire peut être gratuit si tu maintiens au moins 1000\$ dans ton compte?

Voici 5 autres trucs pour économiser de l'argent facilement :

- ✓ Évite de jeter de la nourriture : Achète seulement ce qui est nécessaire.
- ✓ Regroupe tes services : Plusieurs compagnies d'assurances et de télécommunications offrent des rabais si tu utilises plusieurs de leurs services.
- ✓ Apprends à dire non : Tu achètes un ordinateur. On te propose une garantie prolongée. Ça ne t'intéresse pas? Dis non.
- ✓ Sors tes talents de négociateur : Tu magasines pour les services de télécommunications? N'hésite pas à négocier. Tu pourrais réduire ta facture.
- ✓ Économise l'énergie : Environ 60% des dépenses énergétiques des maisons sont liées au chauffage. Tu pourrais simplement calfeutrer tes fenêtres et économiser beaucoup d'argent.

Quiz : Quel type d'épargnant es-tu?

Tu veux choisir des produits d'épargne qui te conviennent? Tu dois connaître ton profil d'épargnant. Voici un quiz pour t'aider à y arriver.

Encerle la réponse correspondant le plus à ta situation.

1. Épargnes-tu de l'argent régulièrement?

- A. Oui et non. J'épargne quand je le peux.
- B. Oui, je possède plusieurs produits d'épargne pour la retraite, pour les imprévus, pour les études, etc.
- C. Oui, je possède plusieurs actions en Bourse.
- D. Oui, je possède un portefeuille très diversifié.

2. Que penses-tu du risque?

- A. Je ne sais pas. Je ne connais pas vraiment ça.
- B. Je déteste le risque!
- C. Je carbure au risque!
- D. J'aime le risque, mais j'aime aussi la sécurité.

3. Quelle phrase décrit le mieux ta façon de penser?

- A. Vivre le moment présent.
- B. Dormir sur ses deux oreilles.
- C. Le risque en vaut la chandelle.
- D. Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

4. Que penses-tu de la sécurité?

- A. Je ne sais pas. Je ne connais pas vraiment ça.
- B. La sécurité passe avant tout.
- C. La sécurité est ennuyante.
- D. J'aime la sécurité, mais j'aime également le risque.

5. Pour toi, épargner c'est :

- A. Une façon de me dépanner quand il y a un imprévu.
- B. Un plan pour tout prévoir, même l'imprévisible!
- C. Un jeu où on peut gagner beaucoup si on prend des risques!
- D. Un jeu d'équilibre entre la sécurité et le risque.

6. Que recherches-tu quand tu épargnes?

- A. Je ne recherche rien de précis. Je suis perdu entre le risque et la sécurité.
- B. Un revenu garanti, sans risque, avec peu de rendement.
- C. Un revenu non garanti avec la possibilité d'un grand rendement.
- D. Une partie de revenu garantie avec peu de rendement et une partie de revenu non garantie avec la possibilité d'un grand rendement.

Si tu as obtenu une majorité de A : tu es un apprenti

Tu en es à tes débuts en matière d'épargne. Tu n'es pas vraiment à l'aise avec les notions de risque et de sécurité.

Commence par prendre l'habitude d'épargner régulièrement. Résiste à la tentation de piger dans ton épargne!

Si tu as obtenu une majorité de B : tu es un prudent

Tu fuis le risque. Tu es prêt à sacrifier un rendement pour une sécurité à toute épreuve.

Souviens-toi que le risque n'est pas nécessairement négatif. Il est possible de choisir des produits comme le REER qui ont un risque faible ou moyen.

Si tu as obtenu une majorité de C : tu es un aventurier

Pour toi, épargner est un jeu. Tu n'as aucun problème à sacrifier la sécurité pour la possibilité de gagner gros.

Essaie toutefois de ne pas mettre tous tes œufs dans le même panier. Tu pourrais perdre beaucoup d'argent. Place un peu d'argent dans des placements plus sûrs.

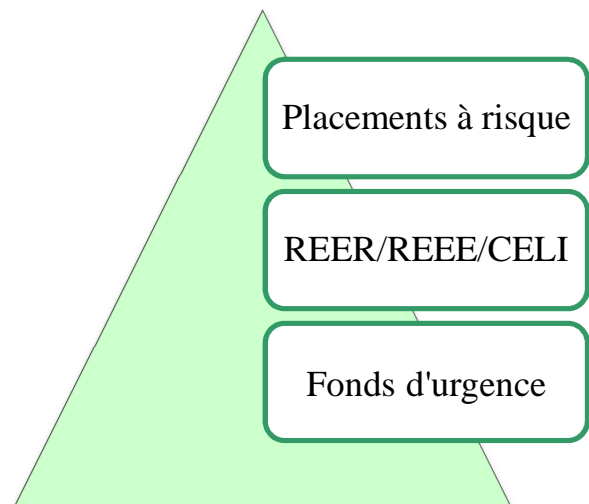
Si tu as obtenu une majorité de D : tu es un équilibré

Pour toi, épargner n'a pas de secret. Tu connais les avantages et inconvénients des placements garantis et des placements risqués.

Continue comme ça! Tiens-toi informé de ce qui se passe sur les marchés pour connaître les tendances mondiales.

Ce que tu dois retenir

Quand on veut épargner, on doit avoir un plan en trois étapes. On doit d'abord décider combien d'argent on veut épargner. On peut ensuite choisir parmi trois types de compte : le compte-épargne, les REER et REEE et le CELI. Souviens-toi que les REER, REEE et CELI s'accompagnent d'avantages fiscaux. Par la suite, on choisit parmi les trois types de placement suivants : les titres liquides, les titres à revenu fixe et les titres de croissance



Les placements varient selon trois caractéristiques principales : la liquidité, le rendement et le risque. Pour savoir quel produit choisir, tu devrais commencer par déterminer ton profil d'épargnant. Que tu sois du type appreni, prudent, équilibré ou aventurier, il y a sûrement un produit pour toi. Peu importe le montant épargné, tout le monde devrait mettre de l'argent de côté. C'est une façon de faire face aux imprévus ou de planifier des projets divers, comme un voyage, les études de ses enfants ou la retraite. Alors, pourquoi s'en passer?

Si tu veux en savoir plus sur l'épargne, voici quelques liens pertinents.

- Agence de la consommation en matière financière du Canada, Finances personnelles : notions de base
- Épargne Placements Québec, <http://www.epq.gouv.qc.ca/principal.jsp>
- Question retraite, <http://www.questionretraite.qc.ca/fr/>

Notes

Chapitre 6 : La fraude

Réfléchissons à la fraude

À chaque année, des millions de Canadiens sont victimes de fraude. Malheureusement, personne n'est à l'abri des fraudeurs. Téléphone, internet, courriel : tous les moyens sont bons pour essayer de voler des informations personnelles ou de l'argent. Inquiétant, n'est-ce pas? Toutefois, ce n'est pas une raison pour paniquer et ne plus mettre le nez dehors.

Dans ce chapitre, nous verrons quels sont les types de fraude les plus courants. Nous te présenterons des exemples de fraude pour te permettre de repérer les signes avant-coureurs d'une fraude. Au terme de ce chapitre, tu auras les outils pour y faire face. Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *As-tu peur de la fraude?*
- ❖ *As-tu tendance à faire confiance à n'importe qui?*
- ❖ *As-tu déjà été victime de fraude?*

Les mots de la... fraude

Fraude : acte malhonnête commis dans le but de tromper quelqu'un.

Hameçonnage : technique utilisée pour essayer d'obtenir des renseignements confidentiels de quelqu'un comme un mot de passe ou un NIP. Les fraudeurs utilisent généralement des faux courriels ressemblant à des courriels ou à des sites Web authentiques. C'est une forme de fraude.

Vol d'identité : situation où quelqu'un obtient les renseignements personnels d'une autre personne. Il les utilise alors pour faire des achats et commettre des crimes.

Vente à paliers multiples : système où des personnes obtiennent de l'argent en vendant des biens et services et en recrutant d'autres personnes. C'est une pratique légale, car les participants vendent des produits et services. Pour que ce soit légal, on doit expliquer le revenu moyen aux participants. Toutefois, il faut faire attention, car la ligne est parfois très mince entre la vente pyramidale et la vente à paliers multiples.

Vente pyramidale : système où des personnes obtiennent de l'argent en recrutant d'autres personnes. C'est une pratique illégale, car les participants doivent verser un montant d'argent pour participer. De plus, elle promet des revenus exagérés aux participants, sans présenter le revenu moyen. On ne vend aucun produit ou service.

La fraude : qu'est-ce que c'est?

Comme à tous les mois, tu vérifies l'état de ton relevé de carte de crédit. Surprise! Il y a une transaction inconnue. Comment est-ce possible? Malheureusement, tu as été victime de fraude.

**La fraude est un acte malhonnête
commis dans le but de tromper
quelqu'un.**

La fraude est de plus en plus courante. La fraude peut se faire par téléphone, en ligne, par courriel. Les fraudeurs s'adaptent très rapidement.

Les fraudeurs volent parfois les informations personnelles d'une personne pour les réutiliser à des fins criminelles. C'est un **vol d'identité**. Les fraudeurs peuvent se servir de ces informations pour faire des achats, ouvrir des comptes ou cacher des activités criminelles.

La fraude peut prendre différentes formes :

- fraude par concours;
- fraude par carte de débit ou de crédit;
- vente pyramidale;
- hameçonnage.

La fraude par concours :

Tu reçois un courriel. On t'annonce que tu viens de gagner un voyage aux Bahamas. Wow! Tu n'arrives pas à y croire. On t'explique que tu devras seulement payer les taxes pour obtenir ton prix. Tu ne te souviens pas d'avoir participé à un concours. Est-ce une arnaque?

Malheureusement, oui. Comment le savoir? D'abord, c'est impossible de gagner un prix à un concours si on ne s'est pas inscrit. De plus, tu n'as aucuns frais à payer si tu gagnes un concours au Canada.

Conseils

- note les concours, les tirages et les loteries auxquels tu participes;
- demande où et quand tu t'es inscrit au tirage.

La fraude par carte de débit ou de crédit :

C'est la fraude la plus courante au Canada. C'est quand tu te fais voler ton NIP sur tes cartes de débit ou crédit. Le fraudeur s'en sert pour faire des transactions à ton insu.

Il n'y a pas de recettes miracles pour se protéger contre ce type de fraude. Cache ton NIP. Vérifie ton relevé de carte régulièrement. Si tu es victime de fraude, avvertis ton institution financière rapidement.

La fraude par carte de débit ou de crédit en chiffres :

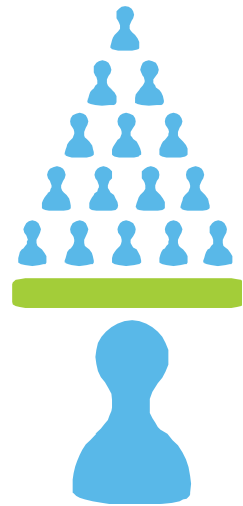
- **119 millions de dollars** perdus en 2010 en raison de la fraude par carte de débit
- **365 millions de dollars** perdus en 2010 en raison de la fraude par carte de crédit

Conseil

Ne prête jamais ta carte de débit ou de crédit. Ne donne ton NIP à personne.

La vente pyramidale :

Un ami t'invite à une réunion pour te proposer d'investir dans une super affaire. On te promet que l'argent que tu investiras doublera en quelques semaines. Tu pourrais même gagner encore plus d'argent si tu recrutes d'autres membres. Est-ce trop beau pour être vrai?



Ce genre d'escroquerie est de la vente pyramidale. C'est un système où des personnes obtiennent de l'argent en recrutant d'autres personnes. C'est une pratique illégale, car les participants doivent verser un montant de départ pour y participer. De plus, elle promet des revenus exagérés aux participants, sans présenter le revenu moyen. On ne vend aucun produit ou service.

Quelle est la différence entre la vente pyramidale et la vente à paliers multiples?

La vente à paliers multiples est un système où des personnes obtiennent de l'argent en vendant des biens et services et en recrutant d'autres personnes. C'est légal, car les participants vendent vraiment quelque chose. On présente aussi le revenu moyen aux participants. Avon et ACN sont des entreprises à paliers multiples. La ligne est parfois mince entre la vente pyramidale et la vente à paliers multiples.

Même si la vente à paliers multiples est légale, il faut être prudent quand on joint ce genre de réseaux. Ces entreprises peuvent être très convaincantes. Leur discours est bien préparé. Elles utilisent des techniques semblables à celles des entreprises en vente pyramidale. Par exemple, on organise aussi des séances de recrutement. On essaie alors de te convaincre de rejoindre le mouvement. Comment? En te laissant croire que tu feras beaucoup d'argent, que tu voyageras, que tu changeras de vie! La plupart des gens qui participent à ces réseaux ne font pas d'argent. Seules les personnes à la tête des réseaux ou les recruteurs performants s'enrichissent.

La participation à ce genre de réseau peut entraîner des conséquences sur ta vie personnelle. Tu décideras peut-être de solliciter tes proches en premier. Tes proches pourraient s'éloigner de toi, car ils ne voudront peut-être pas participer. S'ils participent et perdent de l'argent, que pourrait-il arriver? Contre qui pourraient-ils être en colère?

Le hameçonnage

Tu reçois un courriel de ta banque. Elle t'invite à confirmer certaines informations personnelles. Pour y arriver, tu dois cliquer sur un lien contenu dans le courriel. Attention! C'est du hameçonnage.

Le hameçonnage est une technique qu'on utilise pour essayer d'obtenir les renseignements confidentiels de quelqu'un. Les fraudeurs utilisent des faux courriels ressemblant à des courriels ou à des sites Internet authentiques.

Qu'est-ce que le hameçonnage?

Ce sont les courriels «appâts» utilisés par les fraudeurs pour aller à la «pêche» aux mots de passe et aux données financières.

Comment repérer un courriel hameçon?

- Vérifie la qualité du logo ou des images contenus dans le courriel.
- Porte attention à l'orthographe des mots.
- Rappelle-toi que les institutions financières ne communiquent jamais avec leurs clients par courriel.

Si tu reçois ce genre de courriel

- ✓ Ne clique sur aucun lien contenu dans le courriel.
- ✓ Ne donne aucun renseignement personnel.
- ✓ Supprime le courriel.

- ✓ Avertis ton institution financière qu'un courriel frauduleux circule.

Mythes et vérités sur la fraude

La fraude fait peur. Elle alimente toutes sortes de discussions et d'idées préconçues. C'est important de démêler les mythes et les vérités sur la fraude.

Les fraudeurs s'intéressent seulement à l'argent.

C'est faux. Les fraudeurs ne volent pas seulement de l'argent. Ils peuvent aussi voler des informations personnelles, comme ton numéro d'assurance-sociale ou ton numéro de permis de conduire. Ils peuvent se servir de ces informations pour ouvrir des comptes ou faire des demandes de passeport. Ils mèneront des activités criminelles en se faisant passer pour toi!

C'est faux, du moins en partie. Certains signes ne trompent pas, comme les fautes d'orthographe ou les logos reproduits. Toutefois, certains fraudeurs sont très habiles. Leur message peut être crédible. N'oublie pas que certains fraudeurs sont des professionnels. Ils savent quoi faire pour obtenir ce qu'ils veulent. Sois donc vigilant.

Les courriels hameçons sont faciles à repérer.

Il faut avertir la police si on est victime de fraude.

C'est vrai. Commence par aviser ton institution financière. Elle suspendra les activités dans ton compte pour que tu ne perdes plus d'argent. Elle préviendra aussi ses autres clients qu'une fraude circule. Ensuite, avertis la police. Elle tentera de trouver le coupable et de l'arrêter.

C'est faux. Tu as le droit de refuser de fournir tes informations personnelles. Par exemple, tu reçois un appel d'une entreprise ou de ton institution financière. On te demande de fournir des informations personnelles, comme ton adresse, ta date de naissance et ton numéro d'assurance-sociale. Si tu ne te sens pas en confiance, tu as le droit de refuser. Pourquoi ne pas proposer de rappeler toi-même?

Tu es obligé de fournir tes informations personnelles si on te les demande

La majorité des gens font beaucoup d'argent avec la vente à paliers multiples.

C'est faux. Beaucoup de gens pensent que la vente à paliers multiples est une bonne façon de faire de l'argent, car elle est légale. Toutefois, peu de gens s'enrichissent avec elle. Ce n'est pas parce que c'est légal que c'est payant!

C'est vrai. On ne le répètera jamais assez, personne n'est à l'abri de la fraude. Les fraudeurs ont développé plusieurs stratégies au fil du temps. Ils utilisent Internet, le téléphone, le courrier traditionnel. Tous les moyens sont bons pour t'arnaquer! Il faut donc être prudent pour repérer certains signes avant-coureurs d'une fraude.

Tout le monde peut être victime de fraude.

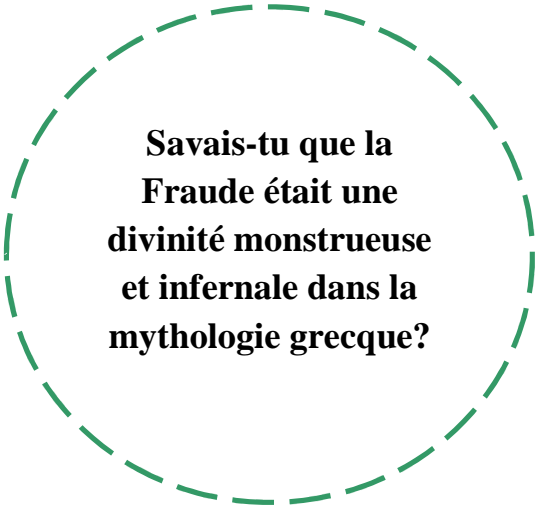
La petite histoire de la fraude

On parle de plus en plus de fraude. On a l'impression que la fraude est née avec la création d'Internet. Pourtant, la fraude ne date pas d'hier.

D'où vient la fraude?

On a observé les premiers cas de fraude quelques siècles avant Jésus-Christ durant la civilisation grecque. Déjà à cette époque, les gens s'inquiétaient du détournement de leurs impôts par des fraudeurs.

À partir de la Renaissance, la fraude a gagné en importance avec l'augmentation des échanges et la création de la monnaie. Par la suite, elle s'est transformée et s'est développée.



**Savais-tu que la
Fraude était une
divinité monstrueuse
et infernale dans la
mythologie grecque?**

Qui étaient les premiers fraudeurs?

La première grande fraude a eu lieu aux États-Unis en 1919. Le responsable était un criminel italien nommé **Charles Ponzi**. Quelle était son arnaque? Il promettait des taux d'intérêt annuels de 240% à ses clients en échange de leur investissement. À la manière d'une pyramide, Charles Ponzi remboursait l'intérêt de ses investisseurs avec l'argent des autres investisseurs situés au bas de la pyramide. Ponzi ne plaçait pas l'argent de ses investisseurs. Il utilisait plutôt l'argent comme il le voulait. L'arnaque a éclaté au grand jour quand ses victimes ont voulu retirer leur argent. Charles Ponzi a volé 20 millions de dollars à des dizaines de milliers de personnes.

La fraude de Charles Ponzi est la première fraude pyramidale de l'histoire.

Connue sous le nom de fraude à la Ponzi, cette arnaque célèbre a inspiré plusieurs autres fraudeurs dans l'histoire. C'est le cas de l'homme d'affaires américain, **Bernard Madoff**, qui a volé près de 65 milliards de dollars à ses investisseurs dans les années 2000. Il plaçait l'argent de ses clients dans des fonds d'investissement à risque et leur promettait des rendements exceptionnels. Quand les fonds avaient un rendement faible, il prenait l'argent des nouveaux investisseurs et l'utilisait pour payer les anciens. Les

victimes de l'Affaire Madoff étaient de riches particuliers, des célébrités et de grandes institutions financières. Ce serait la fraude la plus importante de l'histoire. Madoff a reçu une peine de prison de 150 ans pour sa fraude!

Les fraudes célèbres au Québec :

Il y a eu d'importantes fraudes au Québec. L'**Affaire Norbourg** est l'une des plus célèbres. Le principal responsable serait le fondateur de la société de gestion de fonds Norbourg, Vincent Lacroix. Comme l'a fait Charles Ponzi en 1919, Norbourg promettait des taux d'intérêt élevés à ses clients en échange de leur investissement. L'homme d'affaires aurait utilisé l'argent de ses investisseurs pour acheter des sociétés de placement et des actifs immobiliers. Il aurait même offert à sa femme un collier de diamant qu'il avait acheté avec l'argent de ses investisseurs!

L'Affaire Norbourg en chiffres¹ :

- **130 millions** de dollars ont été volés;
- **9 200** investisseurs ont été fraudés;
- **55 millions** de dollars ont été remboursés aux investisseurs par l'Autorité des marchés financiers entre autres.

¹Les estimations varient dans l'Affaire Norbourg. Les chiffres peuvent donc être différents selon les sources.

En 2005, l'affaire éclate au grand jour. Vincent Lacroix a été reconnu coupable de fraude. Il a écopé de 18 ans de prison. L'histoire a choqué les Québécois, car les victimes étaient surtout des petits épargnants qui avaient placé leurs économies dans Norbourg. Certains retraités ont presque tout perdu dans cette histoire.

En 2009, il y a eu une autre fraude du même genre Québec. C'est l'Affaire **Earl Jones**. Cet homme d'affaires aurait volé plus de 50 millions de dollars à ses investisseurs. Comme les fraudeurs célèbres cités plus haut, il aurait promis des rendements élevés à ses clients et utilisait l'argent de ses investisseurs à des fins personnelles. Il a été reconnu coupable de fraude en 2010. Les investisseurs ont récupéré entre 30% et 50% de leur argent.

158

C'est le nombre
d'investisseurs
floués par Earl
Jones.

C'était donc la petite histoire de la fraude!

Quelques exemples concrets de fraude

C'est important de mettre toutes les chances de son côté pour éviter d'être victime de fraude. Pour y arriver, il faut être capable de repérer les signes avant-coureurs. Cette connaissance pourrait te sauver beaucoup d'argent.

La fraude par concours :

La fraude par concours peut sembler inoffensive, mais elle est bien présente. Voici un exemple :



Félicitations! Vous avez gagné une croisière pour deux dans les Caraïbes. Pour réclamer votre prix, vous n'avez qu'à payer les frais d'ouverture de dossier.

Les fraudeurs espèrent que tu transfères un montant d'argent pour les soi-disant frais d'ouverture. Par la suite, ils te demanderont peut-être d'autres montants d'argent pour payer les taxes, les frais de nourriture, etc. En plus de payer des frais inutiles, tu n'obtiendras jamais la croisière promise.

👉 N'oublie pas que tu ne dois jamais payer de frais si tu gagnes un concours au Canada!

Le hameçonnage :

On a tous déjà reçu un courriel de notre institution financière qui demandait de confirmer certaines informations. Voici un exemple :



Cher(e) client(e) de la Banque National

Le département de vérification comptable de la Banque Nationale a détecté un problème de transaction dans votre compte. Un montant a été déposé et retiré par notre système comptable. Nous vous avisons de cette erreur afin que vous ne soyez pas surpris quand vous verrez ces transactions sur votre relevé transactionnel. Nous avons repris le montant total sans appliquer les frais de transactions. Banque Nationale. Si vous constatez une autre erreur, communiquez avec votre institution durant les heures normales de bureau.

Pour accéder à votre compte immédiatement et vérifier que tout soit normal, cliquez sur ce lien sécurisé :

<https://bvi.bnc.ca/servlet/getAccessLogin>

La Banque nationale vous remercie de votre clientèle et apprécie votre compréhension.

Banque National/Solutions bancaires par internet

① D'abord, ce genre de courriel utilise généralement une formule impersonnelle, comme «Cher(e) client(e)». De cette façon, les fraudeurs peuvent envoyer ce même courriel à plusieurs personnes.

② Ensuite, on retrouve parfois des fautes d'orthographe dans le courriel. Dans ce cas, il manque un e à «National» dans «Banque National». Pose-toi la question suivante : la banque ferait-elle vraiment une faute dans son nom? Ce serait surprenant quand on voit comment les banques soignent leur image.

③ Pour te convaincre de répondre à ce genre de courriel, on te laisse croire qu'il y a une urgence. Par exemple, dans ce courriel, on utilise la formule «pour accéder à votre compte immédiatement». On veut que tu réagisses rapidement, sans trop réfléchir.

④ Le but de l'arnaque est que tu cliques sur le lien, soi-disant sécurisé. Pour te convaincre, on dit même qu'il s'agit d'un lien sécurisé. Il utilise le code https, qui signifie généralement une adresse sécurisée (<https://bvi.bnc.ca/servlet/getAccessLogin>). Toutefois, savais-tu que le https indique une adresse sécurisée seulement quand il est inscrit dans la barre de recherche? Quand on utilise le https dans un courriel, ça ne veut pas dire que c'est sécurisé. Après tout, n'importe qui peut rajouter un «s» dans un courriel.

Conseils

- Assure-toi que les sites Internet que tu utilises soient sécurisés (https).
- Si un courriel demande tes renseignements personnels, supprime-le.

Les placements frauduleux :

Un conseiller financier te propose d'investir ton argent dans des placements très payants. Une fois que tu lui as confié ton argent, il disparaît de la carte, avec ton argent! Pour te convaincre, il te dit des choses comme :

- «Tu obtiendras un taux d'intérêt à 9% par mois!»
- «Tu obtiendras de gros rendements garantis, sans risque!»
- «Tu n'as que 30 jours pour investir! Ne perds pas une minute!»
- «Peu de gens sont au courant. C'est pourquoi tu dois profiter de cette occasion.»
- «J'ai investi tout mon argent dans ce placement. Ça vaut la peine!»
- «Tu es chanceux d'être ici!»

① Les taux d'intérêt sont actuellement très bas sur le marché. Les bons placements rapportent environ 4%... par année! Un taux d'intérêt de 9% par mois est carrément impossible. Ça équivaldrait à un taux d'intérêt de 108% par année!

② On te promet de gros rendements sans risque. Ce genre d'argument devrait sonner une cloche chez toi. Tout placement comporte un risque et varie selon le marché.

③ Comme dans le cas du hameçonnage, on tente de te convaincre d'investir rapidement. On ne veut pas que tu aies le temps de réfléchir et de faire des recherches. On te laisse croire qu'il y a une urgence.

④ Dans ce genre d'arnaque, on veut éviter que tu en parles, parce que tu découvrirais peut-être que c'est une fraude. On te fait sentir que tu es important en te disant que peu de gens sont au courant. On te laisse comprendre que si tu en parles, l'offre pourrait être moins intéressante.

⑤ Pour te convaincre de participer à leur arnaque, les fraudeurs vont essayer d'établir un lien avec toi. Ils affirment donc avoir investi leur argent dans ce placement. Après tout, s'ils ont eux-mêmes investi leur argent, ça doit être fiable...

⑥ On te laisse croire que tu es chanceux d'être ici. Tu auras le goût de faire partie de ce club sélect.

Pour ne pas être victime de ce genre de fraude :

- Ne signe rien le jour même. Prends le temps d'en parler avec tes proches ou un autre conseiller financier.
- Vérifie auprès de *l'Autorité des marchés financiers* si le conseiller est enregistré et autorisé à pratiquer.

La fraude grands-parents :

Comme son nom l'indique, la fraude grands-parents cible les aînés. Les fraudeurs se font passer pour un petit-fils et disent avoir besoin d'argent rapidement. Ils utilisent différentes raisons : emprisonnement, accident de voiture, etc. Voici un exemple de fraude grands-parents:

(Drriiinng)

- Personne âgée : Allo?
- Fraudeur #1 : Grand-maman! Me reconnais-tu?
- Personne âgée : Oui, oui, c'est Stéphane.
- Fraudeur #1 : Oui, c'est ça! Grand-maman, j'ai un grave problème. Je suis en voyage en Europe et je me suis fait arrêter par la police. Je dois payer une caution pour sortir de la prison. Je t'ai appelée, car je sais que je peux te faire confiance. Tu ne dois pas le dire à papa et maman, ils s'énerveraient pour rien. J'aurais donc besoin que tu me transfères 1000\$ pour que je puisse payer ma caution. Je te rembourserai dès mon retour.
- Personne âgée : Ok... (incertaine)
- Fraudeur #1 : Je vais te passer mon avocat, il va t'expliquer comment faire.
- Fraudeur #2 : Bonjour Madame! Stéphane a quelques problèmes, mais si vous lui transférez 1000\$, il pourra sortir. Je m'occuperai du reste avec la prison et le tribunal. Il pourra alors rentrer au pays. Vous n'avez qu'à lui transférer l'argent via Western Union.
- Personne âgée : D'accord, je lui transfère dès aujourd'hui.

Comment les fraudeurs peuvent-ils se faire passer pour le petit-fils de quelqu'un? C'est facile! Les fraudeurs s'arrangent pour que la personne âgée soit obligée de nommer son petit-fils. Par exemple, ils demandent «Grand-maman! Me reconnais-tu?». Sans trop se poser de question, la personne âgée donne le nom de son petit-fils. «Oui, oui. C'est Stéphane.» Les fraudeurs ont maintenant une identité! De plus, ils savent qu'ils touchent une corde sensible en utilisant l'identité d'un petit-fils.

Pour que l'arnaque fonctionne, la personne âgée ne doit pas alerter ses proches. Les fraudeurs lui disent donc : «Tu ne dois pas le dire à papa et maman, ils s'énerveraient

pour rien». Ils veulent également établir un lien de confiance avec la personne en lui disant «Je t'ai appelée car je sais que je peux te faire confiance». La personne âgée n'osera pas trahir son petit-fils.

Pour que l'escroquerie soit crédible, les fraudeurs vont souvent faire intervenir une autre personne, qui est une figure d'autorité et de respect. Dans l'exemple, un deuxième fraudeur se fait passer pour un avocat. Les aînés ont souvent une confiance aveugle envers les avocats ou les policiers.

As-tu déjà reçu un courriel venant d'un inconnu qui dit avoir besoin d'argent rapidement?

C'est une fraude! Elle fonctionne comme la fraude-grands-parents.

La fraude grands-parents utilise souvent les entreprises de transferts de fonds comme Western Union. De cette façon, les fraudeurs peuvent s'ouvrir un compte sans problème. Une fois qu'ils ont reçu l'argent, ils peuvent fermer le compte aussi rapidement qu'ils l'ont créé.

Que faire si tu es victime de fraude?

Tu as été vigilant aux courriels hameçons. Tu as fait attention à ne pas divulguer tes informations personnelles. Tu as quand même été victime de fraude. Que faire pour limiter les dégâts? Voici comment réagir à une fraude en quelques étapes.

Première étape : prends une grande respiration

Avant de commencer les démarches, tu dois te calmer et respirer par le nez. Ce n'est pas le temps de paniquer. Tu dois avoir les idées claires avant de communiquer avec les institutions concernées. Note de quelle façon la fraude a eu lieu exactement (lieu, heure, façon de faire). Tu dois être le plus précis possible pour aider les institutions à mettre fin à la fraude. Fais l'inventaire des informations volées, sans rien oublier.

Exemples d'informations que les fraudeurs volent :

- Numéros de cartes de crédit ou de débit;
- Informations bancaires;
- Mots de passe;
- Numéro d'assurance-sociale;
- Coordonnées;
- Adresse IP.

Deuxième étape : avertis ton institution financière

Une fois que tu as les idées en place, ne perds pas de temps et contacte ton institution financière. Si tu as fait un chèque à un fraudeur, l'institution essaiera de l'annuler. Si on a cloné ta carte de débit, l'institution l'annulera immédiatement. C'est important de limiter

les dégâts rapidement. L'institution prendra les moyens pour que tu ne perdes pas plus d'argent. Fournis-lui toutes les informations que tu as. Cela l'aidera à retracer le fraudeur. Elle avertira également ses clients qu'une fraude circule.

Si on a fraudé ta carte de crédit, tu dois communiquer avec la compagnie de crédit, comme Visa, Mastercard ou American Express. Elle annulera immédiatement ta carte de crédit. Souvent, les compagnies offrent une assurance en cas de fraude. On te remboursera alors les sommes d'argent volées.

Si tu as transféré de l'argent au fraudeur via un service de transfert de fonds comme Western Union ou MoneyGram, communique directement avec l'entreprise. Elle fera tout en son possible pour trouver le fraudeur et mettre fin à l'arnaque.

☞ **Ne communique pas avec le fraudeur.** N'utilise pas les coordonnées fournies dans un courriel hameçon ou sur un site Internet frauduleux.

Troisième étape : vérifie tes relevés de compte

Une fois que tu as averti ton institution financière, tu dois t'assurer que les fraudeurs n'ont pas fait d'autres dommages. Vérifie tous tes relevés de compte et de cartes de crédit. Si tu remarques quelque chose d'anormal, contacte ton institution financière à nouveau.

Profites-en également pour changer tes mots de passe. C'est recommandé de les changer régulièrement pour limiter les possibilités de fraude. Choisis toujours des mots de passe difficiles à deviner. Par exemple, n'utilise pas ta date de naissance ou ton numéro de téléphone. C'est également préférable de mêler lettres et chiffres.

Quatrième étape : contacte les bureaux de crédit

Si on a fraudé ta carte de crédit, tu ne dois pas seulement contacter la compagnie qui t'a envoyé la carte de crédit. Tu dois également aviser les bureaux de crédit. Ce sont les compagnies qui regroupent toutes tes informations en matière de crédit. Tu pourras alors vérifier si les fraudeurs ont utilisé ta carte de crédit et si ton dossier de crédit a été affecté. Ils inscriront à ton dossier que tu as été victime de fraude. Les fraudeurs ne pourront plus utiliser ta carte de crédit, car on avertira les créanciers de l'arnaque. Si tu n'avises pas les bureaux de crédit, ça pourrait affecter ton dossier de crédit. Tu auras de la difficulté à obtenir des prêts par la suite.

☛ **N'oublie pas de communiquer avec les deux bureaux de crédit, Équifax et Transunion!**

Cinquième étape : communique avec le service de police

Si tu as été victime de fraude, c'est important de communiquer avec le service de police de ta région. Souvent, les fraudeurs agissent en réseau. Tu n'es donc sûrement pas le seul à avoir été victime de leur arnaque. La police réunira les éléments en sa possession et enquêtera sur la fraude. Elle fera circuler l'information concernant la présence de fraudeurs dans la région. Ton témoignage servira peut-être à arrêter les coupables.

Aimerais-tu être au courant si des fraudeurs étaient actifs dans ta région?

Sixième étape : contacte le Centre antifraude du Canada

Au Canada, il existe une agence gouvernementale qui s'occupe de toutes les questions relatives à la fraude. C'est le Centre antifraude du Canada. Si tu as été victime de fraude, tu dois l'aviser. Il inscrira la fraude dans son

**Centre antifraude
du Canada :
1-888-495-8501**

dossier. De plus, il te donnera des conseils pour t'aider à retrouver ton argent et pour te protéger contre les autres types de fraude. Si tu as des questions concernant la fraude, adresse-toi directement au Centre antifraude. C'est une mine d'informations!

Septième étape : avise les agences gouvernementales

On en a déjà discuté, les fraudeurs ne volent pas seulement de l'argent. Ils peuvent voler tes informations personnelles pour poursuivre des activités criminelles. Si tu as été victime de vol d'identité, tu dois avertir les agences gouvernementales qui s'occupent de produire les papiers d'identité. Par exemple, contacte les agences en charge des :

- Passeports;
- Cartes d'assurance-maladie;
- Permis de conduire;
- Cartes d'assurance-sociale;
- Documents d'immigration.

Huitième étape : parles-en avec tes proches

N'hésite surtout pas à en parler avec tes proches si tu as été victime de fraude. Ils t'apporteront un soutien moral important durant ce moment difficile. De plus, ils pourront t'aider dans les démarches à entreprendre.

Si tu as été victime de fraude pyramidale, c'est encore plus important d'aviser tes proches. Des amis ou des membres d'une famille font parfois partie d'un même réseau pyramidal. Tu les sensibiliseras à la fraude et tu leur éviteras de vivre une situation difficile.

Ce que tu dois retenir

La fraude est de plus en plus courante. Elle peut prendre plusieurs formes : vol d'identité, hameçonnage, vente pyramidale, etc. Il existe plusieurs signes qui indiquent qu'il peut s'agir d'une fraude. Par exemple, si une offre semble trop belle pour être vraie, c'est peut-être une fraude.

Pour éviter d'être victime de fraude, tu dois prendre des précautions. Par exemple, ne donne pas tes renseignements personnels à des entreprises que tu ne connais pas. Vérifie tes relevés de cartes de débit ou crédit régulièrement.

Malgré tous ces conseils, il se peut que tu sois victime de fraude un jour. Ce n'est pas agréable, mais ce n'est pas la fin du monde. Si ça t'arrive, tu n'as qu'à suivre quelques étapes et tout devrait rentrer dans l'ordre. À l'avenir, tu sauras détecter les tactiques des fraudeurs. Pas question d'être leur cible à nouveau!

Si tu veux en savoir plus sur la fraude, voici quelques liens pertinents.

- Bureau de la concurrence du Canada, Le petit livre noir de la fraude. Votre guide de protection contre la fraude.
- Centre antifraude du Canada, <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/francais/home.html>
- Gendarmerie royale du Canada, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/index-fra.htm>

Chapitre 7 : Vivre en société

Réfléchissons à l'économie

L'économie est complexe. On parle de *libre-échange*, de la *Bourse*, de *croissance économique*... Mais de quoi parle-t-on réellement? Quand on veut bien gérer ses finances personnelles, on doit comprendre comment fonctionne l'économie.

Dans ce chapitre, nous expliquerons quel est le lien entre l'économie et les finances personnelles. Nous analyserons des exemples de grands titres qu'on retrouve dans les journaux et à la télévision. Nous regarderons également des aspects plus spécifiques de la vie en société, comme les assurances, les impôts et le prix de l'essence. Avant de commencer, réfléchissons un peu...

- ❖ *T'intéresses-tu à l'économie?*
- ❖ *Crois-tu que tes décisions financières peuvent avoir un impact sur l'économie?*
- ❖ *Crois-tu que l'économie peut avoir un impact sur tes décisions financières?*

Les mots de... l'économie

Austérité : politique économique qui vise à rétablir l'équilibre. Pour y arriver, on peut augmenter les impôts, geler les salaires, réduire l'accès au crédit et contrôler les investissements.

Banque du Canada : banque centrale du Canada. C'est elle qui fabrique la monnaie, qui négocie les taux d'intérêt, etc. On ne peut pas ouvrir de comptes à la Banque du Canada. Elle n'intervient pas avec les particuliers.

Bourse : lieu où les actions des entreprises se négocient. Une action est une partie de la valeur d'une entreprise.

Capitalisme : système économique basé sur la propriété privée qui vise l'accumulation de profits.

Crise économique : changement soudain dans l'économie. C'est une période où il y a du chômage, un ralentissement de la production de biens et services et une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Croissance économique : augmentation de la production de biens et services dans un pays sur une période de temps donnée.

Économie : ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est aussi ce qu'on épargne ou ce qu'on évite de dépenser.

Inflation : hausse importante et généralisée des prix. Elle réduit le pouvoir d'achat des consommateurs.

Libre-échange : principe économique qui encourage les échanges économiques entre les pays. Les pays peuvent avoir plusieurs accords de libre-échange. Par exemple, le Canada a un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, qui s'appelle l'ALENA.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et services qu'il est possible de se procurer avec une somme d'argent déterminée. C'est une mesure du niveau de vie.

Profit : gain que rapporte une activité économique (synonyme : bénéfice).

Spéculation : opération qui vise à acheter un bien pour ensuite réaliser un bénéfice lors de sa revente. Pour y arriver, on essaie de prévoir l'évolution des marchés.

Taux directeur : taux d'intérêt fixé tous les jours par la banque centrale. Les institutions s'en servent pour fixer leurs taux d'intérêt. Le taux directeur permet également d'évaluer l'état d'une économie.

Quel est le lien entre l'économie et les finances personnelles?

Depuis une vingtaine d'années, l'économie est devenue de plus en plus complexe dans des pays comme le Canada. Nous sommes maintenant liés aux marchés et aux acteurs financiers de partout dans le monde.

Mais pourquoi parler d'économie quand on traite de finances personnelles? Parce qu'il y a un lien!

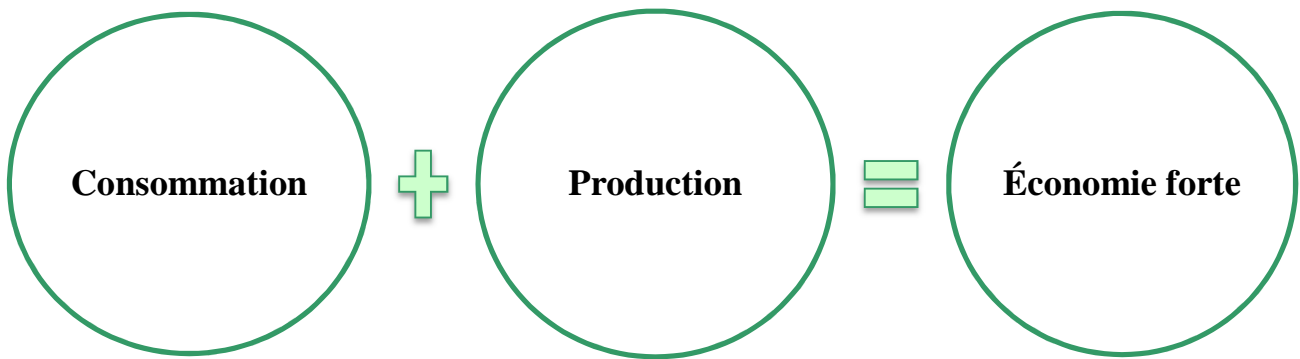
Qu'est-ce que l'économie?

L'économie, c'est l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est aussi ce qu'on épargne ou ce qu'on évite de dépenser.

Pourquoi s'intéresser à l'économie?

Parce que l'économie peut avoir un impact sur tes finances personnelles et parce que tes décisions financières peuvent avoir un impact sur l'économie!

Le principe de base est simple. **Pour que l'économie fonctionne, il faut que les gens consomment.** Si la consommation est forte, la production de biens et services sera également forte. Cela entraînera la création d'emplois pour répondre à la demande. Quand l'économie fonctionne, tout va bien dans le meilleur des mondes!



Et toi, là-dedans?

C'est bien beau, toutes ces histoires d'économie, mais quel est le lien avec tes décisions financières?

Tu es au centre de l'économie, car tu consommes!

En tant que consommateur, tes décisions financières peuvent avoir un grand impact sur l'économie. Aux États-Unis, les mauvais comportements financiers des consommateurs ont contribué à plonger le pays en crise. Après tout, c'est le consommateur qui fait tourner l'économie. Si tu arrêtes de consommer, l'économie entière ralentit.

Pour t'inciter à consommer, la Banque du Canada peut fixer un faible taux directeur. Les taux d'intérêt des banques devraient suivre la tendance. On espère alors que ta consommation augmentera de façon à stimuler l'économie. Il y a un danger avec des faibles taux d'intérêt. Tu risques de t'endetter. À ce moment, la Banque du Canada doit prendre des décisions. Elle peut décider d'augmenter les taux d'intérêt pour freiner l'endettement des ménages. Le danger est alors que tu consommes moins. On le répète : si la consommation ralentit, l'économie ralentit aussi. Tu es donc un joueur important dans l'économie!

La **Banque du Canada** est la banque centrale du Canada. Elle fabrique la monnaie et fixe le taux directeur.

Et l'économie, là-dedans?

L'économie peut elle aussi avoir un impact sur tes décisions financières. Tu connais sûrement quelqu'un qui a perdu son emploi à l'usine parce que l'entreprise a déménagé en Chine ou au Mexique. Qu'est-ce qui peut expliquer cette décision de l'entreprise? L'économie! Depuis les années 1990, les pays ont décidé d'ouvrir leurs frontières pour favoriser le commerce. C'est ce qu'on appelle le **libre-échange**.

Qu'est-ce que le libre-échange?

C'est le principe économique qui encourage les échanges économiques entre les pays. Les pays concluent des ententes pour augmenter le commerce entre eux.

Les entreprises de tous les pays sont donc en compétition entre elles. Leur objectif premier est de faire du profit. Pour y arriver, elles diminuent leurs coûts de production. C'est pourquoi plusieurs déménagent dans des pays comme la Chine et le Mexique. Le salaire des employés y est plus faible. Il y a aussi moins de normes environnementales et sociales à respecter. On accepte même le travail des enfants dans certains cas!

As-tu remarqué que le prix des vêtements est plus bas que dans les années 1990? C'est à cause du libre-échange!

Le libre-échange est donc responsable de pertes d'emplois ici. Toutefois, il n'a pas seulement des inconvénients pour le consommateur. Il lui permet aussi de payer moins cher pour les produits qu'il achète. Comme les entreprises sont en compétition, elles doivent offrir les prix les plus bas.

Et les autres pays, là-dedans?

Les États-Unis ont vécu une crise économique en 2008. L'économie européenne ralentit depuis 2009. La croissance économique chinoise est plus faible que prévu. Pourquoi en parler au Canada? Parce que les pays dépendent les uns des autres! En plus de commercer entre eux, les pays se prêtent de l'argent. Si les États-Unis décidaient de fermer leurs frontières aux produits canadiens et de revoir leurs ententes avec le Canada, le pays serait en difficulté. L'économie canadienne ralentirait tout autant. On devrait diminuer notre production de biens et services. Il pourrait y avoir des pertes d'emplois.



Quand l'économie va moins bien, il peut y avoir de grands impacts sur tes finances personnelles. Si la Banque du Canada décidait d'augmenter son taux directeur, les institutions financières feraient peut-être la même chose. Tu risquerais alors de t'endetter. Ta maison pourrait coûter plus cher, sans que tu l'aies prévu.

Des titres qui en disent long

Les médias comme la télévision et les journaux parlent souvent d'économie. Ils utilisent des expressions comme «taux directeur inchangé», «croissance économique faible»... Mais qu'est-ce qu'ils veulent dire exactement?

Observons certains des messages que les médias nous envoient.

{ Le taux directeur reste à 1% au pays }

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?

Le taux directeur est le taux d'intérêt fixé par la Banque du Canada.

Les institutions financières ne peuvent pas fixer les taux d'intérêt comme elles le veulent. Elles doivent respecter le taux directeur. On peut penser que la Banque du Canada a décidé de garder son taux directeur à 1% car la situation économique est fragile au pays. C'est une façon de pousser les Canadiens à consommer.

Quelle est la conséquence d'un faible taux directeur sur nous? Les banques vont fixer des taux d'intérêt bas. Par exemple, depuis quelques années, les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont très faibles. Beaucoup de gens en profitent pour s'acheter une maison. Toutefois, souviens-toi que les taux d'intérêt pourraient augmenter sans avertissement.

Cela augmenterait le prix réel de la maison. Petit conseil : sois réaliste et respecte tes moyens!

États-Unis : le crédit à la consommation ralentit sa hausse

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?

Après la crise économique de 2008, les Américains avaient délaissé le crédit à la consommation. Il faut dire que le crédit était moins accessible. De plus, les Américains ne voulaient pas retomber dans le piège de l'endettement. Quand l'économie américaine a commencé à se relever, on a voulu encourager les gens à consommer normalement. Le crédit est alors redevenu plus accessible.

Les Américains ont donc renoué avec le crédit. De nombreux citoyens ont notamment obtenu des prêts étudiants ou des prêts automobiles. Depuis, l'utilisation du crédit a augmenté sans arrêt.

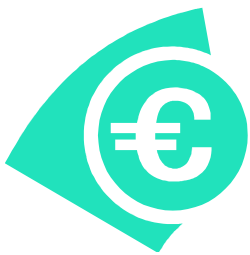
Rappel

La mauvaise utilisation du crédit était en partie responsable de la crise économique de 2008.

Cette hausse du crédit est-elle une bonne nouvelle pour l'économie américaine? Selon certains, cette situation est encourageante, car ça veut dire que les gens ont recommencé à consommer normalement. Toutefois, plusieurs économistes s'inquiètent. Selon eux, le cycle de désendettement semble terminé. Ils craignent que les gens accumulent des retards de paiement et s'endettent à nouveau.

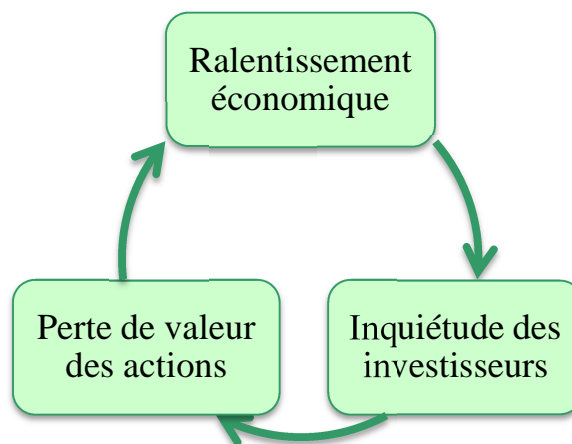
La zone euro inquiète les Bourses

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?



La zone euro est un regroupement de pays européens qui ont adopté une monnaie commune, l'euro. Longtemps, les pays investissaient dans la zone euro en raison de sa force économique. Depuis quelques mois, la situation économique est difficile. Il y a beaucoup de chômage et certains pays sont très endettés.

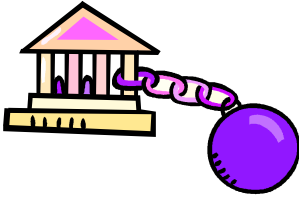
Les Bourses d'un peu partout sur la planète s'inquiètent de ce ralentissement économique. Pourquoi? L'euro a perdu beaucoup de valeur. Les investisseurs qui possédaient des euros ont tout fait pour s'en débarrasser, car la situation économique européenne est trop précaire. La valeur des actions et des matières premières a aussi chuté. Face à cette situation économique difficile, les investisseurs hésitent à placer leur argent à la Bourse. Ils craignent de ne pas retirer un grand profit quand ils revendront leurs actions. C'est une crise de confiance. Cela crée un effet de cercle vicieux.



Cet effet en chaîne a également un impact sur nous. L'argent de nos placements comme les fonds communs de placement est placé à la Bourse. Notre argent est donc aussi en jeu! Si la Bourse est inquiète, nous devrions peut-être l'être aussi!

Crise de la dette en Europe

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?



Comme les individus, les pays s'endettent. Ils s'endettent pour nous offrir des services publics et faire fonctionner la société. À qui empruntent-ils de l'argent? À des banques et à d'autres pays. L'endettement peut avoir de graves conséquences sur les pays.

En 2008, il y a eu une crise économique aux États-Unis. Celle-ci s'est déplacée en Europe par la suite. Les pays ont décidé de sauver les banques au bord de la faillite. Pour y arriver, ils ont dû s'endetter. Depuis 2010, certains pays européens comme la Grèce et l'Espagne ont atteint un niveau d'endettement inquiétant. C'est ce qu'on appelle la «crise de la dette». Pour sortir de cette crise, les pays doivent réduire leur déficit. Ils adoptent des mesures d'austérité. Cela veut dire qu'ils coupent dans certaines dépenses. Ce genre de mesure est loin de faire le bonheur des citoyens, car ça affecte directement leur portefeuille. Il y a eu plusieurs grèves en Grèce et en Espagne pour dénoncer ces mesures.

Exemples de mesures d'austérité :

- Augmentation des taxes;
- Diminution ou gel des salaires;
- Diminution des allocations.

Au Québec, on ne parle pas de crise de la dette pour l'instant. Toutefois, le gouvernement cherche à réduire le déficit. Pourquoi? Pour ne pas être plongé dans une situation comme celle qui a eu lieu en Europe. Dans son budget de 2013, le Québec a adopté des mesures comme l'augmentation des tarifs d'hydroélectricité et la suppression de postes chez Hydro-Québec et dans les commissions scolaires. Ce sont des choix difficiles pour le gouvernement, car ces mesures sont très impopulaires.

Vers un accord de libre-échange avec l'Europe?

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?



Comme nous avons discuté précédemment, un accord de libre-échange est une entente entre deux ou plusieurs pays. Il vise à favoriser le commerce entre eux. Le Canada serait sur le point de conclure un accord avec l'Europe qui permettrait d'augmenter de 20% les échanges commerciaux dans le domaine de l'automobile, de l'agriculture et des médicaments. Pour le Canada, cela implique la production de biens et donc, une possibilité de croissance économique. Le gouvernement canadien parle même de la création de 80 000 emplois! Le Canada espère exporter 100 000 tonnes de bœuf en Europe. L'industrie bovine en profiterait donc. En échange, le Canada ferait venir des produits européens.

Quel est l'impact d'un accord de libre-échange sur nous? En tant que consommateurs, nous aurons accès à plus de produits européens, comme les fromages européens. Toutefois, l'industrie canadienne des produits laitiers sera en compétition avec l'industrie européenne. L'accord pourrait donc réduire l'activité économique dans ce secteur. Nous serons aussi liés à l'Europe, qui vit un ralentissement économique. Pour le meilleur et pour le pire!

Croissance soutenue aux États-Unis et faible au Canada

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?



La croissance économique est une augmentation de la production de biens et services. Quand un pays est en croissance, cela veut dire que sa situation économique est bonne. Pour fonctionner, l'économie doit toujours être en croissance. Les États-Unis ont une croissance constante depuis la crise de 2008. La croissance s'accompagne d'une création d'emplois et d'une augmentation de la demande.

Pour le Canada, la situation est moins rose. Le pays n'est pas en récession, car sa production continue d'augmenter d'année en année. Toutefois, la croissance est moins élevée que prévu. Le chômage pourrait augmenter et la consommation pourrait baisser. Que pourrait faire la Banque du Canada pour régler ce problème? Elle pourrait garder son taux directeur bas. Ça nous pousserait à consommer malgré une économie au ralenti.

La petite histoire des crises économiques

Quels sont les signes d'une crise économique?

C'est une période où il y a du chômage, un ralentissement de la production de biens et services et une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Au cours des dernières années, on a souvent entendu parler de crise économique, de crise financière, de ralentissement économique... Dans l'expression *crise économique*, on retrouve le mot *crise*, qui signifie une perturbation ou un bouleversement dans l'évolution des choses. **Une crise économique est donc une perturbation soudaine de l'économie.** Il y a eu plusieurs crises économiques au fil du temps.

1929 : la grande Dépression

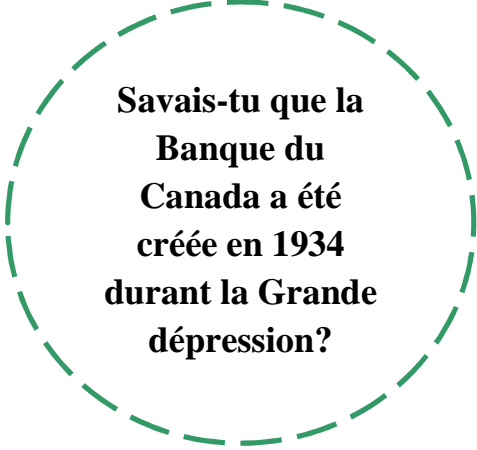
L'une des plus graves crises économiques de l'histoire!

Une crise économique majeure a eu lieu en 1929, après la première guerre mondiale. On l'a surnommée la Grande dépression. Tout a commencé aux États-Unis. Après plusieurs années de croissance économique, l'économie américaine a ralenti. Cela a eu des conséquences sur la Bourse de New York. Le ralentissement économique faisait peur aux investisseurs. Les actions à la Bourse ne se vendaient pas. Conséquence : il y a eu un effet d'entraînement. La valeur des actions a diminué rapidement.

La valeur de certaines actions a chuté : de cent dollars à moins de deux dollars en trois ans!

La crise économique de 1929 a eu de graves conséquences. Les investisseurs n'étaient pas capables de rembourser leur emprunt à la banque. Les banques ont alors rendu l'accès au crédit plus difficile. Le taux de chômage était de près de 25% aux États-Unis en 1933. Rapidement, la crise s'est propagée au reste du monde. Pourquoi? Les États-Unis ont décidé de limiter leurs échanges économiques. Les banques américaines ont aussi décidé de ramener l'argent qu'elles avaient placé dans des banques européennes. Résultat : l'économie mondiale a ralenti. On a observé du chômage, des faillites, une diminution de la production et une baisse de la consommation.

La crise n'a pas épargné le Canada. Les matières premières produites par le Canada ne trouvaient plus preneurs. Les industries étaient en difficulté. Il y a eu plusieurs pertes d'emplois. Les gens ont décidé de consommer moins. Cela a fait le malheur des propriétaires de magasins, car ils ne vendaient plus. Bref, la crise économique a touché tout le monde. Il a fallu attendre 1937 pour voir l'économie se relever de cette crise économique.



**Savais-tu que la
Banque du
Canada a été
créée en 1934
durant la Grande
dépression?**

2008 : crise économique mondiale



170%

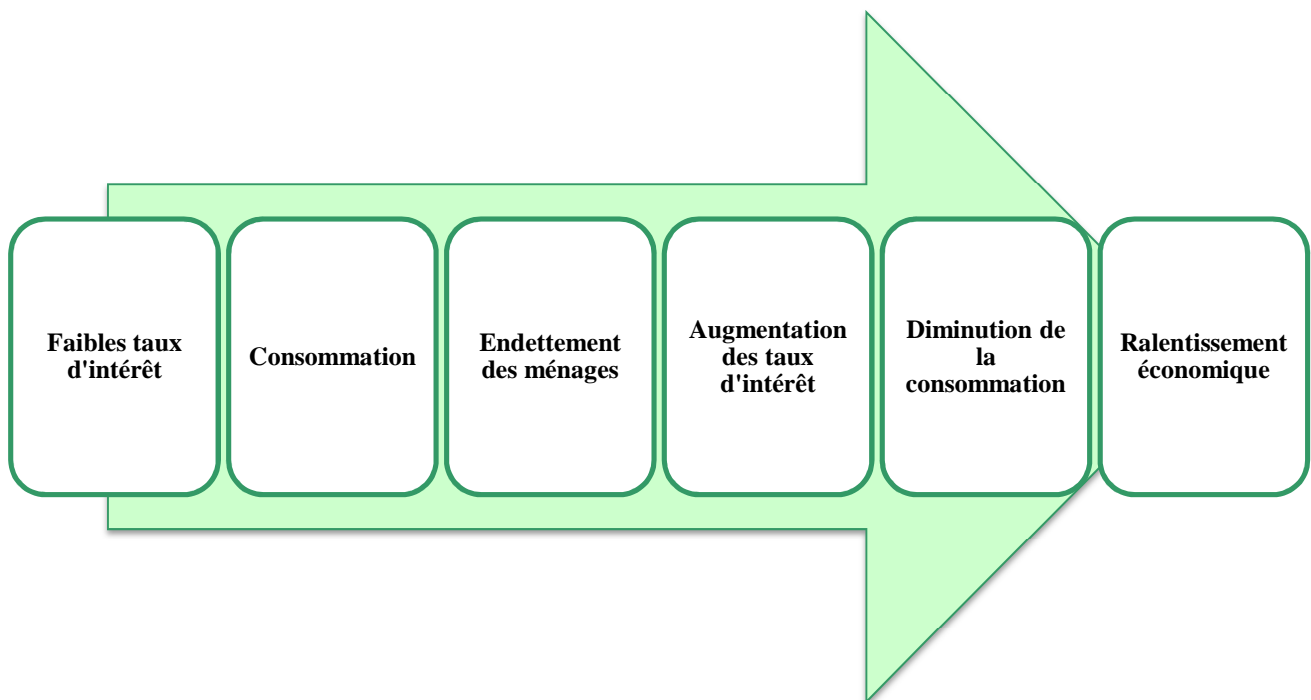
C'est le ratio
d'endettement
des Américains
en 2008.

La plus récente crise économique a eu lieu en 2008. Encore une fois, tout a commencé aux États-Unis. Cette fois-ci, ce n'est pas la Bourse qui a poussé les États-Unis en crise. Ce sont plutôt les banques et les particuliers. Avant que la crise n'éclate, les Américains étaient très endettés. L'accès au crédit était facile et les taux d'intérêt fixés par les banques étaient faibles. Plusieurs personnes ont donc acheté une maison à fort prix. Rapidement, elles ont été incapables de rembourser leur prêt hypothécaire et

elles accumulaient les dettes. Comme elles ne pouvaient pas obtenir remboursement, les banques ont décidé d'augmenter les taux d'intérêt. C'est à ce moment que la crise est née.

Avec un taux d'intérêt plus élevé, les gens endettés étaient encore moins capables de rembourser leurs dettes. Le prix des maisons a baissé rapidement. Les banques n'allaient pas vraiment mieux. Certaines ont fermé leurs portes, car elles n'avaient plus d'argent. Par la suite, le crédit est devenu plus difficile d'accès, ce qui a ralenti la consommation. Comme la consommation a diminué, l'économie tournait aussi au ralenti. Il y a eu des pertes d'emplois. Bref, ça n'allait pas bien aux États-Unis.

Plusieurs personnes ont fait faillite et ont perdu leur maison. Certaines ont même dû vivre dans leur voiture!



Encore une fois, la situation économique américaine a eu des impacts sur l'économie mondiale. L'activité économique a ralenti dans tous les pays qui faisaient du commerce avec les États-Unis. Les banques américaines ont aussi freiné leurs activités avec des banques étrangères. La crise économique mondiale a particulièrement touché certains

pays d'Europe endettés, comme la Grèce et l'Espagne. Encore aujourd'hui, leur économie a de la difficulté à se relever. Le taux de chômage y est très élevé.



164,6%

C'est le ratio
d'endettement au
Canada.

Le Canada s'en est assez bien sorti grâce à son système financier et aux règles qui encadrent les banques. L'accès au crédit est plus restreint au Canada. Cela ne veut pas dire que le Canada est à l'abri d'un ralentissement économique. Actuellement, les économistes regardent d'un œil attentif l'évolution de l'endettement des Canadiens. En janvier 2013, le taux d'endettement dépassait celui observé aux États-Unis avant la crise. Rappelons que cet endettement est en partie à l'origine de la crise économique! Que doit-

on faire pour éviter le pire? On n'a qu'à se tenir loin de la surconsommation et mettre de l'argent de côté pour faire face aux imprévus.

C'était donc la petite histoire des crises économiques!

Comment expliquer l'augmentation du prix de l'essence?

«L'essence grimpe de 5¢», «Nouvelle flambée des prix», «Le prix du brut atteint un sommet». Tu as sûrement déjà vu ce genre de titres dans les journaux ou à la télévision. Le message est clair: le prix de l'essence a beaucoup augmenté depuis quelques années.

As-tu déjà remarqué que le prix de l'essence a tendance à augmenter avant les vacances de la construction?

Cela peut être frustrant pour les consommateurs, qui se sentent pris au piège. Qu'est-ce qui peut expliquer cette variation du prix de l'essence?

Première explication : l'offre et la demande

Pour comprendre l'évolution du prix de l'essence, il faut connaître certains principes économiques de base. Comme tous les biens, le prix de l'essence varie selon l'offre et la demande. Il y a rareté quand les ressources sont limitées. La disponibilité du pétrole est limitée. Il y a donc rareté.



Quand il y a rareté, il y a donc augmentation du prix du baril du pétrole et ensuite, augmentation du prix à la pompe. Quels événements peuvent augmenter l'effet de rareté du pétrole?

Événements qui ont fait augmenter le prix du pétrole :

- *Le tsunami qui a frappé le Japon en 2011* : le Japon a décidé de renoncer à l'énergie nucléaire pour se tourner vers le pétrole. La demande en pétrole a augmenté. **Le prix du pétrole a donc augmenté.**
- *La marée noire dans le Golfe du Mexique en 2010* : l'explosion de la plateforme pétrolière a entraîné une baisse de l'offre de pétrole. **Le prix du pétrole a donc augmenté.**
- *Les vacances de la construction en 2012* : on s'attendait à ce que les gens partent en voyage. La demande devait augmenter. **Le prix du pétrole a augmenté.**

La demande en pétrole a beaucoup augmenté depuis plusieurs années. Il faut dire qu'il y a de plus en plus de voitures en circulation. De plus, certaines matières comme le plastique et le verre sont faites à base de pétrole. C'est pour cela que les prix des autres biens augmentent souvent quand le prix du pétrole augmente.

**Savais-tu que
les vêtements
contiennent du
pétrole?**

On peut penser que le prix de l'essence devrait continuer d'augmenter parce qu'il y a de moins en moins de ressources. L'offre baisse donc. La rareté peut en partie expliquer l'augmentation du prix de l'essence. Il y a toutefois d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

Deuxième explication : la marge des commerçants et raffineurs

Au Québec, le prix de l'essence varie en fonction de :

- prix moyen du pétrole brut livré au Québec;
- part du raffineur;
- part des détaillants;
- taxes applicables et frais de transport.

Si la règle de l'offre et la demande déterminait complètement le prix de l'essence, on tiendrait compte seulement du prix du brut. Toutefois, ce n'est pas aussi simple que ça. Le prix de l'essence peut augmenter même si le prix du baril diminue. Comment expliquer cette situation? Les raffineurs et les commerçants se gardent une cote sur le prix de l'essence. Cette cote peut varier dans le temps. Cela explique les variations du prix de l'essence entre les régions. De plus, au Québec, il existe le prix de vente minimum de l'essence. Les commerçants n'ont pas le droit de vendre en dessous de ce prix.

Les nouvelles sources de pétrole, comme les sables bitumineux de l'Alberta, sont plus difficiles à extraire. Les technologies utilisées pour extraire le pétrole sont très coûteuses. Les coûts d'exploitation et de transformation ont donc beaucoup augmenté depuis quelques années. Et ça paraît sur le prix de l'essence!

Troisième explication : la spéculation

Le prix du pétrole et d'autres ressources naturelles est fixé sur les marchés boursiers. Comme les investisseurs placent de l'argent sur les marchés, la spéculation influence le prix du pétrole. Qu'est-ce que ça veut dire? Les investisseurs sont des spéculateurs. Ils étudient l'évolution du marché pétrolier. Depuis quelques années, les possibilités de faire

des profits sont très intéressantes dans le secteur du pétrole et des ressources naturelles. Les spéculateurs investissent donc massivement dans ces secteurs. Résultat : le prix du pétrole augmente sur le marché! Cette hausse du prix à la Bourse a un effet direct sur le prix à la pompe.

Rappel

La spéculation est une opération qui vise à acheter un bien pour ensuite réaliser un bénéfice lors de sa revente. Pour y arriver, on essaie de prévoir l'évolution des marchés.

De plus, les spéculateurs sont attentifs à ce qui pourrait influencer la production de pétrole. Par exemple, ils peuvent craindre que la production baisse s'il y a une crise politique dans un pays producteur de pétrole ou un ouragan dans le golfe du Mexique. Ils n'attendent pas nécessairement que l'événement arrive pour faire augmenter les prix. C'est pourquoi on a parfois l'impression que le prix de l'essence augmente sans qu'on sache pourquoi. Les spéculateurs font varier les prix selon leur niveau de confiance.

Des réponses à des questions courantes :

Au Québec, on parle beaucoup du prix de l'essence. On se demande pourquoi il augmente. Maintenant que tu sais pourquoi, tu te poses peut-être d'autres questions. Voici les réponses à certaines questions courantes concernant l'essence.

Pourquoi l'essence coûte-t-elle plus cher au Québec qu'en Alberta?

Ce n'est pas un secret, l'essence coûte plus cher au Québec qu'en Alberta, par exemple. Pourquoi? Parce que les Québécois paient plus de taxes. Ils doivent payer la TVQ, la TPS

et la taxe sur l'essence du Québec. Les Montréalais doivent même payer une taxe supplémentaire quand ils vont à la pompe.

De plus, la différence de prix s'explique par la provenance du pétrole. L'Alberta consomme le pétrole qui vient des sables bitumineux exploités... en Alberta! Au Québec, on consomme le pétrole qui vient de la Mer du Nord. Le prix de ce pétrole est plus élevé. Pourquoi ne pas utiliser le pétrole albertain? Parce qu'on ne peut pas le transporter jusqu'ici. D'ailleurs, le pétrole albertain se vend moins cher parce qu'on ne peut pas le transporter vers l'Est du pays ou vers les États-Unis. Le Canada et les États-Unis négocient actuellement un projet de pipeline qui transporterait le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta vers le Texas. Le prix pourrait alors augmenter.

Est-ce que les détaillants d'essence ont le droit de fixer le prix de l'essence entre eux?

Non. Au Québec, c'est illégal de fixer les prix de l'essence. Toutefois, tu as sûrement remarqué qu'il n'y a pas de grande différence de prix entre les détaillants. Pourquoi? Les gens consomment l'essence, peu importe la marque. Les détaillants offrent tous le même produit. Ils doivent être compétitifs et se fient donc sur les prix de leurs concurrents pour fixer leur prix. En Estrie, une histoire de cartel de l'essence a fait les manchettes en 2012. Des commerçants se seraient appelés et auraient fixé le prix de l'essence entre eux.

Est-ce que les variations du prix de l'essence s'expliquent seulement par le prix du pétrole brut et la cote des raffineurs et des commerçants? Malheureusement, non. Le prix de l'essence peut connaître des variations soudaines, difficiles à expliquer. Souviens-toi simplement que le prix de l'essence risque de continuer d'augmenter. Et ce sont les consommateurs qui en paieront le prix!

Un remède à l'augmentation du prix de l'essence : le covoiturage et le transport en commun!

L'ABC... des assurances!

Une police d'assurance est un **contrat entre une personne et une compagnie d'assurance qui lui garantit de la rembourser si un événement malheureux arrive**. En échange, cette personne paie une prime pour être protégée. Quand elle en a besoin, elle fait une réclamation pour obtenir un remboursement.



À quoi servent les assurances? À avoir l'esprit en paix! Il existe deux types d'assurances : l'assurance de dommages et l'assurance de personnes. L'assurance de dommages protège tes biens. L'assurance de personnes protège ta vie et ta santé. Si tu veux t'y retrouver dans l'univers des assurances, voici quelques informations que tu dois connaître.

Les assurances-vie :

L'assurance-vie sert à couvrir certains frais quand quelqu'un meurt. Quand tu signes un contrat d'assurance-vie, tu dois nommer un bénéficiaire. C'est lui qui recevra l'argent à ta mort. Ce montant d'argent n'est pas imposable.

L'assurance-vie peut être utile pour payer les frais d'enterrement, les frais de notaire et les dettes. La prime d'assurance peut varier en fonction du montant que le bénéficiaire touchera à ta mort. Pour t'assurer, la compagnie d'assurance tient compte de certains critères, comme ton état de santé et ton âge. Les fumeurs et les gens qui font un métier risqué paient plus cher pour être assurés. L'assurance-vie n'est pas obligatoire. Toutefois, elle permet d'aider tes proches si tu meurs.

Conseil

Si tu nommes ton conjoint comme bénéficiaire, il le demeurera même si vous vous séparez. Pour qu'il ne soit plus bénéficiaire, il devra signer un consentement écrit ou divorcer.

Les assurances-automobiles :

L'assurance-automobile est obligatoire!

L'assurance-automobile sert à payer les réparations si tu as un accident de voiture. L'assurance automobile pour responsabilité civile de 50 000\$ est obligatoire. C'est ce qu'on appelle «s'assurer d'un seul côté». Tes assurances couvriront les dommages physiques et matériels si tu causes un accident. Si tu n'en as pas, tu pourrais payer une amende de 2 800\$! Tu peux aussi t'assurer pour couvrir tes propres réparations en cas d'accident, de vol ou de sinistre. C'est ce qu'on appelle «s'assurer des deux côtés».

Les assurances automobiles varient beaucoup selon certains critères. Par exemple, ton âge et ton sexe, ton dossier de conduite et le véhicule assuré influenceront le contrat.

Les assurances-habitations :

L'assurance-habitation sert à protéger tes biens s'il arrive quelque chose à ton logis. Elle peut aussi servir à rembourser les frais si tu es responsable du sinistre. Elle est utile en cas de vol, d'infiltration d'eau et de feu. Tu peux demander une assurance-habitation si tu es propriétaire ou locataire. L'assurance-habitation n'est pas obligatoire.

L'assurance-habitation ne couvre pas tous les biens. Par exemple, l'assurance ne couvrira pas ta piscine. De plus, ta maison n'est généralement pas assurée contre les tremblements

de terre ou les inondations. C'est ce qu'on appelle le *Act of God*. Ça n'a aucun lien avec Dieu. Ça veut simplement dire que tu n'es pas assuré contre tous les événements de force majeure sur lesquels on n'a pas de contrôle. Tu es toutefois couvert pour les dommages causés par la foudre, la grêle et les tempêtes de vent. L'assurance en cas de tremblements de terre peut être ajoutée avec un avenant. Certains risques sont cependant toujours exclus, comme l'inondation, la guerre, les avalanches, etc.

Savais-tu que certaines compagnies d'assurance offrent jusqu'à 20% de rabais si tu prends des assurances automobile et habitation?

D'autres biens sont couverts seulement en partie. Par exemple, ta bicyclette peut être couverte pour une valeur de 1000\$ à 2000\$. Si tu veux savoir ce qui est couvert, informe-toi auprès de ta compagnie d'assurance.

Conseil

Fais une liste de tes biens et prends-les en photo. Si tu dois faire une réclamation, ce sera beaucoup plus facile. Tu trouveras en annexe un modèle d'inventaire des biens.

Les assurances-médicaments :

L'assurance-médicaments est obligatoire.

L'assurance-médicaments sert à rembourser une partie de tes médicaments. Il existe deux types d'assurances-médicaments : l'assurance publique et l'assurance privée. Tu es couvert par l'assurance publique si tu n'as pas accès à une assurance privée. L'assurance privée vient généralement des assurances collectives. Nous en reparlerons.

Les assurances-voyages :

L'assurance-voyage sert à te protéger s'il t'arrive quelque chose en voyage. Par exemple, si tu es malade ou tu as un accident, l'assurance paiera les frais d'hôpital ou de rapatriement. Certains forfaits te couvrent aussi si tu perds tes bagages ou si tu annules ton voyage. L'assurance-voyage n'est pas obligatoire.

Les coûts de l'assurance varient en fonction de la durée du voyage et de la destination. Les assurances collectives, les agences de voyage, les représentants d'assurance et les cartes de crédit peuvent t'en offrir une.

Les assurances collectives :

L'assurance collective est généralement offerte par un employeur. Elle protège plusieurs personnes. Elle peut offrir un ou plusieurs types d'assurance: vie, médicaments, accident et maladie, invalidité, voyage, maladies graves, etc.

Attention!

Si ton conjoint ou toi avez accès à une assurance collective, vous êtes tous les deux couverts. Les enfants sont également couverts par ce type d'assurance.

Tu veux en savoir plus sur le fonctionnement des assurances?

- L'Autorité des marchés financiers (<http://www.lautorite.qc.ca/fr/assurance-conso.html>)
- Le Bureau d'assurance du Canada (<http://www.bac-quebec.qc.ca/>)
- Info-assurance (<http://www.infoassurance.ca/>)

Aide-mémoire

Une police d'assurance est un contrat entre une personne et une compagnie d'assurance. Il existe deux types d'assurances : l'assurance de dommages et l'assurance de personnes. L'assurance-vie est une assurance de personnes. Elle n'est pas obligatoire. L'assurance automobile est une assurance de biens. Elle est obligatoire.

D'autres types d'assurance sont également disponibles :

- ❶ Assurance-médicaments : elle peut être publique ou privée. Elle est obligatoire.
- ❷ Assurance-habitations : pour protéger tes biens en cas de vol ou de désastre. Elle n'est pas obligatoire.
- ❸ Assurance collective : généralement offerte par les employeurs. Elle n'est pas obligatoire.
- ❹ Assurance-voyage : utile si un accident arrive en voyage. Elle n'est pas obligatoire.

Voilà! Tu connais maintenant l'ABC des assurances!

L'ABC... des impôts!

À partir du moment où tu commences à travailler, tu dois payer des impôts. Les impôts sont **la somme d'argent payée par les habitants d'un pays pour assurer les services publics pour tous (comme les soins de santé et l'éducation)**. Plus ton revenu est élevé, plus tes impôts sont élevés. Si tu veux t'y retrouver dans l'univers des impôts, voici quelques informations que tu dois connaître.



La déclaration de revenus :

Toutes les personnes qui ont un revenu sont obligées de déclarer leurs revenus.

À chaque année, tu dois faire ta déclaration de revenus avant le 30 avril. Avant de produire ta déclaration de revenus, ton employeur doit te remettre un T4. C'est un document qui indique ton revenu. Si tu ne fais pas ta déclaration de revenus à temps, tu devras payer une pénalité. Tu ne pourras pas t'en sauver bien longtemps.

La déclaration de revenus inclut l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Tu dois y indiquer les rentrées d'argent suivantes :

- le revenu d'emploi;
- les dividendes;
- les intérêts;
- les gains en capital imposables;
- les revenus d'entreprise.

Certaines sources de revenus ne sont pas imposables. Informe-toi pour en savoir plus. Tu peux faire appel à un spécialiste pour faire ta déclaration de revenus ou la faire toi-même. Si tu confies la tâche à quelqu'un d'autre, assure-toi qu'il est compétent. Si tu la fais toi-même, il existe des logiciels informatiques ou des formulaires papier pour t'aider. Pour les personnes à faible revenu, il existe les cliniques d'impôt. On y fera ta déclaration de revenus gratuitement ou à prix réduit. Après l'avoir envoyée, tu recevras un avis de la part des gouvernements fédéral et provincial. Tu sauras alors si tu reçois un remboursement d'impôt ou si tu dois payer des impôts.

Quelques expressions importantes

- **Revenu brut** : revenu total avant déduction des impôts et des autres coûts.
- **T1** : formulaire qui sert à déclarer son revenu à l'Agence du revenu du Canada et à calculer l'impôt à payer ou le remboursement d'impôt.
- **T4** : formulaire sur lequel l'employeur déclare les gains et les déductions de l'employé.
- **T5** : formulaire utilisé par une institution financière pour déclarer les revenus de placement.

Les déductions d'impôts :

La déduction d'impôts diminue la partie d'impôts que tu dois payer.

Dans certaines situations, il est possible de payer moins d'impôts. Par exemple, si tu mets de l'argent dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), tu as droit à une déduction d'impôts. Cela veut dire qu'**on retranchera un montant d'argent à ton revenu imposable**, c'est-à-dire de la partie du revenu sur laquelle tu dois payer des impôts. Le montant de la déduction varie en fonction de ton niveau de revenus. Il est plus élevé si ton revenu est élevé.

Les crédits d'impôts :

Un crédit d'impôt est un **montant d'argent qui est déduit du montant d'impôt que tu dois payer**. Il prend parfois la forme d'un chèque. Tu peux avoir droit à un crédit d'impôts pour les frais de garde ou pour l'achat d'une première maison. Plusieurs crédits d'impôts sont disponibles pour les personnes à faible revenu. Par exemple, le **crédit d'impôt pour solidarité** est plus élevé pour les personnes à faible revenu. C'est donc important de faire sa déclaration de revenus. Si tu ne la fais pas, tu ne pourras pas profiter des crédits d'impôts.

Conseil

Assure-toi que tu reçois toutes les déductions et les crédits d'impôts auxquels tu as droit. Il suffit parfois seulement d'en faire la demande!

Quelques conseils :

Voici quelques conseils qui pourraient t'aider :

- Quand un changement majeur survient dans ta vie comme la naissance d'un enfant, avertis les agences gouvernementales concernées. Elles doivent avoir les informations les plus exactes à ton sujet.
- Demande à ton employeur de retirer plus d'argent sur ton chèque de paie. Tu paieras moins d'impôts à la fin de l'année.
- Conserve ta déclaration de revenus dans un endroit sûr durant au moins cinq ans. L'Agence de revenu du Canada ou Revenu Québec peuvent exiger des précisions ou des modifications en tout temps.
- Inscris-toi au dépôt direct pour recevoir dans ton compte ton remboursement d'impôts ou tes crédits d'impôts. Certains crédits d'impôts comme le crédit d'impôt pour solidarité exigent que tu sois inscrit au dépôt direct.

Tu veux en savoir plus sur le fonctionnement des impôts?

- Agence du revenu du Canada.
- Revenu Québec

Aide-mémoire

Les impôts sont la somme d'argent payée par les habitants d'un pays pour assurer les services publics pour tous (comme les soins de santé et l'éducation). Tu dois faire ta déclaration de revenus à chaque année. C'est obligatoire. Il existe deux façons de réduire l'impôt :

- ❶ Déduction d'impôts : montant d'argent qu'on soustrait du revenu imposable, c'est-à-dire de la partie du revenu sur laquelle tu dois payer des impôts. Les cotisations à un REER sont déductibles d'impôts.
- ❷ Crédit d'impôts : montant d'argent qu'on déduit du montant d'impôt que tu dois payer. Il prend parfois la forme d'un chèque.

Voilà! Tu connais maintenant l'ABC des impôts!

Ce que tu dois retenir

Notre relation avec l'économie est complexe. Nos comportements ont un impact sur l'économie et l'économie a elle aussi un impact sur nous! Il faut donc garder un œil ouvert sur ce qui se passe dans notre portefeuille mais également au Canada et dans le reste du monde! Il faut être capable de déchiffrer les messages que les médias nous envoient pour bien comprendre de quoi on parle réellement. L'impact d'un bouleversement économique sur notre argent pourrait être plus grand qu'on ne le pense!

La vie en société, c'est aussi le prix de l'essence qui monte. C'est aussi avoir des assurances pour se protéger contre les aléas de la vie. La vie en société, c'est aussi payer des impôts pour fournir des services essentiels à tout le monde. Bref, vivre en société, c'est prendre des décisions financières qui peuvent avoir un impact sur les autres!

Si tu veux en savoir plus sur l'économie et la vie en société, voici quelques liens pertinents.

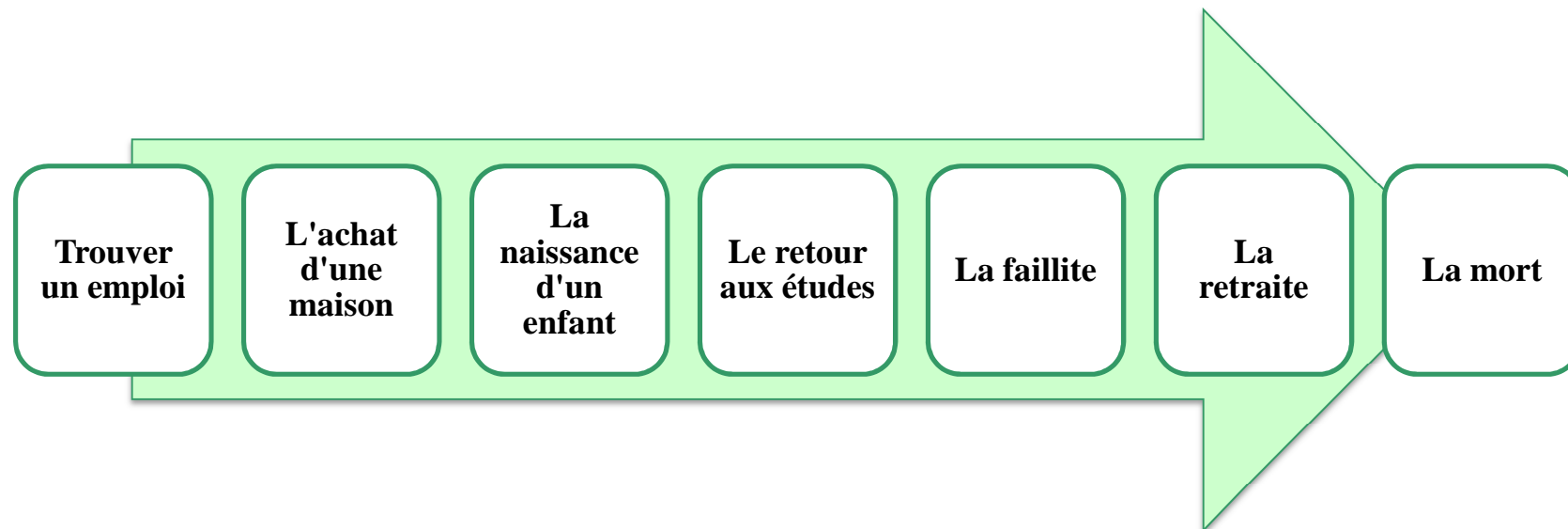
- Blogue économie de Gérald Fillion, <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/author/gfillion/>
- L'actualité, <http://www.lactualite.com/economie>

Chapitre 8 : Les grands événements de la vie

La ligne du temps

Plusieurs événements peuvent survenir dans la vie. Ces événements peuvent avoir un effet sur tes finances. Es-tu prêt à y faire face? Par exemple, quel sera l'impact de la naissance de ton enfant sur ton budget? Es-tu préparé financièrement pour la retraite?

Regardons chacun des grands événements de plus près pour bien comprendre l'impact sur nos finances.



Trouver un emploi

Après plusieurs semaines de recherches intensives, tu as enfin trouvé un emploi. Cela signifie que tu auras un revenu fixe. Comme c'est un changement important dans ta vie, ça pourrait être intéressant de faire le point sur ta situation financière. C'est un événement qui nécessite des connaissances de base dans les domaines suivants :



- La consommation
- Les impôts;
- Le budget;
- L'épargne.

Si tu veux vivre cet événement joyeux sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître!

La paie :

Pour plusieurs, la paie est un élément de motivation derrière le travail. Après tout, c'est elle qui nous permet de consommer! C'est donc important de bien comprendre son chèque de paie.

Qu'est-ce que la paie?

C'est le salaire que tu obtiens en échange de tes services. Sans salaire, c'est du bénévolat.

Voici un exemple de chèque de paie :

Identification	
Nom du salarié ou de la salariée	Prénom du salarié ou de la salariée
Emploi du salarié ou de la salariée	Nom de l'employeur
Date du paiement <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> Jour <input type="text"/>	Période de travail correspondant au paiement du <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> Jour <input type="text"/> au <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> Jour <input type="text"/>

Salaire	Déduction
Heures rémunérées au taux régulier <input type="text"/> X <input type="text"/> = <input type="text"/> \$ <small>Taux horaire Nombre d'heures</small>	Impôt fédéral <input type="text"/> \$
SALAIRE BRUT (salaire + indemnités) = <input type="text"/> \$	Impôt provincial <input type="text"/> \$
	Régime des rentes du Québec (RRQ) <input type="text"/> \$
	Assurance-emploi <input type="text"/> \$
	Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) <input type="text"/> \$
	Total des déductions <input type="text"/> \$
	SALAIRE NET (salaire brut - déductions) = <input type="text"/> \$

Exemple d'un chèque de paie

On calcule le salaire en fonction du taux horaire et du nombre d'heures travaillées. Le produit de ces deux nombres donne le salaire brut, c'est-à-dire le salaire avant déductions.

$$\text{Taux horaire} \times \text{nombre d'heures travaillées} = \text{salaire brut}$$

Les déductions ou les retenues sont le montant d'argent qu'on soustrait de ton salaire. Les déductions incluent l'impôt fédéral, l'impôt provincial, le Régime des rentes du Québec, l'assurance-emploi (A-E) et le Régime québécois d'assurance-parentale (RQAP). Ces déductions servent à payer plusieurs services publics. Il peut y avoir d'autres déductions, comme les cotisations syndicales et les cotisations à un régime de pension. Quand on soustrait les déductions au salaire brut, on obtient le salaire net, c'est-à-dire l'argent qu'il te reste sur ton chèque de paie.

Quelques expressions pertinentes

- **Déduction pour l'assurance-emploi** : Pourcentage du revenu brut payé par les employés et les employeurs en prévision des paiements temporaires qui seraient versés aux travailleurs s'ils perdaient leur emploi.
- **Déduction pour le régime des rentes du Québec** : Pourcentage du revenu brut payé par les employés et les employeurs en prévision du revenu versé aux travailleurs qui prennent leur retraite ou qui deviennent invalides. Il sert aussi pour le versement de prestations du survivant.
- **Déduction pour le régime québécois d'assurance parentale** : Pourcentage du revenu brut payé par les employés et les employeurs en prévision du versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

Épargner pour la retraite :

On ne le dira jamais assez, il faut commencer tôt à épargner pour la retraite. Quand on a un emploi, c'est plus facile de mettre de l'argent de côté. Certains employeurs offrent de cotiser à un régime de retraite privé. Tu peux aussi décider de cotiser à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Il te permet d'épargner de l'argent pour la retraite et de réduire les impôts à payer. Ton employeur peut même cotiser en partie avec toi.

L'important est de te **créer un plan de retraite**. Fixe le montant d'argent approximatif dont tu auras besoin à la retraite pour vivre. Tu peux ensuite décider du montant que tu veux épargner à chaque paie. Tu éviteras de te retrouver dans une situation difficile à la retraite.

Les pièges du nouvel emploi :

On dit souvent que quand on a plus d'argent, on se crée des besoins. Avec ton nouvel emploi, tu pourrais avoir envie de faire des dépenses folles, sans calculer. Même si tu as un revenu, tu ne dois pas tomber dans le piège de la surconsommation. Essaie plutôt de maintenir le même rythme de dépenses que tu avais avant.

Maintenant que tu en as les moyens, mets de l'argent de côté pour créer un fonds d'urgence. Celui-ci doit servir pour payer les imprévus. C'est conseillé de mettre environ 10% de ton revenu dans un fonds d'urgence.

10%

C'est le pourcentage de ton revenu net que tu devrais placer dans un fonds d'urgence.

Si tu veux en savoir plus sur les implications d'un nouvel emploi

- Agence de la consommation en matière financière du Canada (<http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/consommateurs/evenementVie/premierEmploi/index-fra.asp>)

L'achat d'une maison

Ça y est. Tu as décidé d'acheter une maison. Finie la vie en appartement! Après tout, payer un loyer, c'est jeter l'argent par les fenêtres, n'est-ce pas? Peut-être pas... Pour plusieurs, l'achat d'une maison est la plus grosse dépense qu'ils feront dans leur vie. Les dépenses d'habitation ne devraient pas dépasser 32% de ton revenu total. De plus, tu devrais mettre environ 1000\$ de côté pour les imprévus.



Dépenses liées à l'achat d'une maison :

- Hypothèque;
- Taxes;
- Frais de chauffage;
- Taxe de Bienvenue;
- Frais de notaire;
- Frais d'arpenteur;
- Etc.

L'achat d'une maison est une transaction complexe qui nécessite des connaissances de base dans les domaines suivants:

- Les valeurs et objectifs;
- Le crédit;
- Le budget;
- L'épargne;
- Les assurances.

Si tu veux vivre cet événement joyeux sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître!

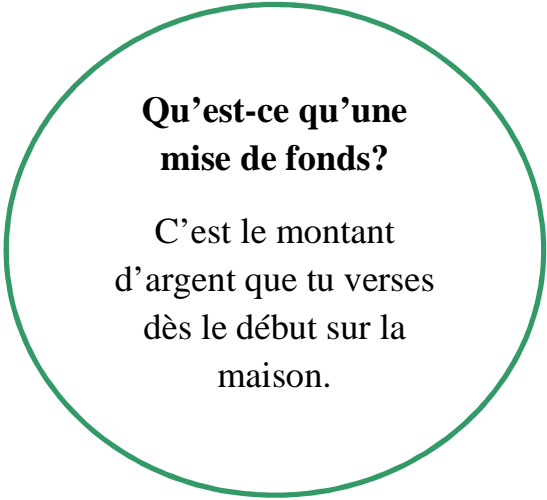
Les frais de départ :

On n'y pense pas toujours, mais l'achat d'une maison s'accompagne de plusieurs frais de départ : frais d'ouverture de dossier, frais de notaire, frais d'inspection de la maison... On oublie aussi tous les frais liés au déménagement, comme la location d'un camion et les frais de réaménagement. Rapidement, la facture peut gonfler. Tu ne t'en tireras pas en bas de plusieurs centaines de dollars.

Pour faire face à ces dépenses sans trop t'endetter, la solution est de planifier ces frais dans ton budget. Tu peux te créer un budget spécial pour l'achat d'une maison. En mettant de l'argent de côté avant l'achat, tu seras certain de pouvoir payer les frais sans te mettre dans une situation financière inconfortable.

L'hypothèque :

Tu as trouvé la maison de tes rêves? Tu es donc rendu à l'étape de rencontrer un conseiller financier pour parler d'hypothèque. L'hypothèque est le prêt fait par ton institution pour l'achat d'une maison. Les banques acceptent de te prêter de l'argent selon certaines conditions, comme l'état de ton dossier de crédit et ton revenu. Si tu ne remplis pas toutes les conditions, tu peux demander à quelqu'un de t'endosser. Cette personne s'engage à respecter ton contrat.



Qu'est-ce qu'une mise de fonds?

C'est le montant d'argent que tu verses dès le début sur la maison.

Quand tu achètes une maison, tu es obligé de faire une mise de fonds. On soustrait la mise de fonds au montant total de la maison. Le montant restant est le montant de l'hypothèque. Les institutions financières exigent une mise de fonds de 20% de la valeur de la maison. On ne se le cachera pas, ce n'est pas facile d'amasser 20% de la valeur de la maison. Si tu n'es pas capable d'y arriver, tu auras besoin d'une **assurance prêt hypothécaire**. Cette assurance protège l'institution contre un défaut de paiement de ta

part. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) fournit l'assurance prêt hypothécaire en échange d'une mise de fonds de 5%. La Genworth financial Canada est un autre organisme qui peut t'accorder une assurance prêt hypothécaire.

Le Régime d'accession à la propriété (RAP)

Le RAP est un programme qui permet de retirer des fonds de ton REER pour acheter ou construire une habitation. Tu peux retirer jusqu'à 25 000 \$ dans une année civile. Tu as 15 ans pour rembourser les montants retirés de ton REER. Tu dois en rembourser une partie à chaque année.

Le remboursement de ton hypothèque peut se faire de plusieurs façons. D'abord, tu peux choisir la fréquence de paiement. Ensuite, tu peux choisir la période d'amortissement, c'est-à-dire le nombre d'années durant lesquelles tu rembourseras ton emprunt. En 2012, la période maximale d'amortissement est passée de 30 ans à 25 ans. Le gouvernement fédéral voulait réduire les risques d'endettement. Souviens-toi que tu paieras moins d'intérêts si tu rembourses ton hypothèque rapidement. Tu peux aussi choisir un taux d'intérêt fixe ou variable. Généralement, le taux fixe est plus élevé que le taux variable. Comme son nom l'indique, le taux variable peut toutefois changer au cours d'une même période. Tu pourras renégocier le taux d'intérêt après chaque terme. Le terme est la période de temps durant laquelle ton contrat hypothécaire est en vigueur. Enfin, tu as le choix entre une hypothèque ouverte et une hypothèque fermée. L'hypothèque ouverte te permet de rembourser en tout temps. L'hypothèque fermée ne te permet pas de modifier ton contrat hypothécaire en cours de route. Le taux d'intérêt est généralement plus faible pour l'hypothèque fermée.

Il n'y a pas deux hypothèques pareilles! Tu dois choisir parmi les critères suivants :

- Fréquence de paiement : hebdomadaire, aux deux semaines ou mensuel
- Période d'amortissement : 15 ans, 20 ans, 25 ans.
- Taux d'intérêt : fixe ou variable
- Type d'hypothèque : ouverte ou fermée

Taxes :

En tant que propriétaire, tu dois toutefois payer des taxes. La **taxe de Bienvenue** est la taxe que tu dois payer lors de la prise de possession. On l'appelle ainsi en raison du nom du ministre qui l'a créée. On calcule le montant de la taxe en fonction de la valeur de la maison.

Voici comment calculer le montant de la taxe de Bienvenue :

Tranche 0\$ - 50 000\$ = 0,5% de la somme.

Tranche 50 000\$ - 250 000\$ = 1,0% de la somme.

Tranche 250 000\$ et plus = 1,5% de la somme.

Tu additionnes ensuite les sommes obtenues. Le total est le montant de la taxe de Bienvenue.

En tant que propriétaire, tu devras aussi payer des **taxes scolaires** et des **taxes foncières**. Le montant varie en fonction de la ville et de la valeur de la maison. Tu peux choisir de les payer en un ou plusieurs versements. Tu peux aussi les inclure dans ton remboursement de prêt hypothécaire. C'est plus facile à gérer.

Si tu veux en savoir plus sur les démarches à suivre lors de l'achat d'une maison

- Agence de la consommation en matière financière, <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/ressources/publications/prethypotheaire/premierloge/premierLoge-10-fra.asp>
- Fonds pour l'éducation des investisseurs, <http://www.getsmarteraboutmoney.ca/fr/life-events/buying-a-house/Pages/default.aspx#.UJlqKMVdPpU>

La naissance d'un enfant

Ton conjoint et toi l'avez attendu durant neuf mois! Le voilà, votre enfant est né! La naissance d'un enfant viendra changer votre vie. Avoir un enfant, ça veut aussi dire prendre des décisions financières. C'est une étape de la vie qui exige des connaissances de base dans les domaines suivants :



- L'épargne;
- Le budget;
- La consommation;
- Les assurances.

Si tu veux vivre cet événement joyeux sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître!

Congés parentaux :

Au Canada, les deux parents ont droit au congé parental pour s'occuper du nouveau-né. L'employeur est obligé de t'offrir un congé parental. Il n'est toutefois pas obligé de te payer. La future maman peut aussi avoir droit à un retrait préventif. Cela veut dire qu'elle arrête de travailler avant la naissance de l'enfant, car ses tâches ne lui permettent pas de continuer.

Il existe deux programmes gouvernementaux :

- La prestation de maternité et parentale de l'assurance-emploi
- Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le gouvernement du Canada offre les **prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi** pour les nouveaux parents. Pour y avoir droit, tu dois avoir travaillé

au moins 600 heures dans l'année précédente. Au Québec, nous avons aussi le **Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**. On n'exige aucun nombre d'heures minimum pour être admissible aux prestations du RQAP. Tu dois quand même avoir gagné un revenu assurable d'au moins 2 000 \$ au cours des 52 semaines précédentes.

☞ **Pour savoir si tu as droit à ces prestations, informe-toi avant l'arrivée de ton enfant.**

Coûts liés à la naissance d'un enfant :

L'arrivée d'un enfant s'accompagne généralement d'une baisse de revenus. La maman doit souvent rester à la maison pour s'occuper du nouveau-né. De plus, il y aura de nouvelles dépenses, comme les vêtements pour enfants, l'ameublement, les frais de garderie et les fournitures scolaires. C'est donc important de mettre son budget à jour à l'arrivée de l'enfant pour tenir compte de ces nouvelles dépenses. Ce serait aussi une bonne chose de rembourser le plus de dettes possibles avant l'arrivée de l'enfant.

Il faudrait peut-être aussi revoir ton assurance-vie. Si tu n'en as pas, c'est peut-être l'occasion de s'informer sur la possibilité d'en avoir une. Dans le même ordre d'idées, tu devrais envisager de planifier ta succession, en cas de décès. Tu dois être certain que l'enfant sera entre bonnes mains s'il arrive quelque chose aux parents.

Ton conjoint et toi êtes conjoints de fait?

C'est le moment de faire votre testament! Il vous protégera, tes enfants et toi, en cas de décès de ton conjoint. Sans lui, tu n'auras droit à rien lors de son décès.

Garderies :

Au Québec, il existe les garderies en milieu familial et les centres de la petite enfance. Les frais de garderie sont beaucoup moins élevés que dans le reste du Canada. Les places

7\$

C'est le montant
quotidien des frais
de garderie au
Québec.

en garderie sont très en demande. C'est donc important de s'inscrire aux listes d'attente pour une place en garderie avant la naissance de ton enfant. Tu augmentes tes chances d'obtenir une place en garderie quand tu en auras besoin.

Quand tu as un enfant, tu as droit à des allocations familiales pour t'aider financièrement. La **prestation fiscale canadienne pour enfants** est un montant

libre d'impôts versé à tous les mois aux parents d'un enfant de moins de 18 ans. La **prestation universelle pour la garde d'enfants** est un paiement mensuel imposable de 100\$ par enfant de moins de 6 ans. Le montant des allocations varie en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants qu'ils ont. Encore une fois, la règle d'or est la suivante : informe-toi pour savoir si tu as droit à ces allocations.

Épargner pour les études de son enfant :

Si tu veux mettre de l'argent de côté pour les études de ton enfant, tu dois commencer tôt. Le **Régime enregistré d'épargne-études (REEE)** est une forme d'épargne qui permet d'épargner pour financer les études post-secondaires de son enfant. Le REEE offre un taux d'intérêt intéressant. Tu réduiras aussi l'impôt prélevé sur l'argent placé dans le REEE. De plus, les gouvernements fédéral et provincial peuvent cotiser en partie avec toi. Toutefois, la partie cotisée par le gouvernement est accessible seulement si ton enfant poursuit des études post-secondaires.

Il existe d'autres formes d'épargne pour les études d'un enfant. Certains programmes comme les **Bons d'études canadiens (BEC)** soutiennent financièrement les familles à faible revenu qui veulent économiser pour les études de leur enfant. Nous l'étudierons plus en détails au chapitre 9.

Si tu veux en savoir plus sur les démarches à suivre lors de la naissance d'un enfant

- Agence de la consommation en matière financière, <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/consommateurs/evenementVie/enfants/index-fra.asp>
- Fonds pour l'éducation des investisseurs, <http://www.getsmarteraboutmoney.ca/fr/life-events/having-a-baby/Pages/default.aspx#.UJKIyMVdPpU>

Retourner aux études

Après une longue réflexion, tu as décidé de faire un retour aux études. Tu as pris cette décision, car tu veux t'assurer un bel avenir et pratiquer un métier que tu aimes. C'est tout à ton honneur! D'ailleurs, de plus en plus d'adultes choisissent de retourner aux études. 11% des adultes âgés entre 35 et 44 ans suivent actuellement un programme de formation. Ils retournent sur les bancs d'école pour se perfectionner ou pour faire un changement de carrière.



Cette décision représente un grand changement sur ton quotidien. Poursuivre des études quand on est adulte, ce n'est pas comme quand on est jeune. C'est un bouleversement dans ta vie professionnelle, sociale et familiale. Cette décision exige donc des connaissances de base dans les domaines suivants :

- Le budget;
- Le crédit;
- L'épargne;
- La consommation.

Si tu veux vivre cet événement joyeux sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître!

Coût des études :

Alors que les études primaires et secondaires sont gratuites, les études post-secondaires peuvent coûter cher. En effet, les dépenses sont nombreuses : frais d'inscription, frais de scolarité, manuels scolaires, équipement... Il y a donc un coût à payer pour faire des études. Le coût varie selon le niveau de formation que tu décides de suivre. On parle souvent des frais de scolarité imposés à l'université, mais les formations professionnelle et collégiale ont également un coût. Voici le coût moyen des études selon le niveau de formation. Il inclut les frais d'admission et les frais de scolarité ainsi que les manuels scolaires et équipements.

Savais-tu que ton employeur doit payer tes études si c'est lui qui exige que tu suives une formation?

Formation professionnelle	• entre 1000\$ et 3000\$ par année.
Formation collégiale	• entre 1000\$ et 1500\$ par année.
Formation universitaire	• environ 3000\$ par année.

La facture peut grimper très rapidement, si on ajoute les frais de logement, les frais de transport, les dépenses en alimentation, etc. Évidemment, tu dois voir les coûts de tes études comme un investissement dans ton avenir.

Financement des études :

Seulement **25%**
des étudiants sont
admissibles à
l'Aide financière
aux études.

Il existe des moyens pour t'aider à assumer les coûts élevés des études. Le premier est l'**Aide financière aux études**. C'est un programme gouvernemental qui offre des prêts et des bourses aux étudiants à temps plein qui suivent des formations professionnelle, collégiale et universitaire. Si tu as des enfants à charge, tu peux recevoir des prêts et bourses même si tu es étudiant à temps partiel. Le montant de l'aide varie en fonction des dépenses liées à ta formation et de ta situation

financière. Si tu reçois des prêts, tu devras les rembourser à la fin de tes études avec un taux d'intérêt faible. Tout au long de tes études, aucun intérêt ne s'accumulera. Les prêts sont remboursables à ton institution financière 6 mois après la fin de tes études. Si tu reçois des bourses, tu n'as rien à rembourser.

☛ **Si tu veux recevoir de l'aide financière, tu dois en faire la demande avant le début de chaque année scolaire.**

Malheureusement, tout le monde n'a pas accès au programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études. Si c'est ton cas, tu peux te tourner vers d'autres sources de financement. Le deuxième moyen est la **marge de crédit** accordée par les institutions financières pour les étudiants. Cette forme de crédit a un taux d'intérêt plus faible que les marges de crédit traditionnelles. Toutefois, le taux d'intérêt qu'elle offre est plus élevé que celui de l'aide financière aux études. Tu devras

commencer à rembourser à partir de 6 à 12 mois suivant la fin de tes études. Le taux d'intérêt peut alors augmenter jusqu'à 8%. Il est également possible d'obtenir une **carte de crédit** pour étudiants. De façon générale, les cartes de crédit pour étudiants offrent le

**Entre 4% et
6%**

C'est le taux d'intérêt
des marges de crédit
pour étudiants.

même taux d'intérêt que les cartes traditionnelles. Toutefois, informe-toi pour obtenir une carte de crédit à taux d'intérêt réduit. Tu n'auras qu'à payer des frais annuels.

Si tu as cotisé à un REER au cours de tes années professionnelles, tu pourrais utiliser l'argent pour payer les frais liés à ta formation. C'est le **Régime d'encouragement à l'éducation permanente** (REEP). Il te permet de retirer les fonds de ton REER pour financer tes études à temps plein ou celles de ton conjoint. Comme dans le cas du Régime d'accession à la propriété (RAP), tu dois rembourser les sommes empruntées dans ton REER. Tu as 10 ans pour y arriver. L'avantage avec le REEP est que tu n'as pas d'intérêt à payer, car ce n'est pas du crédit. Informe-toi auprès de ton Centre local d'emploi pour connaître les possibilités d'aide financière.

Attention!

Tu ne peux pas utiliser le REEP pour payer les études de tes enfants ou celles des enfants de ton conjoint.

Compromis à faire :

Retourner aux études, c'est un grand changement sur ton train de vie. Ton revenu de travail te permettait de te payer des loisirs, des vacances, des sorties au restaurant. En tant qu'étudiant, tu vivras une baisse temporaire de revenus. Tu devras faire des compromis et réduire certaines dépenses. Par exemple, tu devras peut-être renoncer à tes vacances annuelles au bord de la mer ou couper dans tes sorties entre amis. Toutefois, avant de paniquer, commence par mettre ton budget à jour. Tu pourras décider quels sacrifices tu es prêt à faire. Après tout, faire un retour aux études ne veut pas dire arrêter de vivre!

21,9

C'est le nombre d'heures travaillées en moyenne par les étudiants de plus de 30 ans.

Pour t'aider à boucler les fins de mois, tu peux choisir d'avoir un emploi à temps partiel. Beaucoup de gens décident de travailler tout en allant à l'école. Cela permet de conserver un certain rythme de vie. Toutefois, comme tu n'es pas allé à l'école depuis quelques années, ne te surcharge pas dès le début. Prends le temps de te familiariser avec ton nouvel environnement d'étude et ton nouvel horaire. Tu peux même commencer par un retour à temps partiel. Par la suite, tu pourrais intégrer un nouvel emploi à temps partiel à ton horaire. Souviens-toi toutefois que ta priorité est de compléter ta formation rapidement pour pratiquer le métier de ton choix.

Un retour aux études implique un grand changement sur ta vie, mais également sur celle de ta famille. Tu auras un horaire variable, tu auras des devoirs à faire... Ton défi est donc d'arriver à concilier les études, la famille et le travail. Prends le temps d'en discuter avec tes proches pour savoir comment ils envisagent ce changement. Vous devrez peut-être réorganiser les tâches à la maison, car ton horaire du temps risque d'être chargé.

Conseil

Fixe-toi un horaire incluant toutes tes obligations liées à l'école et le travail et réserve des moments précis pour passer avec ta famille.

Si tu veux en savoir plus sur le retour aux études

- Aide financière aux études, <http://www.afe.gouv.qc.ca/>
- Espace J, <http://www.espacej.gouv.qc.ca/education/retour-etudes.asp>

La faillite

Tu croules sous les dettes? Tu ne sais pas comment te sortir de cette situation? Pas de panique! Il y a des solutions pour mettre fin à cette situation délicate. Parmi celles-ci, il y a la faillite. C'est la solution de dernier recours si tes dettes t'étouffent.



La faillite est un processus au cours duquel tu dois céder tes biens en échange de l'annulation de tes dettes.

Pour déclarer faillite, tu dois répondre aux conditions suivantes :

- avoir des dettes d'une valeur de 1 000 \$ ou plus;
- ne pas déjà être en situation de faillite; et
- être incapable de payer tes dettes.


La faillite est une procédure parfois compliquée. Elle entraîne des conséquences importantes. Elle nécessite des connaissances de base dans les domaines suivants :

- Les droits du consommateur;
- Le crédit;
- L'endettement;
- Le budget.

Si tu veux vivre cet événement complexe sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître!

Les avantages de la faillite :


La faillite est un mot qui fait peur à plusieurs personnes. Pourtant, la faillite n'a pas seulement des inconvénients. Si tu décides de déclarer faillite, c'est que le poids de tes dettes est insupportable. La faillite te libérera de ces dettes. C'est une façon de repartir à zéro et d'effacer ton passé de mauvais payeur.



**C'est
l'occasion de
recommencer
à zéro!**

De plus, la faillite te protège contre la plupart des procédures judiciaires intentées par les créanciers. Ils ne pourront plus entrer en contact avec toi. La faillite te protège aussi contre les coupures de services essentiels, comme l'électricité et le téléphone. Tu pourras garder certains biens de base, comme un réfrigérateur. On ne pourra pas saisir l'argent de ton REER, sauf les sommes épargnées dans les douze derniers mois.

Les inconvénients de la faillite :




**Attention : la
faillite laisse
des traces!**

La faillite n'a pas seulement des avantages. Elle a aussi des inconvénients importants. Les conséquences sont majeures. D'abord, la faillite permet à tes créanciers de saisir une partie de tes biens. Même s'ils ne saisiront pas les biens essentiels à ta survie, tu perdras plusieurs autres biens. Dans certains cas, tu risques de perdre ta maison et ta voiture.

La faillite affectera aussi ton dossier de crédit. Ta cote de crédit baissera. La faillite apparaîtra dans ton dossier durant 6 ou 7 ans. Si c'est ta deuxième faillite, elle sera dans ton dossier durant 14 ans. Cela veut donc dire que tu auras de la difficulté à emprunter de l'argent par la suite.

On ne peut pas effacer toutes les dettes avec la faillite. Tu devras quand même en rembourser certaines, comme les dettes qui viennent d'une pension alimentaire ou les dettes liées à une amende non payée.

La faillite laisse donc des traces. Pour te relever après une faillite, tu devras changer certaines habitudes de consommation. La faillite est une seconde chance qu'on te laisse. Tu ne dois pas la rater.



Savais-tu qu'on peut saisir ton CELI en cas de faillite?

La démarche à suivre pour déclarer faillite :

1

Si tu penses à déclarer faillite, tu dois d'abord rencontrer un syndic de faillite. C'est lui qui va t'aider à rembourser tes créanciers en gérant la liquidation de tes biens. Il analysera ta situation financière et te fera des recommandations. Il t'accompagnera tout au long de la faillite. Il sera l'intermédiaire entre les créanciers et toi. Tu devras payer entre 1200\$ et 2000\$ pour confier ta situation au syndic et déclarer faillite. Le syndic se payera à même tes biens.

2

Ensuite, tu devras signer plusieurs documents pour rendre ta faillite officielle. Tes créanciers recevront une copie de ces documents. À partir de ce moment, tes créanciers ne pourront plus te poursuivre.

3

Tu devras respecter certaines obligations importantes. Tu devras assister aux rencontres organisées par tes créanciers. Tu devras également envoyer une déclaration de tes revenus à tous les mois à ton syndic. Tu devras faire des paiements mensuels à ton syndic. On fixera le montant en fonction de ton revenu. Le syndic t'offrira également des séances obligatoires de consultation sur le budget et l'utilisation adéquate du crédit.

4

Après neuf mois, on te libèrera de la faillite. Si tu as un revenu plus élevé que ce qui est prévu par la loi, on pourrait prolonger ta faillite. Tu devras alors verser 50% de ton revenu excédentaire au syndic.

Si tu veux en savoir plus sur la faillite :

- Educaloi, <http://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-faillite-personnelle>
- Faillite Canada, <http://faillite.bankruptcy-canada.ca/faillite.htm>

La retraite

Tu as travaillé fort toute ta vie. C'est maintenant le temps d'accrocher tes crampons et de prendre ta retraite. Avant d'y arriver, tu dois avoir un plan. Après tout, une retraite, ça se prépare! Il existe deux types de régime de retraite : les régimes publics, offerts par le gouvernement, et les régimes privés, offerts par les employeurs. Au Canada, 75% de la population n'a pas accès à un régime privé. Les régimes publics offrent une protection de base.



La retraite est un événement important, car elle apportera beaucoup de changements. Généralement, le revenu diminue à la retraite. Les dépenses ne diminuent pas au même rythme que le revenu. On dit souvent que pour bien vivre à la retraite, il faudrait avoir 70% de son revenu de travail. C'est une étape de la vie qui nécessite des connaissances de base dans les domaines suivants :

- La consommation;
- L'épargne;
- Le budget.

Pour faire face à la retraite sans tracas, voici quelques informations que tu dois connaître.

Le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) :

L'avantage avec le REER est la déduction d'impôts. Tu reportes donc l'impôt à plus tard. L'argent de ton REER s'ajoutera à ton revenu quand tu retireras l'argent de ton REER. Tu dois retirer tout l'argent avant le 31 décembre de l'année où tu as 71 ans.

Le REER est utile pour les gens qui travaillent et qui n'ont pas de fonds de pension privé. Il permet d'épargner, à l'abri de l'impôt. On ne conseille pas de placer d'argent en REER si tu reçois de l'aide sociale. On soustraira un montant de ta pension de la Sécurité de la vieillesse.

Conseil

Retire ton REER graduellement. Tu paieras moins d'impôts.

L'après REER

Qu'est-ce qu'une rente viagère?

La rente viagère est un montant d'argent qui sera versé jusqu'à la mort du bénéficiaire.

À 71 ans, tu auras deux choix pour gérer l'argent de ton REER : la rente viagère et le FERR. Tu pourrais transférer ton REER vers une **rente viagère**. Elle transformera ton capital en une rente d'assurance-vie. Tu obtiendras alors une rente à vie. Le montant de la rente varie en fonction de ton espérance de vie et des taux d'intérêt en vigueur. L'inconvénient avec la rente viagère est que tu n'as pas le contrôle de ton argent. Le montant de la rente est fixée d'avance.

Tu pourrais aussi transférer l'argent vers un Fonds enregistré de revenu de retraite (**FERR**). Le FERR te permettra de retirer l'argent économisé dans ton REER selon certains critères. L'argent qui reste dans le FERR continuera de croître à l'abri de l'impôt. L'avantage est que tu gardes le plein contrôle de ton argent. De plus, tu auras droit à un crédit d'impôt de 2000\$. Il te permettra aussi de transférer une partie de ton revenu à ton conjoint. De cette façon, tu réduiras ton revenu et donc, la part d'impôts à payer. Seul bémol : tu devras faire au moins un retrait par année.

Qu'est-ce qu'un FERR?

Le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) te permet de transformer ton régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et certains régimes complémentaires de retraite en un revenu de retraite.

La Régie des rentes du Québec (RRQ) :

La rente de retraite
remplace environ

25%

du revenu.

Si tu as travaillé, tu as cotisé à la Régie des rentes du Québec (RRQ). Tu recevras donc un montant d'argent mensuel imposable à ta retraite. C'est la rente Si tu prends ta retraite à 55 ans, tu ne pourras pas utiliser ta rente. À 60 ans, tu pourras seulement en utiliser une partie. Si tu attends jusqu'à 67 ans, tu auras droit à ta rente complète, même si tu travailles encore. Le montant de la rente varie en fonction de ton revenu annuel et de ton état civil.

La rente n'est pas suffisante pour te faire vivre à la retraite. La rente maximale est de 11 000\$ par année². C'est donc important d'épargner en prévision de cette étape de la vie.

La pension de la Sécurité de la vieillesse :

La pension de la Sécurité de la vieillesse est un montant mensuel imposable auquel tous les résidents canadiens ont droit. Il faut toutefois avoir vécu au moins 10 ans au Canada après l'âge de 18 ans. Tu as droit à la pension dès 67 ans. Tu n'es pas obligé d'être à la retraite. Le montant varie en fonction du nombre d'années passées au Canada. Tu dois en faire la demande au moins 6 mois d'avance pour la recevoir. En 2012, le montant maximal de la pension était de 544,98\$ par mois.

**Savais-tu qu'en
1927, la pension
de vieillesse était
de 240\$ par
année au
Canada?**

² Les montants proposés sont issus des politiques gouvernementales en vigueur. Ils sont donc appelés à changer ou à être indexés avec le temps.

Si ton conjoint reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse et que tu as entre 60 et 64 ans, tu pourrais avoir droit à une allocation. Cela s'applique aux couples qui ont un revenu familial faible. On calcule l'allocation en fonction du revenu. En 2012, le montant maximal de l'allocation était de 1034,96\$.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) :

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est un montant mensuel non imposable versé aux résidents canadiens à faible revenu. Tu dois recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse et faire la demande pour avoir droit au SRG. Il tient compte du revenu familial et de l'état civil. En 2012, le montant maximal du SRG variait entre 489,98\$ et 738,96\$.

L'allocation au survivant :

L'allocation au survivant est versée aux époux ou aux conjoints survivants à faible revenu qui ne sont pas encore admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Tu dois en faire la demande à toutes les années. On arrête de te verser l'allocation quand tu atteins 65 ans. Tu peux alors demander ta pension de la Sécurité de la vieillesse. En 2012, le montant maximal de l'allocation au survivant était de 1158,69\$.

Quelques conseils à l'approche de la retraite

- Vérifie les sources de revenu que tu peux avoir. Assure-toi que tu reçois tous les montants d'argent auxquels tu as droit.
- Avant de prendre ta retraite, fais un plan financier qui tient compte des revenus et des dépenses à la retraite.

Si tu veux en savoir plus sur la retraite

- Question retraite, www.questionretraite.qc.ca
- Régie des rentes du Québec, <http://www.rrq.gouv.qc.ca>
- Service Canada, www.servicecanada.gc.ca

La mort

La mort est une étape importante de la vie. Elle peut s'accompagner d'un stress financier pour les proches de la personne décédée. Il est possible d'éviter ce stress à tes proches en suivant quelques étapes. Pour y arriver, il faut avoir certaines connaissances de base dans les domaines suivants :



- L'épargne;
- Les assurances;
- Les droits du consommateur.

Si tu veux aider tes proches à faire face à ce grand événement de la vie, voici quelques informations que tu dois connaître.

Le testament :

Un testament est un document officiel qui prévoit comment on distribuera ton argent et tes biens à ton décès. Il nomme aussi les bénéficiaires et les personnes qui s'occuperont de tes enfants.

Le testament n'est pas obligatoire. Toutefois, il réduit le stress financier et administratif pour tes proches. Quand tu fais ton testament, tu deviens testateur. Au décès de quelqu'un, la recherche du testament est la première étape.

Pour faire un testament, tu dois avoir 18 ans et plus. De plus, tu ne dois pas avoir de handicap mental. Il existe trois types de testament :

- Le **testament notarié** : préparé et rédigé par un notaire;
- Le **testament devant témoins** : rédigé par un notaire ou par le testateur et signé par deux témoins;
- Le **testament olographe** : écrit et signé par le testateur.

Si tu fais un testament avec notaire, il te coûtera jusqu'à 1000\$, mais ne coûtera rien à tes bénéficiaires. Si tu fais ton testament seul ou devant témoins, il ne te coûtera rien. Tes bénéficiaires devront toutefois payer 1500\$ pour le faire vérifier.

Dans ton testament, tu nommes des bénéficiaires. Ces personnes hériteront de ton argent et de tes biens. Si tu n'as pas fait de testament, tes bénéficiaires seront le conjoint avec lequel tu étais marié ou uni civilement et les personnes liées par le sang ou l'adoption. Ça exclut le conjoint et la belle-famille.

Qu'est-ce qu'un bénéficiaire?

C'est une personne qui héritera de ton argent et de tes biens.

Tu peux modifier ton testament n'importe quand avant ton décès. Si tu n'es plus capable de gérer ton argent seul, on nommera un procureur. Seulement ton procureur et toi pourrez modifier ton testament.

La succession :

À ta mort, une personne doit se charger de régler la succession. C'est le liquidateur. Tu peux le nommer dans ton testament. Si tu n'as pas de testament, tes héritiers deviennent tes liquidateurs. Le liquidateur doit fermer les comptes, déclarer les impôts, récupérer les sommes dues, faire l'inventaire des biens et des dettes et distribuer les biens aux héritiers.

À ton décès, on transmettra tout ce que tu possèdes à tes bénéficiaires. Même tes dettes! Après l'ouverture de la succession, tes bénéficiaires auront 6 mois pour accepter ou refuser la succession. S'ils l'acceptent, ils devront payer tes dettes.

Conseil

Si les dettes sont plus élevées que la somme des biens, il vaut mieux refuser la succession.

Les frais liés à la succession :

Des frais importants peuvent accompagner une succession. D'abord, les frais d'homologation sont les frais nécessaires à la validation de ta succession. Ensuite, tes bénéficiaires pourraient devoir payer des impôts sur le gain en capital, car tu as cédé des biens immobiliers. Enfin, si tu n'as pas de conjoint, tes bénéficiaires devront peut-être payer des impôts sur les régimes d'épargne libres d'impôts que tu leur transfères. L'impôt est calculé à partir de la date de ton décès.

**Savais-tu que
l'assurance-vie peut
aider à couvrir les frais
liés à la succession?
Renseigne-toi auprès
de ta compagnie
d'assurance.**

Les services funéraires :

C'est possible de payer tes funérailles avant ta mort. Cela enlève un stress financier à tes proches. De plus, tes proches n'auront pas à prendre de décision difficile. On parle alors de **préarrangements funéraires**. Les préarrangements funéraires incluent le contrat de services funéraires (achat d'une urne ou d'un cercueil, cérémonie, embaumement, etc.) et le contrat de sépulture (entretien de l'urne ou du cercueil).

Attention!

Aucun vendeur de préarrangements funéraires ne peut entrer en contact avec toi si tu ne l'as pas demandé.

Un permis est nécessaire pour vendre des préarrangements funéraires. Le vendeur place 90% de la somme payée dans un compte en fiducie jusqu'à ta mort. Tes proches ne paieront pas plus cher même si les prix augmentent à ta mort. Une fois l'entente conclue, tu peux exiger une copie écrite des contrats. C'est possible d'annuler le contrat de services funéraires et le contrat de sépulture selon certaines conditions. Le contrat définit les conditions.

Si tu n'as pas pris de préarrangements funéraires avant ta mort, tes bénéficiaires devront payer des frais funéraires. La succession servira à payer ces frais. Le testament peut nommer le liquidateur pour s'occuper des frais funéraires. Si ce n'est pas le cas, ce sont les bénéficiaires s'en occuperont.

Les services funéraires coûtent en moyenne 10 000\$. C'est la troisième plus grosse dépense d'une vie, après la maison et la voiture. C'est donc important de magasiner avant de conclure une entente. Tes bénéficiaires peuvent obtenir jusqu'à 2500\$ de la Régie des rentes du Québec s'ils en font la demande dans un délai de 60 jours après ton décès.

Si tu veux en savoir plus sur les démarches à suivre en cas de décès

- Educaloi, http://www.educaloi.qc.ca/loi/liquidateurs_de_successions/
- Gouvernement du Québec, <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/Deces/Pages/accueil.aspx>
- Justice Québec, <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/success.htm>

Ce que tu dois retenir

Tu devras prendre des décisions financières durant toute ta vie. Tu devras utiliser tes connaissances financières si tu veux acheter maison ou planifier un retour aux études.

Pour prendre de bonnes décisions, tu devras avoir des connaissances dans plusieurs domaines :

- consommation;
- crédit;
- endettement;
- épargne;
- budget;
- assurances;
- impôts.

Essaie de ne rien oublier. Réfère-toi à ce guide au besoin!

Notes

Chapitre 9 : Des besoins particuliers

Les femmes et leurs finances

Au Canada, la situation des femmes a beaucoup changé dans le dernier siècle. Elles ont intégré le marché du travail, ont obtenu le droit de vote et sont devenues égales à l'homme devant la loi. Toutefois, elles ont encore des difficultés supplémentaires avec la gestion de leurs finances.

Pourquoi parler de la situation particulière des femmes?

- Parce que les femmes vivront plus longtemps que les hommes.
- Parce que les femmes gagnent encore moins d'argent que les hommes.
- Parce que les femmes sont souvent à la tête de la famille.
- Parce que les techniques de marketing ciblent les femmes.

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes :

Les femmes vivent en moyenne jusqu'à 83,6 ans, alors que les hommes vivent jusqu'à 79,6 ans. Quel est le lien entre l'espérance de vie et les finances personnelles? Comme elles vivront plus longtemps, les femmes auront besoin de plus d'argent à la retraite pour répondre à leurs besoins.

De plus, leur conjoint décèdera souvent avant elles. C'est un bouleversement émotif et financier pour les femmes. Leur revenu diminuera beaucoup. Elles devront prendre de grandes décisions financières.

Les femmes gagnent moins d'argent que les hommes :

Depuis plus d'une cinquantaine d'années, les femmes ont fait beaucoup de chemin pour obtenir les mêmes droits que les hommes. Il reste encore des choses à améliorer. Encore aujourd'hui, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes.

**Salaire moyen des
femmes :**

653,09\$ par semaine.

**Salaire moyen des
hommes :**

836,66\$ par semaine.

De plus, les femmes mettent souvent leur carrière en veilleuse pour avoir des enfants, même si les deux parents peuvent avoir un congé parental. Les femmes sont souvent celles qui resteront à la maison avec les enfants. Elles choisissent parfois des emplois à temps partiel pour gérer la famille et le travail. Quel est l'impact à long terme sur leurs finances? Elles cotiseront moins longtemps au Régime des rentes du Québec. Elles retireront donc moins d'argent à leur retraite.

Les femmes sont souvent à la tête de la famille :

Même si elles travaillent, les femmes jouent un grand rôle au sein de la famille. Ce sont souvent elles qui gèrent le budget familial au quotidien. Toutefois, elles sont moins nombreuses à planifier pour la retraite. Elles préfèrent se concentrer sur les besoins actuels. À la retraite, elles ont souvent moins épargné que les hommes.

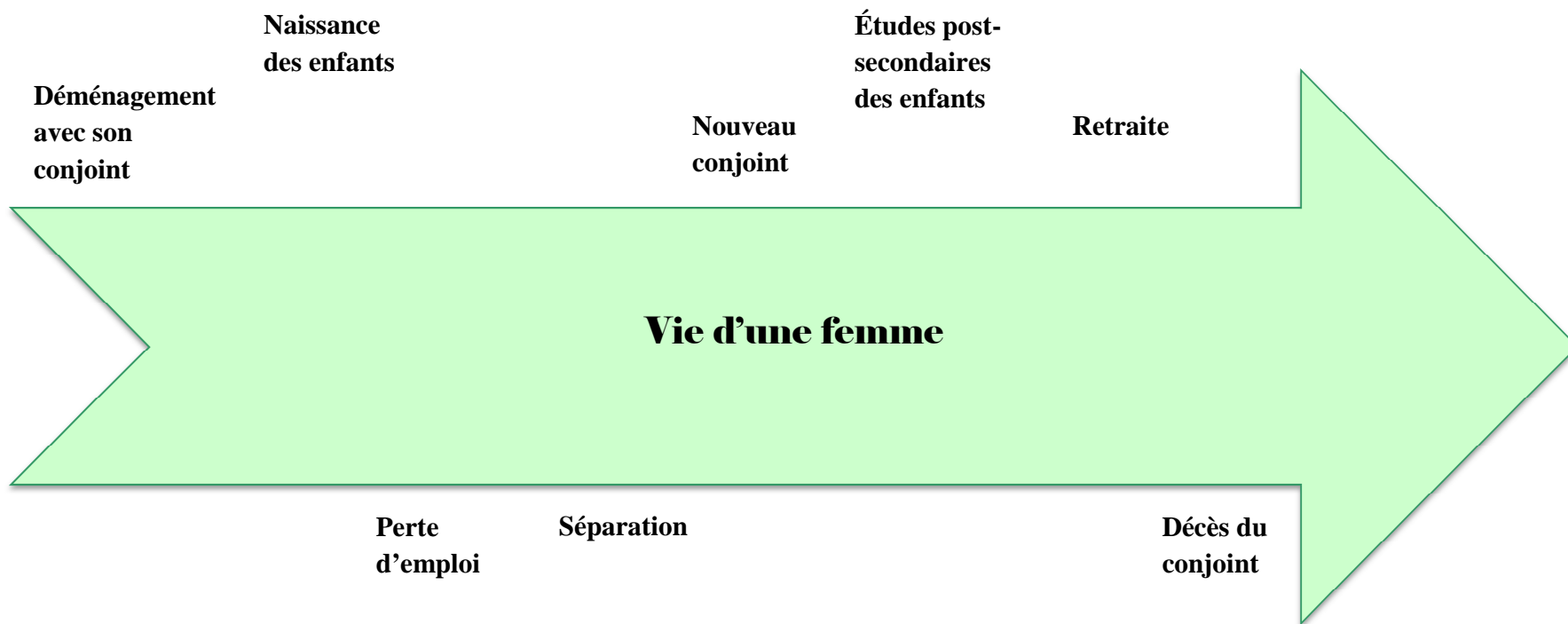
Chez les mères monoparentales, le rôle de chef de famille leur revient automatiquement. Elles doivent alors prendre toutes les décisions financières pour elles et leurs enfants. Elles ont donc besoin de connaissances financières pour gérer les dépenses familiales, l'épargne pour la retraite ou pour les études, les dettes...

Les techniques de marketing ciblent les femmes :

Les commerces ne manquent pas de stratégie pour nous convaincre de consommer. Dans certains cas, les publicités essaient de plaire aux femmes en particulier. Par exemple, les publicités de cosmétiques insistent sur la beauté, la jeunesse et la sensualité pour convaincre les femmes d'acheter leurs produits. Ce n'est pas toujours facile de résister, surtout quand on est en charge du budget familial!


La ligne du temps des femmes

Ça ne fait plus de doute, la gestion des finances est très importante pour les femmes. Plusieurs événements pourraient survenir dans la vie d'une femme. Ces événements auront un grand impact sur ses décisions financières. Essayons donc d'y voir plus clair à l'aide de cette ligne du temps.



Déménagement avec son conjoint :

Ton conjoint et toi êtes ensemble depuis trois ans. Vous payez chacun un appartement, mais passez la majorité du temps chez l'un ou chez l'autre. Vous avez donc décidé d'emménager ensemble. Vous hésitez entre l'achat d'une maison ou la location d'un appartement. Petit conseil : faites un budget réaliste avant de prendre votre décision. On a souvent tendance à comparer le prix d'un loyer au remboursement d'un prêt hypothécaire. Toutefois, il faut tenir compte des autres frais qui s'ajoutent à l'achat d'une maison.



**Première étape :
le budget**

Même si vous emménagez ensemble, tu n'es pas obligée de renoncer à ton autonomie financière. Rien ne vous empêche de créer un compte conjoint pour les dépenses communes et de garder votre compte personnel. C'est une façon de se protéger en cas de difficulté financière ou de rupture. De plus, tu pourras dépenser ton argent personnel comme tu le désires, sans devoir te soucier des dépenses communes.

Conseil

Ne mets pas tous tes œufs dans le même panier. Conserve un compte bancaire personnel.

N'hésite pas à parler d'argent avec ton conjoint. Quand on habite à deux et qu'on partage les dépenses, l'argent ne doit pas être un tabou. Prenez le temps de discuter de votre situation financière personnelle pour être au courant de vos habitudes financières. C'est aussi un bon moment pour parler de tes craintes et de tes attentes. Choisissez un modèle budgétaire qui vous convient. L'honnêteté est la clé du succès!

Naissance des enfants :

Tu es enceinte? Félicitations! C'est un bouleversement important dans ta vie. Ton conjoint et toi devrez adapter votre rythme de vie à l'arrivée de l'enfant. D'abord, vous aurez droit à un congé parental. Comme plusieurs mères de jeunes enfants, tu décideras peut-être de réduire tes heures de travail pour t'occuper des enfants. Ton revenu diminuera donc. De plus, ça pourrait affecter ton régime de retraite, car tu auras cotisé moins longtemps. Toutefois, ton conjoint et toi recevrez des allocations familiales.

Principales allocations familiales :

- Mesure de Soutien aux enfants (mesure provinciale)
- Prestation fiscale canadienne pour enfants (mesure fédérale)

☞ N'oublie pas de faire la demande dès la naissance de ton enfant.

Si vous n'êtes pas mariés, rédigez un contrat de vie commune. Ce document établit le partage des dépenses, les achats effectués ensemble et le partage du patrimoine familial en cas de rupture ou de décès. Le contrat de vie commune est important, car il a une valeur légale. C'est une façon de vous protéger financièrement et de protéger vos enfants.

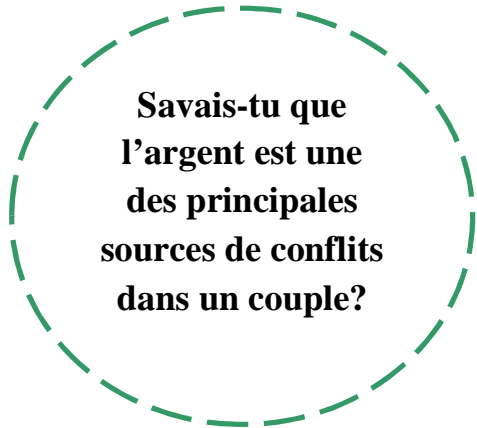
Savais-tu que la mère est la principale responsable des soins de l'enfant selon la loi?

Dernier conseil : renseigne-toi auprès de ton institution financière pour en savoir plus sur les régimes enregistrés d'épargne études (REEE). C'est important d'épargner tôt pour les études de ses enfants. Peu importe le montant, prends l'habitude de cotiser régulièrement pour que le montant augmente!

Perte d'emploi :

Après plusieurs années de service, tu as perdu ton emploi. Ce n'est pas la fin du monde, mais tu devras revoir certaines habitudes. Même si tu as droit temporairement à l'assurance-emploi, tu devras réduire tes dépenses.

Ton conjoint et toi devriez avoir une bonne discussion pour déterminer comment vous voyez ce changement dans votre vie. La baisse de revenus peut parfois donner lieu à certaines tensions dans un couple. Entendez-vous sur un partage équitable des dépenses.



**Savais-tu que
l'argent est une
des principales
sources de conflits
dans un couple?**

Séparation :

Après de longues discussions, ton conjoint et toi décidez de vous séparer. Tu auras la garde des enfants. Tu continueras de recevoir certaines allocations gouvernementales. C'est quand même une décision lourde de conséquences. Une séparation ou un divorce a un impact plus grand sur la situation financière des femmes que sur celle des hommes.



Les conjoints de fait ont-ils les mêmes droits que les couples mariés ou unis civilement?

Non. Les conjoints de fait n'ont pas de protection légale. En cas de séparation ou de décès, les conjoints de fait n'ont droit à rien.

Premier défi : vous devrez vous entendre sur une pension alimentaire, c'est-à-dire un montant d'argent que le père versera pour la garde des enfants. Cela s'applique aux parents qui travaillent et qui n'ont pas la garde des enfants. C'est une obligation. Essaie d'abord de t'entendre à l'amiable avec le père. S'il refuse, tu peux faire une demande en justice. Évidemment, tu auras des frais à payer et la procédure peut être longue.

Second défi : tu devras assumer plusieurs dépenses seule. Par exemple, tu avais l'habitude de partager les factures d'habitation et de transport. Tu devras maintenant les payer seule. Tu pourrais peut-être emménager dans un logement plus petit pour réduire tes dépenses en habitation.

Troisième défi : ton conjoint et toi devrez partager les biens achetés ensemble. Par exemple, qui gardera la maison? Si vous étiez mariés, vous devriez partager en parts égales le patrimoine familial. Toutefois, si vous étiez conjoints de fait, vous devriez en venir à une entente sur le partage. Il pourrait y avoir des conflits si vous n'aviez pas de contrat de vie commune.

Qu'est-ce que le patrimoine familial?

C'est la valeur des propriétés, des meubles et des véhicules utilisés par une famille ou un couple.

Nouveau conjoint :

Depuis quelques mois, tu fréquentes quelqu'un. Il est père de deux enfants. Vous discutez de la possibilité d'emménager ensemble d'ici un an. Comme vous avez tous les deux des enfants, c'est important de faire le point sur votre situation financière. Voici quelques questions pour vous éclairer :

- Quelles dépenses payerez-vous de façon conjointe?
- Recevez-vous une pension alimentaire?
- Devez-vous verser une pension alimentaire?
- À quoi vous attendez-vous de l'autre en ce qui concerne vos enfants?

C'est important de s'entendre sur un modèle budgétaire. Il devra tenir compte de vos dépenses familiales. Désirez-vous partager les dépenses de façon égale, peu importe le nombre d'enfants à charge? Préférez-vous assumer les dépenses pour les enfants chacun de votre côté? Aucune méthode n'est meilleure. Ça dépend de vos préférences. À partir du moment où votre famille recomposée sera reconnue comme une famille, tu pourrais perdre les crédits d'impôt que tu recevais en tant que mère monoparentale.

Savais-tu qu'une famille recomposée est reconnue comme une famille selon la loi après un an de cohabitation?

Études post-secondaires des enfants :

Tes enfants vieillissent. Ils se préparent à entrer au cégep l'an prochain. Ils aimeraient poursuivre des études à l'université. Tu as été prévoyante et tu as cotisé à un régime enregistré d'épargne études (REEE). Tes enfants pourront donc payer une partie des coûts avec ce montant. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour combler toutes leurs dépenses.

Que faire? Avec ton budget, tu dois décider si tu es capable de fournir une aide supplémentaire à tes enfants. Tu dois aussi décider quel montant tu es prête à mettre. C'est le bon moment pour rappeler à tes enfants l'importance d'une saine gestion des finances personnelles. N'attends toutefois pas qu'ils soient devenus des adultes pour en parler avec eux. Sensibilise-les à la valeur de l'argent et au rôle du budget dès leur plus jeune âge. Ils auront les outils pour bien gérer leurs finances.

Conseil

Pense à toi. N'oublie pas que tu approches de la retraite et que tes revenus ne seront pas toujours aussi élevés.

Retraite :

Tu es maintenant à la retraite. Fini le stress lié au travail! Et le stress financier, lui? Si tu as épargné tout au long de ta vie, ça ne devrait pas être un problème. On a dit que c'était important de cotiser tôt pour les études post-secondaires de ses enfants. C'est aussi vrai pour la retraite.

Pourquoi épargner tôt pour la retraite?

Tu épargnes 100\$ par mois dans un REER. Le taux d'intérêt est de 5%.
Combien d'argent auras-tu à 60 ans?

- Si tu commences à **25 ans** : tu auras épargné **110 846 \$**.
- Si tu commences à **35 ans** : tu auras épargné **58 573 \$**.
- Si tu commences à **45 ans** : tu auras épargné **26 482 \$**.

À la retraite, les revenus et les dépenses diminuent à un rythme différent. La pension de vieillesse, la rente et ton épargne remplaceront ton salaire. Comme on l'a dit précédemment, tu n'as peut-être pas toujours cotisé au Régime des rentes du Québec (RRQ). Tu recevras donc moins d'argent à la retraite, car on calcule la rente en fonction du nombre d'années où tu as cotisé. Tu devrais donc revoir ton budget et l'adapter à ta nouvelle situation. Débarrasse-toi de tes dettes le plus rapidement possible, car ce sera plus difficile de les rembourser en vieillissant.

70%

C'est le pourcentage du revenu nécessaire pour subvenir à ses besoins à la retraite.

Décès du conjoint :

Ton conjoint est décédé. Quelles seront les conséquences financières?

VRAI OU FAUX

Si ton conjoint et toi aviez un compte-conjoint, il serait gelé jusqu'à ce que la succession soit réglée.

VRAI. Si tu n'as pas de compte-personnel, tu n'auras accès à aucune source d'argent!

Si ton conjoint n'avait pas de testament, tu n'auras droit à aucune part du patrimoine familial. Seul le testament peut établir qui sont les bénéficiaires. Sans testament, les enfants sont les uniques bénéficiaires. Tu auras toutefois droit à la rente du survivant, c'est-à-dire un revenu de base pour le conjoint survivant. Toutefois, ton conjoint doit avoir cotisé suffisamment à la RRQ.

Les personnes à faible revenu et leurs finances

Tu as un faible revenu si tu consacres 20% de plus que la moyenne en dépenses de survie. Ça veut dire qu'il te reste moins d'argent pour payer toutes les autres dépenses. Tu deviens plus vulnérable aux imprévus. Les familles monoparentales et les personnes âgées vivant seules sont plus nombreuses à vivre avec un faible revenu.

Près de la moitié des personnes à faible revenu vivent seules.

Pourquoi parler de la situation particulière des personnes à faible revenu?

- Parce qu'elles sont peu scolarisées.
- Parce qu'elles épargnent peu.
- Parce qu'elles utilisent peu le crédit.
- Parce qu'elles sont plus vulnérables à la fraude.

Plusieurs personnes à faible revenu sont peu scolarisées :

De façon générale, les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont un revenu plus faible que la moyenne. Quel est l'impact du niveau de scolarité sur la gestion des finances personnelles?

Gérer ses finances, ça veut aussi dire être capable de lire et comprendre son contrat de prêt automobile. C'est aussi être capable de calculer ses

Savais-tu que 64% des personnes peu scolarisées gagnent un revenu individuel de moins de 15 000\$ par année.

revenus et ses dépenses pour faire son budget. C'est tout un défi de prendre en main ses finances personnelles pour une personne qui a de la difficulté à lire, écrire et compter!

De nos jours, on nous propose une foule de produits financiers. Ils ont tous des caractéristiques différentes. Les produits sont de plus en plus nombreux et complexes. On utilise des mots compliqués et peu expliqués. Les personnes peu scolarisées comprennent moins bien le vocabulaire et les enjeux financiers. Elles ont peur de se faire avoir et n'osent pas poser de question. Elles ont aussi de la difficulté à faire le suivi de leurs finances, car elles se sentent complètement perdues. Ce n'est donc pas une tâche facile pour les personnes à faible revenu de gérer leurs finances!

Comprends-tu tout ce qui est écrit sur ton relevé de carte de crédit?

Les personnes à faible revenu épargnent peu :

L'épargne est souvent la mal-aimée des personnes à faible revenu. Après tout, quand on a peu d'argent, on en a encore moins à consacrer à l'épargne. On en a déjà plein les bras avec les dépenses de survie!

De plus, les personnes à faible revenu ont parfois l'impression qu'elles n'ont rien à gagner à épargner. Par exemple, ce n'est pas nécessairement avantageux pour toi d'épargner dans un REER si tu as un faible revenu, car la déduction d'impôts sera faible. De plus, tu risques de perdre certains crédits d'impôt que tu recevais. Alors, à quoi bon épargner?

Savais-tu que si tu reçois de l'aide sociale, tu ne peux pas avoir plus de 1500\$ dans ton compte bancaire?

☛ **Garde en tête que l'épargne peut être très utile quand il y a un imprévu!**

Les personnes à faible revenu utilisent peu le crédit :

Les personnes à faible revenu sont 30% plus nombreuses à ne pas posséder de carte de crédit.

Le crédit n'est pas très populaire chez les personnes à faible revenu. Plusieurs n'ont pas accès au crédit, car leur situation financière n'est pas assez bonne. On oublie alors les prêts et les marges de crédit. Ils auront même de la difficulté à obtenir une carte de crédit. De plus, plusieurs fuient le crédit. Ils ont peur d'empirer leur situation financière.

Le crédit a souvent mauvaise presse. Il faut dire que le crédit peut avoir de graves conséquences si on l'utilise mal. Les intérêts peuvent diminuer le pouvoir d'achat, c'est à dire la quantité de biens et services qu'on peut acheter avec son argent. Avec les intérêts, on aura moins d'argent en poche pour payer nos autres dépenses. Pour une personne à faible revenu, le pouvoir d'achat est déjà restreint. Pas question de le réduire davantage!

Les personnes à faible revenu sont plus vulnérables à la fraude :

Les fraudeurs ciblent généralement les personnes les plus vulnérables. Les personnes à faible revenu font partie des victimes potentielles. Si tu as de la difficulté à comprendre ce que tu lis, tu ne seras peut-être pas capable de repérer un courriel hameçon.

Attention!

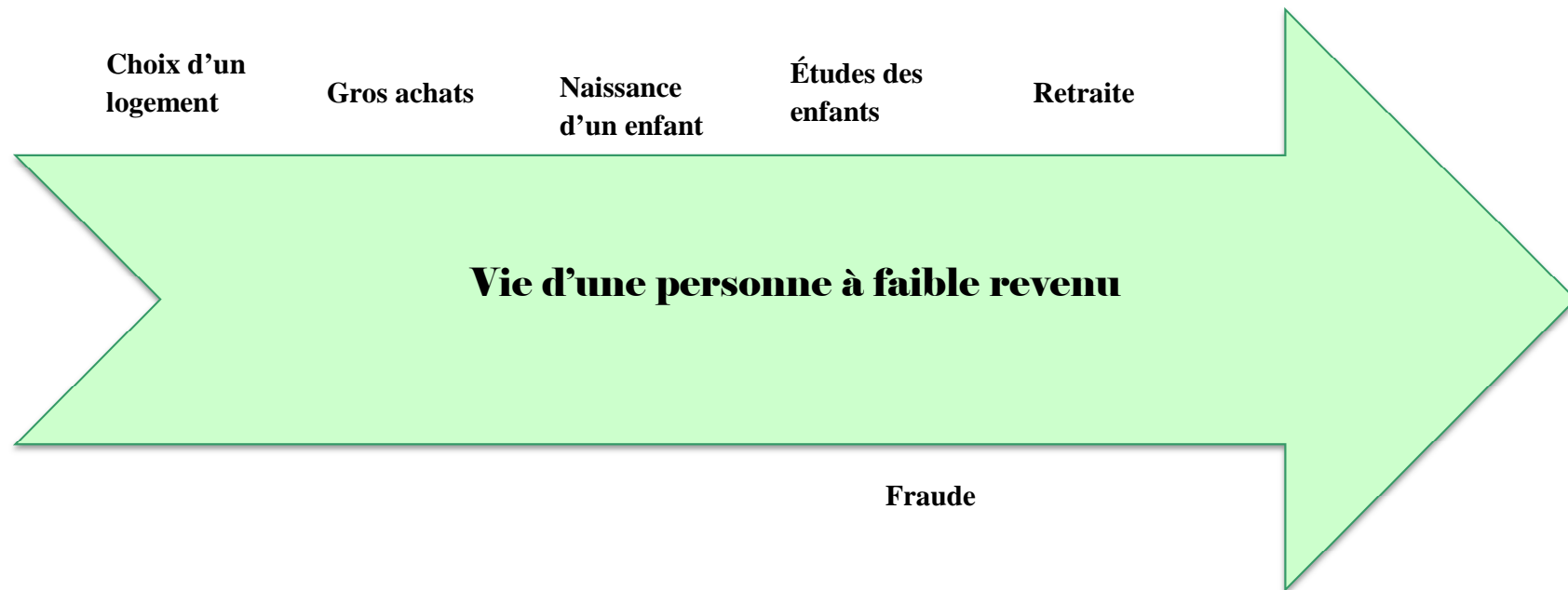
Les fraudeurs sont de beaux parleurs. Ils savent quoi dire pour te convaincre.

De plus, les fraudeurs ciblent parfois les personnes qui ont des difficultés financières. Ils leur proposent des services financiers frauduleux. Par exemple, les fraudeurs qui utilisent l'arnaque pyramidale jouent souvent la carte de l'argent facile. Les gens à faible revenu sont particulièrement vulnérables à ce genre de fraude, car on leur fait croire qu'ils pourront améliorer leur situation financière. On touche alors une corde sensible.

La ligne du temps des personnes à faible revenu

Quand on a un faible revenu, on doit faire très attention à ses finances. Quand un événement marquant arrive, on doit réfléchir aux conséquences financières, car une mauvaise décision pourrait laisser des traces.

Regardons de plus près les événements auxquels tu pourrais faire face au cours de ta vie si tu as un revenu modeste.



Choix d'un logement :

Depuis quelques temps, tu réfléchis à la possibilité d'emménager dans un nouveau logement. Il y a des logements pour tous les goûts, à tous les prix. Avant de faire ton choix, pose-toi certaines questions.

- Est-ce que j'emménage seul?
- Est-ce que je veux vivre en ville ou en campagne?
- Est-ce que je recherche un logement où le chauffage est inclus?
- Est-ce que je veux être près des services?
- Est-ce que j'ai besoin d'une place de stationnement?

L'important, c'est de choisir en fonction de ses moyens et de ses besoins. Par exemple, si tu n'as pas de voiture, tu n'as pas besoin d'une place de stationnement, mais tu devrais peut-être choisir un logement en ville, près des services. Si tu emménages seul, un appartement de 4 pièces peut faire l'affaire. Toutefois, n'oublie pas que tu devras assumer les autres dépenses seul, comme les frais d'électricité, de câble, de téléphone... Regarde du côté des appartements où le chauffage est inclus.

Qu'est-ce qu'une habitation à loyer modique (HLM)?

C'est un logement réservé aux personnes à faible revenu. Le programme des HLM permet au locataire de payer l'équivalent de 25% de son revenu pour le loyer. Au Québec, il existe plus de 20 000 HLM.

Une fois que tu as ciblé tes besoins, compare les logements qui t'intéressent. Compare-les selon les critères que tu as fixés et selon le coût. Le budget est ton plus grand allié quand tu dois choisir un logement. Il t'aidera à en choisir un qui tient compte de ta situation financière. N'oublie pas de calculer les dépenses indirectes, comme les coûts de transport.

Le Supplément au loyer

C'est un programme gouvernemental qui offre un soutien financier aux personnes à faible revenu pour les aider à payer leurs frais de logement. Le Supplément permet de payer un loyer qui correspond à 25% du revenu de la personne, comme c'est le cas avec les HLM. Le programme est destiné aux personnes en attente d'une place en HLM.

Gros achats :

Tu aimerais acheter de nouveaux meubles pour ton logement. La facture peut grimper très rapidement quand on magasine des électroménagers, un mobilier de cuisine ou des meubles de salon. Tu n'as peut-être pas assez d'argent dans ton compte pour payer ces meubles. Que devrais-tu faire si tu n'as pas accès au crédit des banques et que tu n'as pas d'argent de côté?

D'abord, n'utilise pas de cartes de crédit de grands magasins, même si le magasin t'offre un rabais supplémentaire avec sa carte. Si tes revenus sont modestes, tu risques de prendre beaucoup de temps pour rembourser ton achat. Avec un taux d'intérêt élevé, tu t'endetteras. Tu auras perdu le rabais obtenu avec la carte!

Rappel

Le taux d'intérêt des cartes de crédit de grands magasins peut atteindre 28%!

Évite aussi les offres du genre «Achetez maintenant et payez plus tard», car elles t'encouragent à consommer sans penser aux conséquences futures. Tu auras une mauvaise surprise quand la période de grâce sera finie. L'intérêt embarquera et les paiements pourraient t'étouffer.

Conseil

Regarde du côté des magasins de meubles usagés. Tu pourrais y trouver des petites merveilles à bas prix!

Naissance d'un enfant :

La naissance d'un enfant donne lieu à un grand bouleversement dans tes finances. Ton revenu diminuera temporairement. De nouvelles dépenses vont s'ajouter, comme les couches et la nourriture. As-tu pensé à tout?

Pour t'aider financièrement à assumer les nouvelles dépenses, tu auras aussi droit à certaines prestations gouvernementales.

**Entre 193 000\$ et
250 000\$**

C'est le montant d'argent moyen que tu dépenseras pour ton enfant au cours de ses 18 premières années de vie!

Prestations pour les parents de jeunes enfants

- Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Supplément de la prestation nationale pour enfants
- Paiement de soutien aux enfants

Dans le cas de la **Prestation universelle pour la garde d'enfants** et de la **Prestation fiscale canadienne pour enfants**, tous les parents y ont droit. Le montant est le même pour tout le monde. Le **Supplément de la prestation nationale pour enfants** est réservé

aux parents à faible revenu. Quant au **Paiement de soutien aux enfants**, tous les parents y ont droit, mais le montant varie selon le revenu entre autres.

C'est également le moment de te questionner sur ton logement. Est-il assez grand pour l'arrivée d'un enfant? Préférerais-tu un logement au premier étage pour éviter d'affronter les nombreux escaliers, les bras chargés de couches et d'un carrosse? Déménager, ça implique toutefois des coûts supplémentaires. De plus, le loyer sera plus élevé avec un logement plus grand. Réfléchis-y bien!

Programme Allocation-logement

C'est un programme gouvernemental destiné aux familles à faible revenu pour les aider à payer leur loyer. Tu pourrais recevoir jusqu'à 80\$ par mois. Toutefois, tu n'es pas admissible si tu vis dans un HLM ou si tu reçois le Supplément au loyer.

Études des enfants :

Comme beaucoup de parents, tu souhaites le meilleur pour tes enfants. Tu veux les aider à poursuivre leurs études pour qu'ils pratiquent le métier de leurs rêves. Pour y arriver, tu dois commencer à épargner tôt. Ce n'est pas facile à faire, surtout pour une famille à revenu modeste. C'est donc important de se fixer des objectifs réalistes. Encore une fois, tu dois commencer par faire ton budget. Tu sauras combien d'argent tu es capable de mettre de côté à tous les mois. Même si ce n'est que 25\$ ou 50\$, dis-toi que c'est mieux que rien. Dans 20 ans, ce montant aura augmenté, sans que tu t'en rendes compte!

Après avoir décidé le montant que tu veux épargner, tu t'interroges sur la meilleure forme d'épargne pour les études de tes enfants. Pour les familles à faible revenu, il existe le **Bond d'études canadien**. C'est une subvention fédérale qui aide les familles à revenu modeste à épargner tôt pour les études de leurs enfants. Le gouvernement versera de l'argent dans le compte, même si tu n'as pas contribué à l'épargne.

Comment fonctionne le Bon d'études canadien?

1. Remplis le formulaire du Bon d'études canadien. Tu dois recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants pour être admissible.
2. Ouvre un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour ton enfant.
3. Le gouvernement fédéral versera 500\$ à l'ouverture du compte.
4. Le gouvernement fédéral versera ensuite 100\$ par année, jusqu'à un montant maximal de 2000\$.
5. Quand ton enfant s'inscrit dans une école post-secondaire, il recevra des paiements d'aide aux études.

Si tu participes au REEE, tu peux aussi obtenir la **Subvention canadienne pour l'épargne-études**. C'est un montant d'argent que le gouvernement fédéral verse dans le REEE. Le gouvernement verse 20% sur chaque dollar que tu verses dans le compte. Il existe aussi l'Incitatif québécois à l'épargne-études.

Fraude :

Quand tu es victime de fraude, tu dois prendre les moyens pour éviter que ça arrive à nouveau. Après tout, tu as appris ta leçon! N'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre ce qu'on t'offre. Par exemple, tu vis une situation de surendettement et une entreprise propose de consolider tes dettes. Si tu ne l'as pas contactée, sois prudent. Assure-toi que cette entreprise soit légale. N'accepte rien sur le coup et prends le temps d'en discuter avec tes proches. Ne signe aucun document que tu ne comprends pas.

Évite également les offres de type pyramidale ou à paliers multiples. Même si la vente à paliers multiples est légale, tu risques de perdre de l'argent en y participant. Et perdre de l'argent, c'est sûrement la dernière chose que tu veux si tu as un revenu modeste. Évite les soirées de recrutement où on te propose de faire de l'argent facilement, même si c'est un ami qui t'invite à participer à ce genre de soirée.

☞ **Demande-toi toujours si c'est trop beau pour être vrai.**

Retraite :

Connais-tu l'expression «Mieux vaut prévenir que guérir»? Cette expression est particulièrement vraie pour la retraite. Si tu ne veux pas vivre une situation de pauvreté à la retraite, l'épargne est la solution. Elle te permettra d'avoir un coussin à la retraite.

Quelle option d'épargne choisir si tu as un faible revenu : le REER ou le CELI? Comme on en a discuté précédemment, les deux options répondent à des besoins différents. Dans le cas des personnes à faible revenu, le **CELI** semble quand même être la meilleure option. Pourquoi? Le CELI est plus facile à retirer au besoin. De plus, on ne le compte pas comme un revenu à la retraite. Tu auras donc droit à toutes les prestations pour les aînés à faible revenu, malgré ton CELI. Ce n'est pas le cas pour le REER. Tu peux quand même choisir de prendre un **REER**. Ça peut être avantageux si ton employeur cotise avec toi.



**REER ou
CELI?**

Heureusement, il existe aussi des prestations pour les aînés. Par exemple, la **pension de la Sécurité de la vieillesse** est versée à toutes les personnes de 65 ans et plus. Si tu as travaillé toute ta vie, tu as également cotisé à la **Régie des rentes du Québec**. Toutefois, le montant de la rente ne sera pas très élevé si tu as un faible revenu. Pour t'aider un peu plus, il existe également des prestations pour les aînés à faible revenu.

Prestations pour les aînés à faible revenu

- Supplément de revenu garanti;
- Allocation;
- Allocation au survivant.

Les personnes âgées et leurs finances

La situation des personnes âgées a changé depuis quelques décennies. Plusieurs ont divorcé ou se sont séparées au cours de leur vie. Ce changement peut avoir laissé des traces sur la situation financière. De plus, il y a de moins en moins de familles élargies, c'est-à-dire de familles où les grands-parents, les parents et les enfants cohabitent sous un même toit. Les personnes âgées doivent souvent faire des choix déchirants quand elles veulent choisir un logis. Les aînés ont donc des besoins et des préoccupations uniques en matière de gestion des finances.

Pourquoi parler de la situation particulière des personnes âgées?

- Parce que c'est la fin de leur vie active.
- Parce que l'espérance de vie a augmenté.
- Parce qu'elles ne sont pas familières avec les nouvelles technologies.
- Parce qu'elles sont vulnérables à la fraude.

C'est la fin de la vie active :

Quand elles atteignent un certain âge, les personnes âgées doivent arrêter de travailler. C'est la fin de leur vie active. Vive la retraite? Pas nécessairement. Beaucoup d'aînés vivent un stress financier, car ils n'ont plus les mêmes revenus. Ils doivent donc réduire leurs dépenses. Les sacrifices peuvent être difficiles. Par exemple, certaines personnes doivent vendre leur maison à la retraite, car elles n'ont plus les moyens de payer les frais d'entretien. De plus, l'argent tiré de la vente devient une source de revenu importante pour les aînés.

L'espérance de vie a augmenté :

Au Québec, on parle souvent de vieillissement de la population. La proportion de la population âgée de 65 ans et plus est passée de 8,8% en 1981 à 14,4% en 2007. Les aînés forment donc un groupe de la population de plus en plus important. Qu'est-ce qui peut expliquer cela? D'une part, il y a eu beaucoup de naissances dans les années 1940 et 1950 au Québec. D'autre part, les Québécois vivent plus longtemps.

81,8 ans

C'est l'espérance de vie moyenne d'un Québécois.

Pourquoi l'augmentation de l'espérance de vie a-t-elle un impact sur la gestion des finances chez les personnes âgées?

Les personnes âgées doivent vivre plus longtemps avec le même revenu. Elles doivent répartir l'argent épargné sur un plus grand nombre d'années. Cela réduit leur revenu disponible. Elles ont donc moins d'argent pour répondre à leurs besoins. De plus, les frais de santé peuvent être très importants chez les personnes plus âgées. Les gens vivent plus longtemps, mais pas nécessairement en santé.

Les personnes âgées ne sont pas familières avec les nouvelles technologies :

Depuis une cinquantaine d'années, les technologies se sont beaucoup développées. On n'a qu'à penser à l'arrivée des cartes de débit dans les années 1980, à la naissance d'Internet dans les années 1990 ou à la création des téléphones intelligents dans les années 2000. Les jeunes sont comme des poissons dans l'eau avec ces technologies.

Pour les aînés, c'est très différent. Certains n'ont jamais touché à un ordinateur de leur vie. D'autres ne possèdent toujours pas de carte de débit. Malheureusement, cela a un impact sur la gestion de leurs finances.

Les institutions financières ont adapté leurs pratiques à cette nouvelle ère technologique. Par exemple, elles ont décidé d'éliminer les factures en format papier et les livrets de compte. Elles encouragent leurs clients à utiliser la carte de débit ou les services en ligne. Ces modifications pénalisent surtout les personnes âgées, car les aînés sont habitués de recevoir leur facture par la poste à tous les mois et de mettre à jour leur livret régulièrement. C'est un changement important pour eux, car ils ne sont pas familiers avec les services en ligne ou par téléphone. Ils auront alors de la difficulté à suivre l'évolution de leurs finances.

Les personnes âgées sont vulnérables à la fraude :

Les fraudeurs ciblent souvent les personnes âgées. Pourquoi? Voici quelques caractéristiques qui font d'elles des cibles de choix pour les fraudeurs :

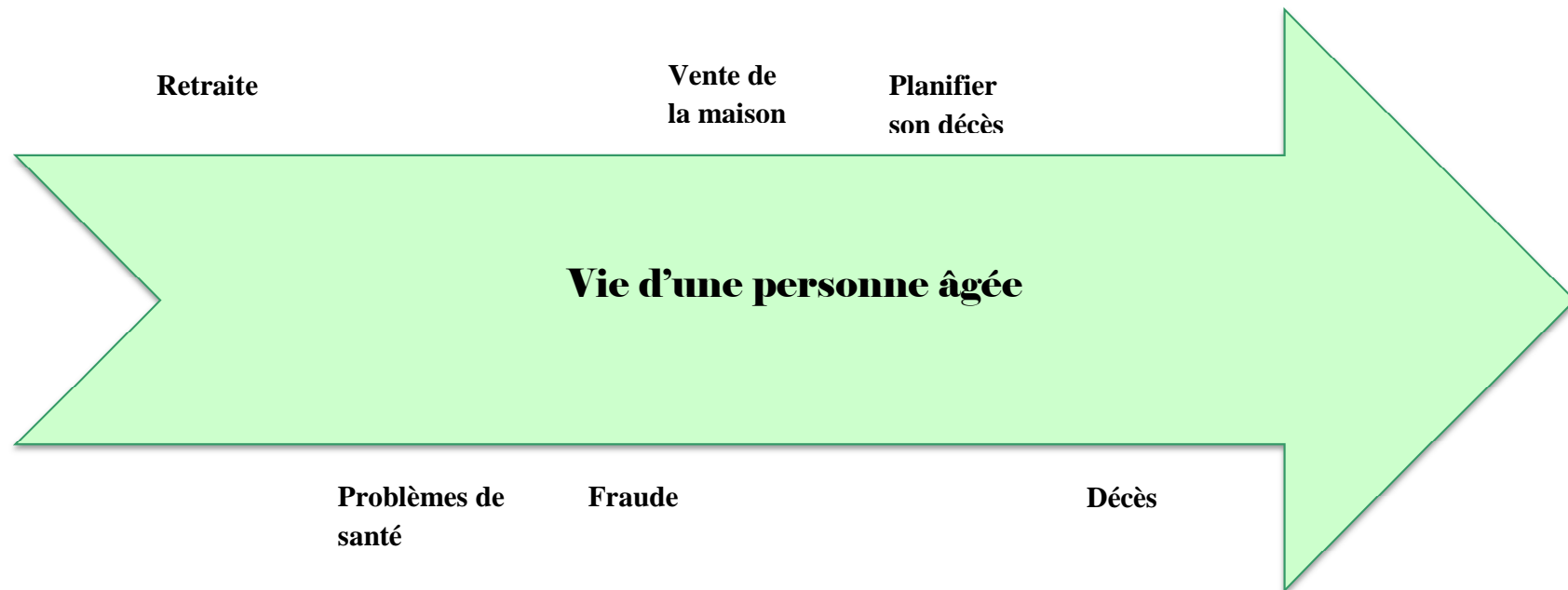
- la solitude;
- le manque de soutien familial;
- le faible niveau de scolarité;
- l'âge;
- la vulnérabilité;
- des raisons de santé comme la maladie d'Alzheimer.

Les aînés doivent donc redoubler de prudence pour éviter d'être victime de fraude. Plusieurs perdent beaucoup d'argent quand ça leur arrive, car ils ne connaissent pas les recours possibles. Certains sont embarrassés et préfèrent ne pas en parler. D'autres prennent connaissance de l'arnaque trop tard.

La ligne du temps des personnes âgées

En vieillissant, les finances personnelles peuvent devenir un sujet délicat. Certains événements peuvent survenir chez une personne âgée. Elle doit alors prendre d'importantes décisions financières.

Regardons de plus près les événements qui pourraient survenir quand tu auras atteint le bel âge.



Retraite :

Tu as maintenant 65 ans. Tu te prépares à prendre ta retraite. C'est un bouleversement majeur dans la vie. Les gens qui ont une mauvaise compréhension des finances sont souvent moins bien préparés pour la retraite.

Sources de revenus à la retraite :

- Pension;
- Pension de la Sécurité de la vieillesse;
- Supplément de revenu garanti;
- Rente du Québec;
- REER;
- Revenus de placement.

44%

C'est le pourcentage de Canadiens qui ne se sentent pas prêts financièrement pour la retraite.

Alors, comment se prépare-t-on pour la retraite? D'abord, en faisant le point sur sa situation financière. La retraite s'accompagne d'une baisse de revenus. C'est donc important de planifier ce changement dans son style de vie. À la retraite, on a plus de temps pour s'adonner à des loisirs. Tu aimerais profiter de la retraite pour voyager? Assure-toi que tu en as les moyens.

Ensuite, tu dois t'assurer que tu toucheras toutes les sommes auxquelles tu as droit. Beaucoup d'aînés se privent de sources de revenus, car ils n'en connaissent même pas l'existence. Il existe plusieurs prestations pour les personnes âgées. Certaines sont universelles, comme la **pension de la Sécurité de la vieillesse**. D'autres ont des critères d'admissibilité plus précis, comme le **Supplément de revenu garanti** réservé aux personnes à très faible revenu. Dans plusieurs cas, tu dois en faire la demande. Informe-toi pour être certain que tu reçois toutes les sommes méritées. N'attends pas à la dernière minute. Fais-en la demande quelques mois avant la retraite.

Tu pourrais également obtenir une **procuration**. Qu'est-ce que c'est? C'est un contrat entre une personne et toi par lequel tu lui donnes le droit de t'aider dans la gestion de tes affaires. Cette personne peut donc s'occuper de tes finances et de tes biens en général jusqu'à ce que tu sois inapte. Tu demeures autonome et tu peux prendre tes décisions financières toi-même. La procuration est simplement un petit coup de main pour te soutenir dans la gestion de tes affaires.

Il existe deux types de procuration :

- La **procuration bancaire** : pour les transactions bancaires seulement.
- La **procuration générale** : pour les transactions bancaires et la gestion des biens en général.

Le **mandat en cas d'inaptitude** est aussi un contrat légal qui te permet de nommer quelqu'un pour s'occuper de tes affaires. Il devient utile à partir du moment où tu deviens inapte. Si tu veux choisir la personne qui gèrera tes biens, tu dois rédiger et signer le mandat pendant que tu es encore apte. Si ce n'est pas fait, un tuteur ou un curateur nommé par le Curateur public s'occupera de la gestion de tes affaires.

Problèmes de santé :

Malheureusement, les problèmes de santé viennent souvent avec l'âge. Les médicaments peuvent coûter très cher. Au Québec, tout le monde a de l'assurance-médicaments. Toutefois, l'assurance-médicaments publique ne couvre pas tout. Heureusement, il existe des programmes gouvernementaux pour t'aider. Par exemple, il existe un **crédit d'impôt pour les frais médicaux**.

912\$

C'est la dépense annuelle moyenne en médicaments par habitant au Québec.

Si tu veux économiser, choisis les médicaments génériques. Ils contiennent les mêmes produits et sont aussi efficaces que les médicaments de marque. Ils coûtent toutefois beaucoup moins cher. D'ailleurs, depuis janvier 2013, les gens couverts par le régime public d'assurance-médicaments se font rembourser le montant complet des médicaments génériques. Toutefois, la franchise et la coassurance s'appliquent quand même. Ils n'obtiennent donc pas 100 % du montant déboursé. De plus, s'ils veulent obtenir le médicament de marque, ils doivent déboursier le montant excédentaire.

Fraude :

Malgré ta prudence, tu as été victime de fraude. Plusieurs modèles de fraude ciblent particulièrement les personnes âgées. En voici des exemples.

- Les mauvais placements;
- La fraude par affinité;
- La vente sous pression.

N'aie pas peur d'aller demander de l'aide et de dénoncer les fraudeurs. Les fraudeurs profitent des personnes âgées seules. Il est donc important de réagir rapidement, car la fraude pourrait prendre beaucoup d'ampleur.

En plus d'être des cibles potentielles des fraudeurs, les aînés sont souvent victimes de violence financière familiale. Par exemple, ton fils ou ton petit-fils peut essayer de te soutirer de l'argent en te mentant ou en te volant. Il peut te menacer ou même t'agresser physiquement. C'est évidemment une situation délicate, quelqu'un de la famille a posé le geste. Toutefois, tu dois réagir. Parle-en avec tes proches pour qu'ils

1 Canadien **sur**
5 âgé de plus de
50 ans a déjà été
victime de
fraude.

interviennent auprès de la personne fautive. Ce n'est jamais acceptable de voler quelqu'un, même si c'est un proche.

Aîné-Avisé

La FADOQ a créé le programme Aîné-Avisé pour sensibiliser les aînés au phénomène de la fraude. Le programme offre des séances d'information avec des professionnels qui aident les aînés à se protéger contre la fraude.

Pour en savoir plus, visitez le <http://www.fadoq.ca/aineavise/fr/Accueil/>

Vente de la maison :

Après de longues discussions avec tes enfants, tu as décidé de vendre la maison. C'est beaucoup d'entretien et tu préfères emménager dans un logement plus petit. Ce n'est évidemment pas une décision facile. Plusieurs choix s'offrent à toi.

- Déménager dans un logement;
- Emménager chez un proche;
- Être hébergé dans une résidence publique;
- Être hébergé dans une résidence privée.

Si la santé te le permet, tu peux choisir d'**emménager dans un logement**, comme un appartement. Tu demeures alors complètement autonome. Tu pourras continuer à vivre ta vie normalement. Tu pourrais avoir droit à certaines aides gouvernementales.

Qu'est-ce que le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée?

C'est un crédit d'impôt provincial pour les aînés âgés de 70 ans et plus qui vivent dans un logement ou une maison. Le crédit d'impôt vise à favoriser le maintien à domicile et à repousser l'hébergement des personnes âgées dans un établissement public. Le crédit d'impôt couvre les services d'aide à la personne et les services d'entretien et d'approvisionnement.

Si ta santé est fragile, il est peut-être préférable de choisir une autre option. Tu pourrais **emménager chez un proche**. Celui-ci aurait droit à certains crédits d'impôt et fonds de soutien pour proche aidant. De plus, tu pourrais recevoir des soins à domicile pour t'aider. Les centres locaux de services communautaires (CLSC) offrent plusieurs services. Pour profiter de ces services, tu dois ouvrir un dossier au CLSC de ta région. Un travailleur social évaluera tes besoins. Par la suite, un médecin ou une infirmière pourra se déplacer chez toi pour les prises de sang, la prise des médicaments et d'autres besoins. Il existe également d'autres services, comme la préparation des repas, l'hygiène corporelle, l'entretien ménager ou le soutien psychologique.

Conseil

Rencontre un travailleur social. Il évaluera ton degré d'autonomie et le nombre d'heures de soins dont tu as besoin. Il te redirigera ensuite vers un hébergement qui convient à tes besoins.

Une autre option est d'emménager dans une résidence privée ou publique. Si tu es en grande perte d'autonomie, tu devrais choisir l'**hébergement public** dans un Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Ces résidences sont pour les personnes dont la condition exige une surveillance constante, des soins spécialisés et dont le maintien à domicile est devenu impossible et non sécuritaire. Tu ne pourras toutefois pas choisir la résidence. Il y a de longues listes d'attente pour ces services.

L'hébergement en résidence publique coûte entre 1000\$ et 1700\$ par mois. Si tu n'as pas les moyens de payer ces frais, la résidence prélèvera ta pension de retraite. Tu auras alors droit à 200\$ par mois pour tes dépenses personnelles. C'est donc adapté à ton budget.

**Entre 1000\$ et
1700\$**

C'est le coût mensuel
de l'hébergement en
résidence publique.

**Entre 700\$ et
2000\$**

C'est le coût mensuel
de l'hébergement dans
une résidence privée.

Emménager dans une **résidence privée** est une autre option qui s'offre à toi. Les résidences privées offrent plusieurs services. Elles répondent à tous les types d'autonomie. L'avantage de la résidence privée est que tu peux choisir ta résidence selon la disponibilité des lits. Si tu as de graves problèmes de santé, la résidence privée n'est probablement pas pour toi. L'hébergement en résidence privée coûte entre 700\$ et 2000\$ par mois.

Organiser ses affaires avant de mourir :

Ce n'est pas pour être un oiseau de malheur, mais c'est important de régler certaines choses avant son décès. D'abord, tu devrais revoir ton testament pour être certain qu'il est à jour.

De plus, si tu ne veux pas laisser tes bénéficiaires avec toute la question des arrangements funéraires, tu peux décider de prendre des **préarrangements funéraires**. Une fois que tu as le contrat en main, la compagnie d'arrangements funéraires a 10 jours pour transmettre une copie à la personne qui se chargera de tes arrangements funéraires en temps et lieu.

N'oublie pas!

Des préarrangements funéraires, ça se magasine!

Il y a une autre option si tu n'es pas capable de prendre une décision concernant les préarrangements funéraires. Tu peux faire un **dépôt de volontés**. C'est un document qui mentionne ce que tu aimerais comme biens et services à ton décès. On remet ce document à une entreprise spécialisée en arrangements funéraires. Le dépôt de volontés te permet d'exprimer certains souhaits à propos de tes arrangements funéraires, sans toutefois

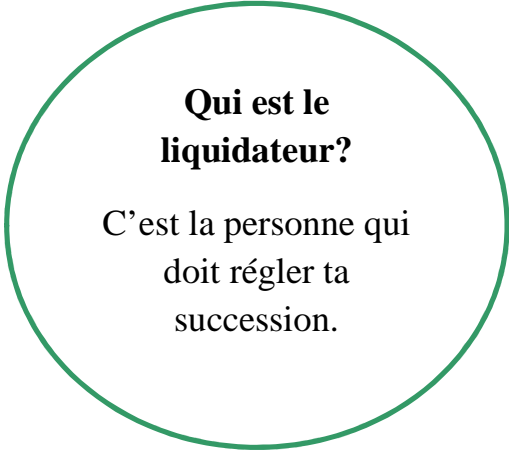
prendre de décision concrète. Toutefois, tes proches ne sont pas obligés de respecter ce que tu as inscrit dans le dépôt de volontés.

Prends le temps de discuter avec tes proches de tes dernières demandes. Ce n'est pas un sujet de discussion facile, mais c'est important d'en parler pour s'y préparer. N'hésite pas à exprimer tes peurs. C'est aussi l'occasion de faire part de tes décisions. Si tu en ressens le besoin, tu peux aussi consulter une ressource externe. La discussion sera sûrement moins émotive.

Décès :

Après avoir bien organisé tes affaires, tu rends l'âme. Ces conseils ne s'appliquent donc pas à toi, mais à tes proches. Ils devront prendre en main les démarches qui suivent ton décès.

Tes proches seront en charge d'organiser tes funérailles. Si tu as pris des préarrangements funéraires, c'est le liquidateur qui doit contacter la compagnie avec laquelle tu t'es entendu. Si tu n'as pas pris de préarrangements funéraires, on utilisera la succession pour couvrir le coût des arrangements funéraires.



Qui est le liquidateur?

C'est la personne qui doit régler ta succession.

Si tu n'as pas fait de testament, les héritiers légaux se partageront tes biens. La procédure entourant la succession est complexe. Le liquidateur devra donc s'informer pour en savoir plus.

Ce que tu dois retenir

La gestion des finances n'est pas facile. Une mauvaise décision peut avoir des conséquences importantes sur la situation financière d'une personne, surtout chez les groupes de population vulnérables comme les femmes, les personnes à faible revenu et les aînés.

En tant que femme, ta situation économique est plus difficile. Ton salaire est souvent moins élevé et ton rôle de mère réduit ton temps de travail. Comme ton espérance de vie est plus grande, tu dois prendre les moyens pour ne pas avoir de difficulté financière à la retraite. Pour y arriver, l'épargne peut être la solution. Informe-toi sur les différentes possibilités pour en savoir plus.

Pour les personnes à faible revenu, c'est loin d'être plus facile. Les difficultés en lecture et en mathématiques sont des obstacles supplémentaires pour elles. Pour t'en tirer, tu dois posséder certaines connaissances de base en gestion des finances. La clé du succès, c'est de t'assurer que tes décisions te garderont la tête hors de l'eau. Tiens ton budget à jour et informe-toi sur les possibilités de prestations qui s'offrent à toi.

Pour les aînés, la gestion des finances personnelles peut également être difficile. Avec le développement des nouvelles technologies et les risques de fraude, tu te sens parfois perdu et vulnérable. De plus, tu risques de vivre d'importants bouleversements financiers dans ta vie, en raison de la retraite et des problèmes de santé qui peuvent survenir. Discute-en avec tes proches et informe-les de tes décisions.

Conclusion

On dit souvent que l'argent ne pousse pas dans les arbres. Ça veut dire qu'on doit faire attention à ses finances, car l'argent n'est pas infini. Ce n'est pas toujours facile de gérer ses finances. On nous propose des prêts, des assurances, des forfaits bancaires, des contrats... On est parfois perdu dans cette foule de produits financiers compliqués. L'économie est aussi plus complexe. Les crises économiques aux États-Unis et en Europe nous ont rappelé que nous sommes tous liés. Nos comportements peuvent avoir un impact sur l'économie. C'est donc important de posséder les connaissances, la confiance et les compétences nécessaires pour bien gérer ses finances personnelles.

Nous espérons que le guide sera utile pour t'aider à bien gérer tes finances. Tu es maintenant en mesure d'éviter les pièges de la surconsommation. Tu comprends mieux le fonctionnement de tes prêts et autres produits de crédits. Tu sais aussi comment te sortir d'une situation de surendettement. Tu connais les produits d'épargne et tu es capable de faire ton budget sans problème. Tu sais aussi repérer les signes d'une fraude. Avec toutes ces connaissances, tu es capable de faire face aux différents événements de la vie. Il te reste maintenant à les intégrer à tes habitudes financières.

C'est maintenant à toi de jouer. Tu pourras maintenant dire que tu es capable de gérer tes finances, simplement!

Références

ACEF de l'Est de Montréal. (2011) *Couple et argent : Où en sommes-nous?*, 1^{ère} édition, Montréal, 127 p.

ACEF de l'Est de Montréal. (2009) *Solutions aux dettes*, [En ligne] adresse : <http://www.consommateur.qc.ca/acefest/services/consultation-budgetaire/solutions-aux-dettes#modifstylevie> (Page consultée le 21 novembre 2012)

ACEF Estrie. (s.d.) «Incitatifs à la consommation», *Consommer sans illusion*, [En ligne] adresse : <http://www.consommersansillusion.ca/wordpress/incitatifs-a-la-consommation> (Page consultée le 7 mai 2013)

ACEF Estrie. (s.d.) «Le crédit étudiant offert par les institutions financières», *Consommer sans illusion*, [En ligne] adresse : <http://www.consommersansillusion.ca/wordpress/le-credit/le-credit-etudiant-offert-par-les-institutions-financieres.html> (Page consultée le 14 mars 2013)

ACEF Estrie. (s.d.) «Solutions au surendettement», *Consommer sans illusion*, [En ligne] adresse : <http://www.consommersansillusion.ca/wordpress/solutions-au-surendettement> (Page consultée le 21 novembre 2012)

Agence de la consommation en matière financière du Canada. (2012) *Avoir des enfants*, [En ligne] adresse : <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/consommateurs/evenementVie/enfants/index-fra.asp> (Page consultée le 31 octobre 2012)

Agence de la consommation en matière financière du Canada. (s.d.) *Comprendre votre dossier de crédit et votre pointage de crédit*, [En ligne] adresse : http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/ressources/publications/budgetgestfin/dosscreditpointage/PDF/UnderstandingYourCreditReport_fra.pdf (Page consultée le 19 mars 2013)

Agence de la consommation en matière financière du Canada. (2012) «Comprendre votre talon de chèque de paye», *Vos outils financiers*, [En ligne] adresse : <http://www.fcac-acfc.gc.ca/ft-of/rdb-2-2-fra.html> (Page consultée le 7 novembre 2012)

Agence de la consommation en matière financière. (2011) *Foire aux questions*, [En ligne] adresse : <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/ressources/faq/qaview-fra.asp?id=322> (Page consultée le 5 novembre 2012)

Agence de la consommation en matière financière. (2013) «Placements», *Vos outils financiers*, [En ligne] adresse : <http://www.fcac-acfc.gc.ca/ft-of/placements-fra.html> (Page consultée le 8 mai 2013)

Agence du revenu du Canada. (2012) *Prestations canadiennes pour enfants*, [En ligne] adresse : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4114/t4114-12f.pdf> (Page consultée le 7 mars 2013)

Agence de la consommation en matière financière du Canada (2013), *Protection contre la fraude*, cf <http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/programmesEducatifs/ft-of/Pages/fraude.aspx> (Page consultée le 7 mars 2014)

Agence du revenu du Canada. (2013) *Régime d'encouragement à l'éducation permanente*, [En ligne] adresse : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/rrsp-reer/llp-reep/menu-fra.html> (Page consultée le 14 mars 2013)

Aide financière aux études. (2013) *Accueil*, [En ligne] adresse : <http://www.afe.gouv.qc.ca/index.asp> (Page consultée le 14 mars 2013)

Aide financière aux études. (2007) *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, [En ligne] adresse : http://www.afe.gouv.qc.ca/files/docs/enqueteConditionVie2007_FR.pdf (Page consultée le 14 mars 2013)

Autorité canadienne des valeurs mobilières. (s.d.) *Faites que ça compte. Guide parental de la gestion financière chez les jeunes*, 60 p.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (s.d.) *Investissements BlueHedge*, [En ligne] adresse : <http://bluehedge.ca/fr/index.php> (Page consultée le 5 février 2013)

Autorité des marchés financiers. (2011) *Comment choisir vos placements?*, 30 p., [En ligne] adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/files//pdf/publications/conso/investissement/AMF-comment-choisir-placements.pdf> (Page consultée le 7 mai 2013)

Banque laurentienne. (s.d.) *Calculez votre budget*, [En ligne] adresse : <https://www.banquelaurentienne.ca/fr/calculettes/budget.sn> (Page consultée le 22 janvier 2013)

Banque Nationale. (2012) *L'ABC de la sécurité*, [En ligne] adresse : http://www.bnc.ca/bnc/cda/productfamily/0,2664,divId-2_langId-2_navCode-17292,00.html (Page consultée le 5 février 2013)

Banque royale du Canada. (2013) *Arnaque du besoin urgent d'argent ou arnaque grands-parents*, [En ligne] adresse : <http://www.rbc.com/remperssecurite/ca/alert-emergency-grandparent-scam.html> (Page consultée le 5 février 2013)

Banque royale. (2012) *Profil d'épargne*, [En ligne] adresse : <http://www.rbcbanqueroyle.com/coindelepargne/savings-profiler/index.html> (Page consultée le 24 octobre 2012)

Barclays. (s.d.) *La petite histoire des Bourses*, [En ligne] adresse : <http://www.barclays.fr/histoire-bourse-@/308/224-article.html> (Page consultée le 12 mars 2013)

Bérubé, Gérard. (2012) «Prêt, pas prêt, j'y vais?», *Le Devoir*, [En ligne] adresse : <http://www.ledevoir.com/economie/finances-personnelles/342378/pre-pas-pre-j-y-va> (Page consultée le 27 février 2013)

Blogue Guide Habitation. (s.d.) *La taxe de Bienvenue*, [En ligne] adresse : <http://www.guidehabitation.ca/blogue/la-taxe-de-bienvenue/383> (Page consultée le 6 novembre 2012)

Brock, William et Marc-André Boutin. (2012) «La fraude : histoire, enjeux, outils et défis», *DAVIES*, [En ligne] adresse : <http://www.dwpv.com/Sites/academie/PDFs/Automne2012/Academie-Davies-06-novembre-2012.pdf> (Page consultée le 19 février 2013)

Buckland, Jerry. (2011) *Gestion d'un budget restreint. Analyse documentaire critique sur la littératie financière et les personnes à faible revenu*, Document de travail préparé pour le groupe de travail sur la littératie financière, 117 p.

Bureau de la concurrence du Canada. (2012) *Le petit livre noir de la fraude. Votre guide de protection contre la fraude*, Ottawa, 30 p.

Café de la Bourse. (2012) *Comment épargner : 13 conseils pour les paresseux*, [En ligne] adresse : <http://www.cafedelabourse.com/dossiers/article/comment-epargner-special-paresseux/#> (Page consultée le 11 décembre 2012)

Centre canadien pour l'éducation financière. (s.d.) *Module 9 – Le consommateur averti*, [En ligne] adresse : <http://theccfl.ca/getmedia/05a1ee2a-1761-4794-8776-a6f54e259e4f/Feuille-d%E2%80%99activite-9-1.aspx> (Page consultée le 3 octobre 2012)

Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion. (2005) *Le faible revenu au Québec : un état de situation*, [En ligne] adresse : http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_faible_revenu_au_Quebec_final2.pdf (Page consultée le 8 avril 2013)

Charrette, Mario. (2012) «Retour aux études? Prudence!», *Métro*, [En ligne] adresse : <http://journalmetro.com/opinions/de-bon-conseil/13331/retour-aux-etudes-prudence/> (Page consultée le 14 mars 2013)

Commission des normes du travail du Québec. (s.d.) *Bulletin de paie*, [En ligne] adresse : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/services-en-ligne/bulletin-de-paie/index.html> (Page consultée le 7 novembre 2012)

Comprendre la bourse. (2013) *C'est quoi la bourse?*, [En ligne] adresse : http://www.comprendrelabourse.com/Initiation/init_1.htm (Page consultée le 12 mars 2013)

Connaissances financières pratiques. (2013) *Le fardeau de la dette*, [En ligne] adresse : <http://www.practicalmoneyskills.ca/fr/personalfinance/creditdebt/debt/load.php> (Page consultée le 13 mars 2013)

Conseil permanent de la jeunesse. (2010) *Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe*, Gouvernement du Québec, 50 p.

Consolidated. (s.d.) *Comprendre les dettes et la gestion des dettes*, [En ligne] adresse : <http://francais.consolidatedcredit.ca/debt-management/understanding-debt/> (Page consultée le 12 mars 2013)

Daily-Bourse. (2010) *Qu'est-ce qu'une action?*, [En ligne] adresse : <http://www.daily-bourse.fr/forum-Qu-est-ce-qu-une-action-vtptc-8578.php> (Page consultée le 12 mars 2013)

Desjardins. (2013) *Glossaire*, [En ligne] adresse : <http://www.desjardins.com/fr/glossaire/> (Page consultée le 8 mai 2013)

Desjardins. (s.d.) *Guide Maison*, 28 p.

Desjardins. (2013) *Les bons du Trésor et autres titres du marché monétaire*, [En ligne] adresse : <http://www.desjardins.com/fr/coopmoi/epargne-placements/conseils/bons-tresor-autres.jsp> (Page consultée le 7 mai 2013)

Desjardins. (2012) *Liquider une succession*, [En ligne] adresse : http://www.desjardins.com/fr/particuliers/evenements/liquider_succession/ (Page consultée le 23 octobre 2012)

Deslandes, Christine. (2012) «15 signes d'un endettement excessif», *Ma vie, mes finances*, [En ligne] adresse : <http://fr-ca.finance.yahoo.com/blogues/ma-vie-mes-finances/15-signes-d-un-endettement-excessif-154119441.html> (Page consultée le 23 janvier 2013)

Deslandes, Christine. (2009) «Cinq trucs pour épargner... qui marchent vraiment!», *Coup de pouce*, [En ligne] adresse : <http://www.coupdepouce.com/guide-maison/argent-conso/cinq-trucs-pour-epargner-qui-marchent-vraiment/a/20937> (Page consultée le 11 décembre 2012)

Disnat. (s.d.) *Le marché monétaire*, [En ligne] adresse : <https://www.disnat.com/fr/knowledge/moneymarket/moneymarket1.asp> (Page consultée le 8 mai 2013)

Disnat. (s.d.) *Les principes fondamentaux des actions*, [En ligne] adresse : <https://www.disnat.com/fr/knowledge/stocks/stocks3.asp> (Page consultée le 12 mars 2013)

Edubourse. (2011) *Fonds alternatifs*, [En ligne] adresse : <http://www.edubourse.com/lexique/fonds-alternatif.php> (Page consultée le 8 mai 2013)

Educaloi. (s.d.) *Les préarrangements funéraires*, [En ligne] adresse : <http://www.educaloi.qc.ca/loi/consommateurs/40/> (Page consultée le 23 octobre 2012)

Educaloi. (s.d.) *La liquidation d'une succession*, [En ligne] adresse : <http://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-liquidation-dune-succession> (Page consultée le 23 octobre 2012)

Emploi et solidarité sociale du Québec. (2012) *Qu'est-ce que le régime québécois d'assurance parentale?*, [En ligne] adresse : http://www.rqap.gouv.qc.ca/a_propos_regime/information_generale/index.asp (Page consultée le 7 novembre 2012)

Emploi et solidarité sociale Québec. (2009) *Régime québécois d'assurance parentale. Choix du régime de prestations*, [En ligne] adresse : http://www.rqap.gouv.qc.ca/travailleur_salarie/choix.asp (Page consultée le 7 mars 2013)

Faillite Canada. (s.d.) *Canada : proposition de consommateur. La solution de rechange no 1 à la faillite*, [En ligne] adresse : <http://faillite.bankruptcy-canada.ca/proposition-de-consommateur.htm> (Page consultée le 13 mars 2013)

Financière Sun Life. (s.d.) *Profil de l'épargnant – Questionnaire*, [En ligne] adresse : http://www.sunlife.ca/files/advisor/french/PDF/La_Vie_primes_limitees_Sun_Life_-_Questionnaire_sur_le_profil_de_lepargnant.pdf (Page consultée le 18 février 2013)

Flash Retraite Québec. (s.d.) *Les produits d'épargne : connaître la base pour faire le bon choix!*, [En ligne] adresse : http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/flashretraiteqc/Pages/capsule_retraite_018.aspx (Page consultée le 7 mai 2013)

Fondation canadienne d'éducation économique. (1994) «Histoire de la monnaie», *La monnaie et la politique au Canada*, Toronto, 13 p.

Fonds Desjardins. (2012) *Qu'est-ce qu'un fonds?*, [En ligne] adresse : <http://www.fondsdesjardins.com/fr/conseils/communs-fonds.jsp> (Page consultée le 8 mai 2013)

Fonds pour l'éducation des investisseurs. (2012) *Avoir un bébé*, [En ligne] adresse : <http://www.getsmarteraboutmoney.ca/fr/life-events/having-a-baby/Pages/default.aspx#.UJKIyMVdPpU> (Page consultée le 1^{er} novembre 2012)

Fonds pour l'éducation des investisseurs. (2012) *Faire des placements*, [En ligne] adresse : <http://www.getsmarteraboutmoney.ca/fr/managing-your-money/investing/Pages/default.aspx#.UI6LXMVdPpU> (Page consultée le 30 octobre 2012)

Fonds pour l'éducation des investisseurs. (2012) *Mourir*, [En ligne] adresse : <http://www.getsmarteraboutmoney.ca/fr/life-events/death-and-dying/Pages/default.aspx#.UIa4QsVdPpU> (Page consultée le 23 octobre 2012)

GAN Patrimoine. (2012) *Comment se constituer un patrimoine*, [En ligne] adresse : <http://www.ganpatrimoine.fr/dossier/comment-se-constituer-un-patrimoine> (Page consultée le 18 février 2013)

Gendarmerie royale du Canada. (2012) *Escroqueries et fraudes*, [En ligne] adresse : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/index-fra.htm> (Page consultée le 25 janvier 2013)

Gendarmerie royale du Canada. (2012) *Guide pour les victimes de fraude ou vol d'identité*, [En ligne] adresse : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/victims-guide-victimes-fra.htm> (Page consultée le 26 février 2013)

Gervais, Claude. (2010) «Combien coûte un enfant?», *Je Comprends*, [En ligne] adresse : http://www.jecomprends.ca/famille/parent/combien_coute_un_enfant (Page consultée le 7 mars 2013)

Grammond, Stéphanie. (2012) «Briser le tabou de la fraude financière chez les aînés», *La Presse*, [En ligne] adresse : <http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/plus-value/201203/16/01-4506263-briser-le-tabou-de-la-fraude-financiere-chez-les-aines.php> (Page consultée le 28 février 2013)

Gril, Emmanuelle. (2010) «La bonne résidence pour ses parents», *Les Affaires*, [En ligne] adresse : <http://www.lesaffaires.com/archives/generale/la-bonne-residence-pour-ses-parents/511386> (Page consultée le 28 février 2013)

Hébergement Conseil. (2013) *F.A.Q.*, [En ligne] adresse : http://www.hebergement.qc.ca/fr/faq.php#faq_08 (Page consultée le 28 février 2013)

Index Santé. (2012) *Les CHSLD publics, privés conventionnés et privés*, [En ligne] adresse : <http://www.indexsante.ca/articles/article-126.html> (Page consultée le 28 février 2013)

Industrie Canada. (s.d.) *Se sortir de l'endettement : Guide pour les consommateurs*, Ottawa, 38 p. [En ligne] adresse : [https://strategis.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/Dealing-with-Debt_FR.pdf/\\$file/Dealing-with-Debt_FR.pdf](https://strategis.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/Dealing-with-Debt_FR.pdf/$file/Dealing-with-Debt_FR.pdf) (Page consultée le 23 janvier 2013)

Institut de la statistique du Québec. (2009) *Données sociales du Québec. Édition 2009*, Québec, 233 p.

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2012) *L'endettement étudiant : un «investissement» rentable?*, [En ligne] adresse : <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/03/Note-Endettement-web.pdf> (Page consultée le 14 mars 2013)

Justice Québec. (2010) *Les successions*, [En ligne] adresse : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/success.htm> (Page consultée le 23 octobre 2012)

La finance pour tous. (s.d.) *Dicofi*, [En ligne] adresse : http://www.lafinancepourtous.com/IMG/pdf/IEFP_dicofi.pdf (Page consultée le 13 septembre 2012)

La Presse. (2012) *Savoir + sur l'immobilier*, 57 p.

La Zone. (s.d.) *Glossaire*, [En ligne] adresse : <http://www.themoneybelt.gc.ca/theCity-laZone/fra/ta/glos.aspx> (Page consultée le 13 septembre 2012)

L'Internaute. (2012) *Histoire de la Bourse*, [En ligne] adresse : <http://www.linternaute.com/histoire/bourse/448/a/1/1/3/> (Page consultée le 12 mars 2013)

Office municipal d'habitation de Montréal. (s.d.) *Nos programmes d'habitation*, [En ligne] adresse : <http://www.omhm.qc.ca/programmes-habitation> (Page consultée le 7 mars 2013)

Police provinciale de l'Ontario. (s.d.) *La fraude et les personnes âgées*, [En ligne] adresse : <http://www.opp.ca/ecms/files/267785524.4.pdf> (Page consultée le 27 février 2013)

Protégez-vous. (2011) *Guide pratique de l'aide aux aînés*, Les Éditions Protégez-vous, Montréal, 88 p.

Question retraite. (2012) *Guide de la planification financière de la retraite*, Édition 2012-2013, Québec, 54 p.

Rabbior, Gary. (2006) *Les jeunes et l'argent*, Fondation canadienne d'éducation économique, 125 p.

Radio-Canada. (2013) *Le prix de l'essence décortiqué*, [En ligne] adresse : <http://www.radio-canada.ca/sujet/visuel/2012/09/28/001-composantes-prix-essence.shtml?isAutoPlay=1> (Page consultée le 19 mars 2013)

RBC Gestion de patrimoine. (2013) *Comprendre les titres à revenu fixe*, [En ligne] adresse : <http://www.rbcdvm.com/understanding-fixed-income-securities.html> (Page consultée le 8 mai 2013)

RBC Placements en direct. (2013) *Définition de quelques termes courants dans le domaine du placement*, [En ligne] adresse :

<http://www.rbcplacementsdirect.com/investing-glossary-terms.html> (Page consultée le 7 mai 2013)

Régie des rentes du Québec. (s.d.) *La fiscalité et l'épargne retraite : pas si compliqués que ça!*, [En ligne] adresse :

http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/flashretraiteqc/Pages/capsule_retraite_031.aspx (Page consultée le 12 novembre 2012)

Régie des rentes du Québec. (s.d.) *La rente de retraite du Régime des rentes du Québec*, [En ligne] adresse : http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rrq/Pages/calcul_rente.aspx (Page consultée le 13 novembre 2012)

Ressources Naturelles Québec. (2013) *Composantes du prix de l'essence*, [En ligne] adresse : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-energie-prix-composantes.jsp> (Page consultée le 20 février 2013)

Revenu Québec. (2012) *Situations particulières. Faible revenu*, [En ligne] adresse : http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/faible_revenu/default.aspx (Page consultée le 7 mars 2013)

Rolland, Stéphane. (2011) «Quiz : suis-je trop endetté», *Protégez-vous*, [En ligne] adresse : <http://www.protegez-vous.ca/affaires-et-societe/surendettement/quizz-suis-je-trop-endette.html> (Page consultée le 3 octobre 2012)

Schepper, Bertrand. (2012) «Explication de base sur la hausse du prix de l'essence», *Institut de recherches et d'informations socio-économiques*, [En ligne] adresse : <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/explication-de-base-sur-la-hausse-du-prix-de-l%E2%80%99essence-%E2%80%A6> (Page consultée le 20 février 2013)

Service Canada. (2012) *Survol du Programme de la sécurité de la vieillesse*, [En ligne] adresse : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/sv/svsurvol.shtml#allocation> (Page consultée le 13 novembre 2012)

Shillington, Richard. (2011) «La littératie financière et l'utilisation des programmes de prestations de l'État», *Tristat Resources*, Document de recherche préparé pour le Groupe de travail sur la littératie financière, 47 p.

Sûreté du Québec. (2010) *Fraude*, [En ligne] adresse : <http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/la-surete-vous-conseille/protégez-vous-contre-fraude.jsp> (Page consultée le 13 septembre 2012)

Taub, Robin. (2011) *Apprendre la gestion financière à nos enfants. Guide à l'intention des parents*, Institut Canadien des Comptables Agréés, 112 p.

TéléQuébec. (2013) *Déficit zéro*, [En ligne] adresse : <http://deficitzero.telequebec.tv/> (Page consultée le 21 mars 2013)

Tes Affaires. (2012) *Lexique*, [En ligne] adresse : <http://tesaffaires.com/index.php/fr/glossaire> (Page consultée le 17 septembre 2012)

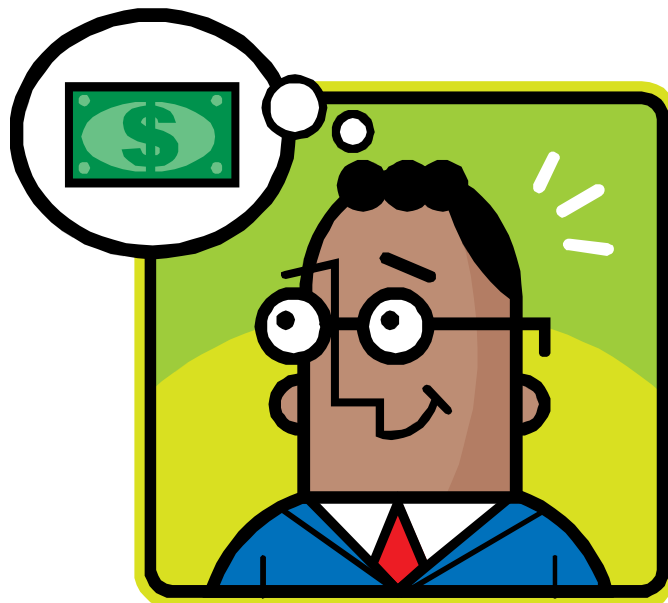
Tison, Marc. (2009) «Des trucs pour épargner sans douleur», *La Presse*, [En ligne] adresse : <http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/200905/01/01-852434-des-trucs-pour-epargner-sans-douleur.php> (Page consultée le 11 décembre 2012)

Votre argent. (2013) *Votre profil de crédit*, [En ligne] adresse :

http://www.votreargent.cba.ca/students/inside/your_credit_profile/ (Page consultée le 19 mars 2013)

Annexe 1 : Lexique

PETIT DICTIONNAIRE DE LA FINANCE



A

Achat : c'est le fait d'obtenir quelque chose avec de l'argent.

Actif : c'est l'ensemble des biens qu'une personne possède.

Annuel : une fois par année.

Austérité : politique économique qui vise à rétablir l'équilibre. Pour y arriver, on peut augmenter les impôts, geler les salaires, réduire l'accès au crédit et contrôler les investissements.

Avoirs : biens qu'on possède et qui ont une valeur financière.

B

Banque : institution financière qui accepte les dépôts, prête de l'argent et offre d'autres services financiers.

Banque du Canada : banque centrale du Canada. C'est elle qui fabrique la monnaie, qui négocie les taux d'intérêt, etc. On ne peut pas ouvrir de comptes à la Banque du Canada. Elle n'intervient pas avec les particuliers.

Bénéfice : différence entre ce que rapporte une activité et ce qu'elle coûte.

Besoin : ce qui est nécessaire.

Bilan financier : état financier qui présente la situation financière d'une personne ou d'un ménage. Il inclut la liste des actifs et des passifs et leur valeur.

Bimensuel : deux fois par mois.

Budget : plan des revenus et des dépenses d'une personne, d'une famille ou d'un organisme sur une période donnée.

Bourse : lieu où se négocie les actions des entreprises. Une action est une partie de la valeur d'une entreprise.

C

Caisse populaire : institution financière qui est la propriété de ses déposants et de ses emprunteurs. Les membres reçoivent une ristourne, c'est-à-dire une part des excédents reçus par la caisse à la fin de l'année.

Capital : montant investi ou prêté pour gagner des intérêts ou un autre revenu.

Capitalisme : système économique basé sur la propriété privée qui vise l'accumulation de profits.

Carte de crédit : carte donnée par une institution financière qui permet d'acheter des produits et services « à crédit ». L'institution financière paie le vendeur et le titulaire de la carte rembourse l'institution financière plus tard.

Carte de débit : carte qui permet d'utiliser l'argent qu'il y a dans un compte de chèques. Il est possible de retirer de l'argent et de payer directement dans les commerces.

Certificat de placement garanti : placement sûr qui garantit que ton capital et tes intérêts sont à l'abri. Il produit des intérêts à un taux fixe, variable ou prédéterminé.

Chèque : document qui permet de payer avec l'argent qu'on a dans son compte de chèques. Il suffit de le signer et de le remplir.

Compétences financières pratiques : compétences nécessaires pour gérer ses finances personnelles en toute connaissance de cause et avec confiance tout au long de votre vie.

Compte de chèques : compte bancaire qui permet de faire des chèques.

Compte d'épargne : compte bancaire qui permet d'obtenir des intérêts sur l'argent déposé. On ne peut pas faire de chèques avec le compte d'épargne.

Compte d'épargne libre d'impôts (CELI) : nouvel outil d'épargne enregistré auprès du gouvernement. Il permet aux gens de ne pas payer d'impôt sur les revenus générés par le compte.

Conseiller financier : personne qui offre des conseils sur l'achat ou la vente de placements.

Consolidation de dettes : prêt accordé par une institution financière servant à rembourser les dettes d'une personne. Le taux d'intérêt est souvent plus faible que celui des cartes de crédit. L'institution financière rembourse les créanciers, alors que la personne endettée rembourse l'institution financière.

Contrat : entente écrite entre deux personnes (exemple : contrat de travail).

Contribuable : toute personne qui paie des impôts ou des taxes.

Cote de crédit : pointage qui résume la réputation financière d'une personne et son histoire en matière de crédit. Les institutions s'en servent pour décider si elles peuvent prêter de l'argent à une personne et pour fixer le montant que la personne peut emprunter.

Cotisation : versement d'une somme d'argent régulière. Par exemple, les gens cotisent à un REER.

Créancier : personne qui prête de l'argent.

Crédit : somme d'argent prêtée par une banque ou une personne en échange d'une promesse de remboursement.

Crédit d'impôt : montant d'argent qu'un contribuable peut soustraire de ses impôts à payer. Il existe plusieurs types de crédit d'impôt (pour l'achat d'une maison, pour les frais de garderie, etc.).

Crise économique : changement soudain dans l'économie. C'est une période où il y a du chômage, un ralentissement de la production de biens et services et une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Croissance économique : augmentation de la production de biens et services dans un pays sur une période de temps donnée.

D

Débit : somme d'argent dépensée à partir d'un compte bancaire.

Déduction d'impôts : opération qui permet de retrancher un montant de son revenu imposable.

Déficit : différence positive entre ses dépenses et ses revenus (contraire : excédent).

Dépense : argent utilisé pour obtenir quelque chose; coûts.

Dépenses fixes : dépenses qui ne varient pas beaucoup d'un mois à l'autre, comme le loyer. (contraire : dépenses variables)

Dépenses variables : dépenses qui peuvent varier d'un mois à l'autre comme les dépenses pour l'alimentation et le divertissement. (contraire : dépenses fixes)

Dépôt : action de déposer de l'argent dans un compte.

Dépôt à terme : type de dépôt fait dans une institution financière. Des intérêts sont versés à l'investisseur. On lui rembourse le capital et les intérêts à l'échéance.

Désir : ce que l'on désire, mais dont on n'a pas besoin.

Dette : somme d'argent que l'on doit à quelqu'un ou à une banque.

Dividende : part des bénéfices qu'on verse aux actionnaires.

E

Économie : ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est aussi ce qu'on épargne, qu'on évite de dépenser.

Emprunt : somme d'argent qu'on emprunte à quelqu'un ou à une institution. On doit le rembourser plus tard. On paie alors des intérêts.

Encaissable : qui peut être encaissé avant l'échéance.

Endettement : accumulation de dettes à court terme ou à long terme.

Entente de paiement : entente entre la personne endettée et ses créanciers. Ils peuvent se mettre d'accord sur l'échéancier de remboursement, par exemple.

Épargne : argent qu'on économise pour les besoins ou les désirs futurs (comme s'acheter une voiture).

Excédent : surplus d'argent obtenu quand les revenus dépassent les dépenses (contraire : déficit).

F

Facture : document écrit qui indique le montant à payer pour l'achat de biens ou de services.

Faillite : situation au cours de laquelle la personne doit céder ses biens en échange de l'annulation de ses dettes.

Fonds commun de placement : fonds constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et géré par un gestionnaire de fonds d'investissement. (synonyme : fonds mutuel)

Frais bancaires : frais que les clients d'une institution financière doivent payer en échange de services bancaires.

Fraude : acte malhonnête commis dans le but de tromper quelqu'un.

G

Gain (ou perte) en capital : argent que tu gagnes ou que tu perds en vendant un placement.

Garantie : Pour celui qui la donne, c'est l'obligation de réparer ou de remplacer un objet défectueux ou de payer à la place de quelqu'un d'autre. Pour celui qui en bénéficie, c'est la certitude que le bien sera réparé ou remplacé en cas de défaut, que le loyer sera payé ou que l'emprunt sera remboursé.

H

Hameçonnage : technique utilisée pour essayer d'obtenir des renseignements confidentiels de quelqu'un comme un mot de passe ou un NIP. Les fraudeurs utilisent généralement des faux courriels ressemblant à des courriels ou à des sites Web authentiques. C'est une forme de fraude.

Hebdomadaire : une fois par semaine.

Hypothèque : prêt qui permet l'achat d'une propriété.

I

Impôt : somme d'argent payée par les habitants d'un pays pour assurer les services publics pour tous (comme les soins de santé et l'éducation).

Inflation : hausse importante et généralisée des prix. Elle réduit le pouvoir d'achat des consommateurs.

Intérêt : gain tiré de l'argent prêté à une banque, un particulier ou une société. Pour celui qui emprunte, c'est le coût supplémentaire à payer pour rembourser.

Intérêt composé : intérêt payé sur le montant initial déposé et sur l'intérêt gagné au cours des périodes antérieures (par exemple, la première année, la banque verse un intérêt de 5 \$ sur un dépôt de 100 \$; la deuxième année, elle verse un intérêt sur 105 \$, c'est-à-dire sur le montant initial et l'intérêt accumulé).

Investissement : augmentation de son capital par l'achat d'un bien immobilier, d'une machine, d'une entreprise ou de titres financiers. (synonyme : placement)

Investisseur : personne qui fait un placement.

L

Libre-échange : principe économique qui encourage les échanges économiques entre les pays. Les pays peuvent avoir plusieurs accords de libre-échange avec d'autres pays. Par exemple, le Canada a un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, qui s'appelle l'ALENA.

Liquidité : argent qui est disponible en tout temps.

Littératie financière : c'est l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées.

M

Marché : lieu où des marchandises ou toutes sortes de biens (comme de l'argent, des actions) s'achètent et se vendent. Le marché des actions s'appelle la Bourse.

Marge de crédit : mode de crédit qui permet de retirer de l'argent d'un compte personnel jusqu'à une limite de crédit fixée par une institution financière.

Ménage : ensemble des personnes qui vivent sous le même toit.

Mensuel : une fois par mois.

Mode de paiement différé : entente qui permet de reporter le paiement d'un achat sur une période donnée. La personne paie au moyen de versements échelonnés qui comprennent des intérêts. C'est souvent utilisé pour de gros achats comme des meubles ou des électroménagers.

N

Numéro d'identification personnelle (NIP) : numéro confidentiel utilisé pour confirmer son identité quand on utilise un guichet bancaire, un ordinateur ou un réseau téléphonique.

P

Passif : ce qu'une personne doit à quelqu'un d'autre ou à une banque. C'est l'ensemble de ses dettes.

Pension de retraite : paiement régulier versé à un employé handicapé ou retraité. L'argent vient d'un fonds auquel l'employeur et l'employé ont contribué au cours des années précédentes.

Pension de la sécurité de la vieillesse : montant versé à tous les mois par le gouvernement du Canada à la plupart des Canadiens âgés d'au moins 65 ans, selon certaines conditions.

Période d'amortissement : durée de l'hypothèque.

Placement : moyen de multiplier son argent. On dépose son argent dans un compte qui rapporte des intérêts.

Police d'assurance : contrat entre une personne et une compagnie d'assurance qui lui garantit de le rembourser si un événement malheureux arrive (comme un accident de voiture). En échange, cette personne paie une somme d'argent (prime) pour être protégée.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services qu'il est possible de se procurer avec une certaine somme d'argent. C'est une mesure du niveau de vie.

Prime d'assurance : somme qu'on paye pour une police d'assurance.

Priorité : chose qui est plus importante par rapport à d'autres.

Profit : gain que rapporte une activité économique (synonyme : bénéfice).

R

Ratio : rapport entre deux nombres.

Recettes : ensemble des rentrées d'argent obtenues par une personne ou une entreprise à l'occasion de son travail. Cela peut être de l'argent de poche pour un adolescent ou un chiffre d'affaires pour une société.

Régime des rentes du Québec (RRQ) : régime obligatoire pour les travailleurs qui offre aux travailleurs et ex-travailleurs du Québec, ainsi qu'à leurs proches, une protection financière de base lors de la retraite, ou en cas de décès ou d'invalidité.

Régime de pensions du Canada (RPC) : régime du gouvernement du Canada dans lequel une partie du salaire est versée dans un fonds. Ce fonds donnera des revenus à la retraite.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE) : régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement pour mettre de l'argent de côté pour les études postsecondaires d'un enfant. Il permet de reporter les impôts sur les revenus à plus tard.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : régime d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement pour la retraite. Il permet de reporter les impôts à plus tard.

Relevé de compte bancaire : état des opérations effectuées dans un compte. L'institution financière envoie habituellement le relevé de compte bancaire une fois par mois au détenteur du compte.

Rendement : profit tiré d'un placement sous la forme d'intérêts, de dividendes ou de l'accroissement de la valeur du placement.

Retenues salariales : montant déduit automatiquement du chèque de paye. Elles incluent les impôts, l'assurance-emploi et les cotisations à un régime de retraite.

Retrait : montant d'argent qu'on retire d'un compte.

Revenu : argent qui provient par exemple d'un travail, de cadeaux, d'une entreprise ou de placements.

Revenu brut : revenu total avant déduction des impôts et des autres coûts.

Revenu imposable : partie du revenu sur lequel on doit payer des impôts.

Revenu net : revenu total après déduction des impôts et des autres coûts.

Risque : degré d'incertitude du rendement attendu d'un placement. Le risque inclut la possibilité d'un gain ou d'une perte financière.

S

Salaire : somme d'argent qu'on reçoit en échange d'une activité professionnelle.

Solde : montant d'argent qu'il reste à payer sur un emprunt. C'est aussi le montant d'argent qu'on possède dans un compte.

Solvabilité : évaluation de la capacité d'une personne à faire un emprunt, à faire régulièrement ses paiements et à le rembourser en totalité.

Spéculation : opération qui vise à acheter un bien pour ensuite réaliser un bénéfice lors de sa revente. Pour y arriver, on essaie de prévoir l'évolution des marchés.

Subvention : somme d'argent donnée par l'État pour aider financièrement une entreprise, un particulier ou un organisme.

Surendettement : endettement excessif. Quand la part de ce qu'on doit rembourser est excessive par rapport à ses revenus, on n'arrive plus à rembourser ses dettes.

T

Taux d'imposition : pourcentage appliqué à un revenu qui permet de calculer l'impôt à payer.

Taux d'intérêt : pourcentage d'intérêt que rapporte une somme d'argent investie ou que coûte une somme d'argent empruntée. Par exemple, un prêt de 1 000 \$ avec un taux d'intérêt à 6 % rapportera 60 \$ d'intérêt.

Taux directeur : taux d'intérêt fixé tous les jours par la banque centrale. Les banques s'en servent pour fixer leurs taux d'intérêt. Le taux directeur permet également d'évaluer l'état d'une économie.

Taxe de vente du Québec (TVQ) : taxe du gouvernement du Québec qui s'applique sur la plupart des biens et services. Elle est fixée à 9,5%.

Taxe sur les produits et services (TPS) : taxe du gouvernement du Canada qui s'applique à la plupart des biens et services. Elle est fixée à 5%.

Testateur : auteur d'un testament.

Transaction : opération commerciale ou boursière, comme la vente ou l'achat.

T1 : formulaire qui sert à déclarer son revenu à l'Agence du revenu du Canada. On peut ensuite calculer l'impôt à payer par le contribuable ou le remboursement d'impôt auquel il a droit.

T4 : formulaire utilisé par l'employeur pour déclarer les gains et les déductions de l'employé. L'employé peut ensuite les inclure dans sa déclaration de revenus.

T5 : formulaire utilisé par une institution financière pour déclarer les revenus de placement d'un particulier. Ce dernier peut ensuite les inclure dans sa déclaration de revenus.

V

Valeurs : ce qui importe le plus pour une personne dans la vie. Par exemple, la famille et la réussite sont des valeurs. On utilise aussi le mot valeur dans le langage économique pour parler de valeur mobilière, valeur boursière, etc.

Vente à paliers multiples : système où des personnes obtiennent de l'argent en vendant des biens et services et en recrutant d'autres personnes. C'est une pratique légale, car les participants vendent des produits et services. Pour que ce soit légal, le revenu moyen doit être expliqué aux participants. Toutefois, il faut être vigilant, car la ligne est parfois très mince entre la vente pyramidale et la vente à paliers multiples.

Vente pyramidale : système où des personnes obtiennent de l'argent en recrutant d'autres personnes. C'est une pratique illégale, car les participants doivent verser un montant d'argent pour participer. De plus, elle promet des revenus exagérés aux participants, sans présenter le revenu moyen. Aucun produit ou service n'est vendu.

Vérification du crédit : examen de la capacité de rembourser d'une personne et de son historique en matière de crédit.

Virement bancaire : transfert d'un compte bancaire sur un autre.

Vol d'identité : situation où quelqu'un obtient les renseignements personnels d'une autre personne. Il les utilise alors pour faire des achats et commettre des crimes.

Annexe 2 : Modèle de budget

Tu es maintenant convaincu de l'importance de faire un budget?

Tu veux connaître le portrait de tes finances?

Un petit rappel...

1. REVENUS = Entrées d'argent
2. DÉPENSES = Sorties d'argent
3. L'argent emprunté NE fait PAS partie des revenus.
4. Si tu dépenses plus d'argent que tu en gagnes, tu auras des dettes.

Nous te proposons un modèle de budget simple et facile à compléter! Voici le fonctionnement :

1. Complète chaque tableau qui correspond à ta situation. (exemple : locataire ou propriétaire) Il y a plusieurs tableaux par section. Les sections sont : Les revenus; Les dépenses; Les dettes; L'épargne; Mon profil final.
2. Inscris les chiffres **les plus exacts possibles**. Tu peux utiliser des données hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles ou annuelles, selon le cas.
3. Après avoir inscrit les données, additionne-les pour obtenir le total de tes dépenses mensuelles par catégorie.
4. Après avoir complété les sections, remplis le tableau *Mon budget* dans la section Mon profil final pour obtenir ton solde.

À vos marques, prêts, budgétiez!

Les revenus

Calcule ton niveau de revenus en écrivant toutes tes entrées d'argent.

Revenus					
J'ai un revenu.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Salaire net (après déductions)				
	Allocations (Centre local d'emploi, CSST)				
	Aide sociale				
	Assurance-emploi				
	Pension alimentaire				
	Allocations familiales				
	Pension de retraite				
	Salaire net du conjoint (après déductions)				
	Autres				
	Sous-total des revenus	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des revenus mensuels					

Les dépenses

Calcule l'ensemble de tes dépenses mensuelles en écrivant tous les montants d'argent dépensés par catégorie. Additionne ensuite les totaux obtenus par catégorie. Tu connaîtras alors le total de tes dépenses mensuelles.

Dépenses					
Je suis propriétaire de ma maison.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Prêt hypothécaire				
	Assurance-habitation				
	Taxes municipales				
	Taxes scolaires				
	Réparations et entretien				
	Électricité				
	Téléphone				
	Câble				
	Internet				
	Cellulaire				
	Autres				
	Sous-total des dépenses en habitation	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles en habitation					

Dépenses					
Je suis locataire de mon appartement.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Loyer				
	Assurance-habitation				
	Électricité				
	Téléphone				
	Câble				
	Internet				
	Cellulaire				
	Autres				
	Sous-total des dépenses habitation	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles en habitation					

Dépenses					
Je possède une voiture.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Prêt de voiture				
	Permis de conduire				
	Immatriculation				
	Essence				
	Entretien et réparations				
	Assurance-voiture				
	Autres				
	Sous-total des dépenses de transport	X4,3=	X2,15=		/12=
	Total des dépenses mensuelles de transport				

Dépenses					
Je n'ai pas de voiture.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Transport en commun				
	Taxi				
	Covoiturage				
	Autres				
	Sous-total des dépenses de transport	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles de transport					

Dépenses					
Je m'alimente.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Épicerie				
	Restaurants				
	Livraison				
	Dépanneur				
	Autres				
	Sous-total des dépenses en alimentation	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles en alimentation					

Dépenses					
Je m'amuse.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Cinéma				
	Musique				
	Livres				
	Voyages				
	Sports et gymnase				
	Sorties dans les bars				
	Camping				
	Tabac et alcool				
	Cadeaux				
	Animaux				
	Vêtements				
	Autres				
	Sous-total des dépenses de loisirs	X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles de loisirs					

Dépenses						
		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel	
J'ai des enfants.	Garderie					
	Gardiennage					
	Activité des enfants					
	Fourniture scolaire					
	Vêtements des enfants					
	Autres					
	Sous-total des dépenses pour les enfants		X4,3=	X2,15=		/12=
Total des dépenses mensuelles pour les enfants						

Dépenses					
Je prends soin de moi.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Pharmacie				
	Médicaments				
	Dentiste				
	Coiffeur				
	Spécialistes				
	Autres				
	Sous-total des dépenses de bien-être	X4,3=	X2,15=		/12=
	Total des dépenses mensuelles de bien-être				

Total des dépenses mensuelles											
Habitation		Transport		Alimentation		Loisirs		Enfants		Bien-être	
	+		+		+		+		+		=

Les dettes

Calcule l'ensemble des dettes que tu as.

Dettes			
Je dois rembourser de l'argent.		Solde mensuel	
	Cartes de crédit		
	Marge de crédit		
	Prêt personnel		
	Autres		
	Total des dettes mensuelles		

L'épargne

Calcule le montant d'argent que tu économises à tous les mois.

Épargne					
J'économise de l'argent.		Hebdomadaire	Bimensuel	Mensuel	Annuel
	Argent mis de côté				
	Placements				
	REER				
	CELI				
	Autres				
	Sous-total de l'épargne	X4,3=	X2,15=		/12=
	Total de l'épargne mensuelle				

Mon profil final

Soustrais le total des dépenses, des dettes et de l'épargne au total de tes revenus. Tu obtiendras ton solde.

Mon budget								
Total des revenus	-	Total des dépenses	-	Total des dettes	-	Total de l'épargne	=	Mon solde

Si ton solde est **positif**, bravo! Ça veut dire qu'il te reste de l'argent à chaque mois. Tu peux donc en placer plus en épargne!

Si ton solde est **néгатif**, attention! Ça veut dire que tes dépenses, tes dettes et ton épargne sont trop élevées pour tes revenus. Tu dois réduire tes dépenses ou tes dettes.

VANESSA COURNOYER-CYR

MES FINANCES SIMPLEMENT!

Guide pratique sur les finances personnelles

CENTRE DE SERVICES ÉDUCATIFS POPULAIRES
DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

90 RUE ANGUS NORD
EAST ANGUS, QUÉBEC J0B 1R0
CSEP@VIDEOTRON.CA

